



Rapport annuel 2017

Notre mission

Créer de la valeur à long terme pour notre actionnaire en servant les intérêts de nos clients et des collectivités que nous desservons

Nos valeurs organisationnelles

Travail d'équipe, intégrité, excellence et service

Notre vision

Hydro Ottawa – un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction	2
Faits saillants financiers	4
Progrès réalisés par rapport au plan	5
Valeur pour la clientèle	6
Santé financière	8
Efficacité organisationnelle	10
Mission sociale	12
Analyse de la direction	14
Profil de la Société	14
Notre orientation stratégique	15
Vue d'ensemble du secteur de l'électricité	19
Capacité d'obtenir des résultats	21
Résultats	24
Risques et incertitudes	35
Perspectives d'avenir	39
États financiers consolidés	40
Rémunération des membres de la haute direction	98
Gouvernance de la Société	100
Membres des conseils d'administration	103



Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction



Jim Durrell, C.M., IAS.A

Le président du conseil d'administration



Bryce Conrad

Le président et chef de la direction

Au nom du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. ainsi que de la direction et des employés de l'entreprise, nous avons l'honneur de présenter son Rapport annuel 2017 – le deuxième portant sur les progrès réalisés par rapport à la vision et aux engagements énoncés dans son *Orientation stratégique 2016-2020*. Nous avons atteint en 2017 les objectifs très ambitieux que nous nous étions fixés. Nous avons aussi été aux prises avec des problèmes de taille en raison de phénomènes météorologiques majeurs. Les quelque 700 employés d'Hydro Ottawa ont encore une fois été à la hauteur de la situation et nous en sommes fiers.

L'achèvement du projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière, plus vaste projet d'immobilisations de toute l'histoire d'Hydro Ottawa, a constitué un jalon important. En plus de transformer ce secteur historique de notre collectivité en mettant fin à une période de plus de 100 ans où l'on ne pouvait voir la beauté des chutes, ce projet a porté à 128 MW notre capacité de production d'énergie verte, soit une capacité nettement supérieure

à celle de toute autre compagnie d'électricité appartenant à une municipalité en Ontario. Lorsqu'elle fonctionnera à plein régime, la nouvelle centrale produira assez d'énergie propre renouvelable pour alimenter 20 000 habitations et réduira les émissions de gaz à effet de serre de 115 000 tonnes métriques de CO₂ par an. Au total, nous produisons assez d'énergie renouvelable pour alimenter 107 000 habitations, ce qui équivaut à plus du tiers des clients résidentiels d'Hydro Ottawa.

Le débit d'eau nous aide à réaliser nos produits, mais il peut aussi entraîner de graves problèmes opérationnels. Mère Nature nous l'a rappelé en 2017. Le dégel printanier a provoqué des inondations massives touchant de nombreux résidents d'Ottawa et endommageant certaines de nos centrales hydrauliques aux chutes de la Chaudière et ailleurs. Bien que les répercussions sur l'alimentation en électricité de nos clients aient fort heureusement été minimales, les effets sur nos centrales ont été importants. Toutefois, en intervenant rapidement et en travaillant jour et nuit, nos employés ont déployé des efforts extrêmement fructueux pour protéger nos actifs et nos activités. La plupart des centrales ont été remises en service dès la première semaine, mais deux centrales nécessitant des réparations majeures ne l'ont été qu'en octobre et en novembre.

Malgré les événements imprévus comme les inondations, les résultats financiers sont demeurés bons. Tant le résultat net consolidé que le dividende versé à notre actionnaire, la Ville d'Ottawa, ont augmenté par rapport aux niveaux record atteints en 2016. Ils se sont chiffrés respectivement à 36 et à 21,9 millions de dollars en 2017. Notre rendement des capitaux propres consolidé s'est maintenu à 8,4 %. Comme en témoignent les projets comme celui de conversion de l'éclairage de rue, notre contribution à la Ville comporte aussi plusieurs volets. En plus de verser des revenus considérables sous forme de dividendes, Hydro Ottawa est un partenaire commercial de confiance lorsque la Ville a besoin d'une expertise en matière d'efficacité énergétique.

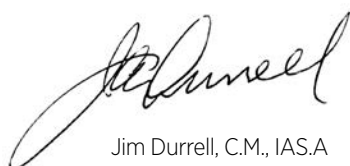


Nous mesurons tous nos résultats et nos activités par rapport à la valeur qu'ils apportent à la clientèle et nous savons que les clients veulent avant tout avoir de l'électricité quand ils en ont besoin. Malgré les fortes tempêtes et les autres phénomènes météorologiques majeurs survenus en 2017, nous nous sommes attachés à rétablir rapidement le courant et à réduire le plus possible les répercussions pour les clients. C'est ce qui a permis à Hydro Ottawa de demeurer parmi les meilleures compagnies d'électricité en Ontario pour ce qui est de la fiabilité du service, avec 0,8 interruption par client moyen par année. Le nombre d'interruptions de service a légèrement augmenté en 2017 en raison des phénomènes météorologiques majeurs, mais la tendance depuis cinq ans est extrêmement favorable : la fréquence des interruptions de service et leur durée ont diminué respectivement de 41 % et de 27 % par rapport à 2013. Nous continuons d'investir dans la fiabilité de notre réseau afin que cette tendance se poursuive.

Dans tous les efforts que nous avons déployés pour rétablir le courant et dans toutes les autres facettes de nos activités, nous avons mis fortement l'accent sur la sécurité du public et celle de nos employés – il s'agit de notre grande priorité.

Nous avons également continué de garder en tête notre engagement à améliorer le service tout en limitant les coûts. À cette fin, nous avons négocié des contrats nous permettant de renforcer notre engagement auprès de nos clients et les services que nous leur offrons sans augmenter les coûts. Nous avons notamment prolongé les heures d'ouverture de notre service à la clientèle, amélioré les options de libre-service et lancé une nouvelle application mobile qui est pratique pour les clients tout en leur permettant d'exercer un meilleur contrôle.

Le président du conseil d'administration,



Jim Durrell, C.M., IAS.A

Grâce à cette application, les clients peuvent surveiller et gérer leur consommation d'énergie et recevoir des renseignements en temps réel en cas d'interruption de service, peu importe où ils se trouvent.

Soucieux de tenir notre engagement à agir en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée, nous avons continué en 2017 d'appuyer de nombreuses activités communautaires. Nous avons notamment apporté notre soutien aux célébrations soulignant le 150^e anniversaire de la Confédération, entre autres le Miwàte – illumination des chutes de la Chaudière, l'un des attraits naturels les plus spectaculaires de la région d'Ottawa. En outre, la campagne de collecte de fonds menée par nos employés à des fins caritatives a permis de recueillir plus de 370 000 \$ pour venir en aide au Centre de santé du sein de L'Hôpital d'Ottawa et aux programmes de Centraide Ottawa en santé mentale.

Par ailleurs, nous avons de nouveau prêté main-forte à nos voisins touchés par des phénomènes météorologiques encore plus graves que ceux auxquels nous avons nous-mêmes fait face, cette fois en aidant à rétablir le courant en Géorgie à la suite de deux ouragans.

Nous sommes fiers des réalisations de l'entreprise en 2017. Nous avons surmonté haut la main les problèmes opérationnels immédiats et renforcé notre situation en matière de produits et notre situation financière à long terme. Nous devons ces réussites au travail acharné et au dévouement de nos employés – la clé de notre succès. Aujourd'hui, nous sommes sur la bonne voie pour obtenir les résultats prévus dans notre orientation stratégique quinquennale et nous ne doutons pas de la valeur que nous offrons à nos clients, à notre actionnaire et à la collectivité.

Le président et chef de la direction,



Bryce Conrad

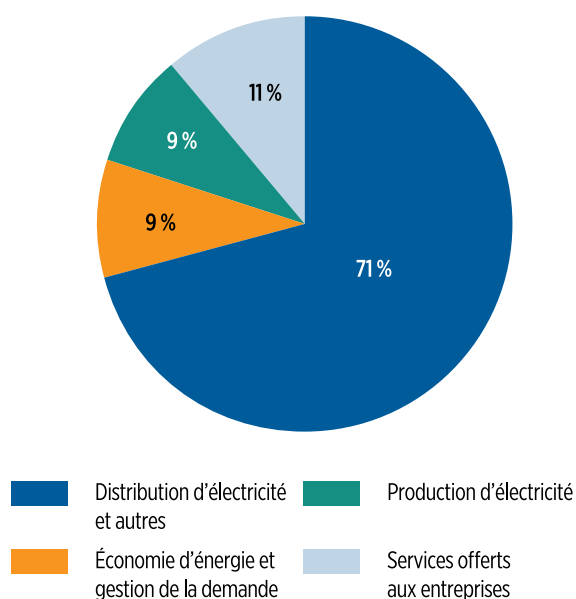
Faits saillants financiers

[en milliers de dollars canadiens]

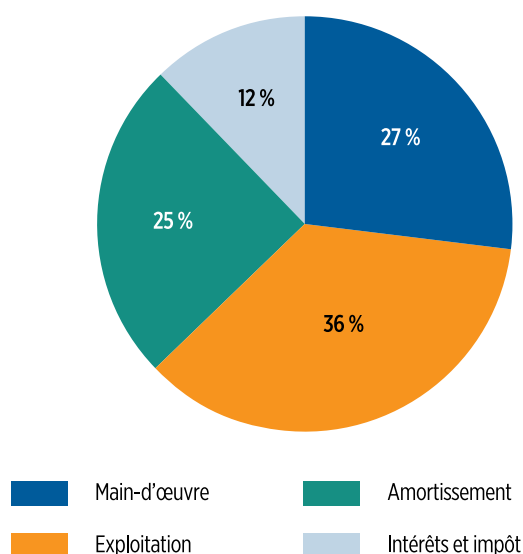
	2017	2016
Exploitation		
Total des produits ¹	1 140 187 \$	1 189 360 \$
Produits tirés de la distribution d'électricité ¹	170 982 \$	166 715 \$
Produits tirés de la production d'électricité	22 898 \$	17 489 \$
Produits tirés des services offerts aux entreprises	26 960 \$	18 294 \$
Produits tirés de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande	23 976 \$	19 643 \$
Résultat avant intérêts, impôt et amortissement ¹	118 271 \$	104 400 \$
Résultat net	35 975 \$	34 836 \$
Dividende	(21 900) \$	(20 600) \$
État de la situation financière		
Total des actifs et des soldes réglementaires	1 719 697 \$	1 630 578 \$
Immobilisations	1 391 356 \$	1 267 838 \$
Déventures	773 168 \$	772 960 \$
Capitaux propres	438 141 \$	426 775 \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	91 962 \$	96 317 \$
Investissement	(148 074) \$	(349 777) \$
Financement	(20 600) \$	181 686 \$

1 Les montants pré-IFRS 14 et le résultat avant intérêts, impôt et amortissement sont des mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus.

Produits selon leur nature^{1, 2}



Charges selon leur nature^{1, 2}



1 Pré-IFRS 14.

2 Excluent le recouvrement des coûts liés à l'électricité et l'achat d'électricité.

Progrès réalisés par rapport au plan

Le Rapport annuel 2017 d'Hydro Ottawa est le deuxième où l'information est présentée en fonction de l'*Orientation stratégique 2016-2020* de la Société, qui donne un aperçu de sa stratégie commerciale et de ses projections financières pour les cinq prochaines années. Cette stratégie reprend les éléments de base du plan stratégique précédent [*Orientation stratégique 2012-2016*] tout en prenant en compte l'évolution du contexte stratégique et en reflétant les changements importants apportés à la Société elle-même – notamment l'ampleur de ses activités de production d'énergie renouvelable. Elle énonce aussi une nouvelle vision pour Hydro Ottawa – être *un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent*.

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. À notre avis, en concentrant nos efforts sur la valeur offerte à nos clients, nous obtiendrons de bons résultats dans tous les aspects du rendement – notre santé financière et la croissance de nos activités, notre efficacité et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution à la collectivité.

Hydro Ottawa a connu du succès dans le passé en concentrant ses efforts sur quatre aspects clés du rendement – ses quatre secteurs d'intervention clés. Ces quatre secteurs et les objectifs stratégiques correspondants continueront d'orienter nos activités durant la période visée par l'orientation stratégique actuelle. Ils sont à la base de l'information annuelle présentée dans les pages qui suivent.

La valeur pour la clientèle continue de revêtir une importance primordiale et demeure le principal moteur de notre stratégie commerciale.

QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

Valeur pour la clientèle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée
- en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels

Santé financière

OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices
- en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel

Efficacité organisationnelle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement
- en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue

Mission sociale

OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité
- en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée



Valeur pour la clientèle

Objectif stratégique : Nous offrons une expérience client à valeur ajoutée... en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.

Taux de satisfaction de la clientèle de 90 %

Lancement de l'application mobile d'Hydro Ottawa

La stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. En 2017, nous avons fourni un service d'électricité extrêmement fiable, fait des investissements majeurs pour maintenir ce niveau de service et accru nos interactions et nos communications avec les clients tout en veillant à ce que nos tarifs de distribution demeurent aussi abordables que possible. En fait, malgré l'inflation et l'augmentation des coûts de main-d'œuvre, Hydro Ottawa limitée a maintenu ses charges d'exploitation¹ en 2017 au même niveau qu'en 2016.

Nous avons continué d'élargir la gamme de services offerts, mais nous savons que les clients veulent avant tout avoir de l'électricité quand ils en ont besoin. En 2017, notre rendement en matière de fiabilité a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, en partie à cause de vents violents et de plusieurs phénomènes météorologiques majeurs. La fréquence et la durée des interruptions de service ont légèrement augmenté

(respectivement de 0,1 interruption par an pour un client moyen et de 11 minutes). Avec 0,8 interruption par client moyen par année, Hydro Ottawa demeure parmi les meilleures compagnies d'électricité en Ontario pour la fiabilité du service. Nous avons considérablement amélioré notre rendement dans ce domaine depuis cinq ans : la fréquence des interruptions de service et leur durée ont diminué respectivement de 41 % et de 27 % par rapport à 2013. Nous continuons d'investir dans la fiabilité de notre réseau pour maintenir cette tendance positive.

À l'instar de la plupart des compagnies d'électricité en Ontario, Hydro Ottawa doit remplacer à un rythme accéléré l'équipement de son réseau de distribution vieillissant. Pour améliorer encore davantage la fiabilité, nous avons continué de remplacer l'infrastructure conformément à notre plan quinquennal approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Nous avons investi 68,2 millions de dollars en 2017 en ciblant l'infrastructure la plus



¹ Les charges d'exploitation excluent celles se rapportant à l'économie d'énergie et à la gestion de la demande.

**Maintien d'une grande
fiabilité du service
d'électricité**

**Investissement
de 68,2 M\$ pour
préserver la sécurité
et la fiabilité du
réseau de distribution**

**Prolongation des
heures d'ouverture du
service à la clientèle
et rehaussement du
niveau de service**

ancienne, les problèmes de fiabilité localisés et la capacité insuffisante de postes. Nous avons aussi investi 30,9 millions dans l'expansion du réseau afin de répondre aux besoins croissants des clients.

Le taux de satisfaction de notre clientèle a atteint 90 % en 2017, comparativement à 81 % en 2016. Il est de cinq points de pourcentage supérieur au taux de satisfaction moyen à l'égard des compagnies d'électricité locales en Ontario. En plus de nos propres initiatives visant à améliorer le service à la clientèle, la diminution des factures d'électricité attribuable à la mise en œuvre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables a sans doute grandement contribué à la hausse du taux de satisfaction.

Nous avons continué de franchir en 2017 des jalons importants au chapitre du service à la clientèle. Entre autres, nous avons lancé une application mobile de pointe dans l'industrie permettant aux clients de surveiller et de gérer leur consommation en ligne, d'avoir accès aux détails de leur facture et de recevoir des renseignements et des alertes en temps réel en cas d'interruption de service.

En 2017, nous avons également prolongé les heures d'ouverture du service à la clientèle et rehaussé le niveau de service. De plus, nous assurons maintenant le service directement dans 120 langues différentes. Nous avons amélioré nos fonctions de libre-service en y ajoutant la technologie de reconnaissance vocale et il est maintenant possible de relier nos options de libre-service sur le Web ou dans l'application mobile aux comptes des médias sociaux pour accélérer et simplifier l'accès. Ces améliorations ont toutes été apportées à un coût réduit en vertu d'un contrat conclu avec un nouveau fournisseur de services. La communication et les interactions par l'intermédiaire des médias sociaux sont demeurées une priorité et nous avons utilisé davantage de vidéos et de séquences captées par des drones pour transmettre de l'information et faire connaître ce qui se passe en coulisses. Les médias sociaux sont devenus le principal point de contact pour de nombreux clients, en particulier pendant les tempêtes et les interruptions de service alors que l'information en temps réel est essentielle.

Nous conservons le taux de participation à la facturation en ligne le plus élevé parmi les compagnies d'électricité en Ontario. En plus de réduire les coûts, cette option est pratique pour les clients. Avec

un taux de participation de 40 % à l'heure actuelle, la facturation en ligne engendre des économies de 1,4 million de dollars par an. Notre campagne Dites adieu au papier 2017 a permis de faire un don de 88 465 \$ à la Fondation du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario. Cette somme a servi à l'achat d'un appareil portable d'échocardiographie pour les soins aux nouveau-nés gravement malades traités à l'Unité néonatale de soins intensifs.

Enfin, nous avons continué d'aider les clients à gérer leur consommation et leurs coûts d'énergie grâce aux programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. À mi-parcours de notre plan d'économie d'énergie et de gestion de la demande sur six ans (2015-2020), nous sommes dans la bonne voie pour atteindre l'objectif global d'économiser 395 gigawattheures d'électricité. Nos initiatives majeures comprennent six projets institutionnels de cogénération (production combinée d'électricité et de chaleur), dont le système de cogénération de l'Hôpital Royal Ottawa, qui est déjà pleinement opérationnel.



Santé financière

Objectif stratégique : Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices... en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel.

Résultat net
de 36,0 M\$

Dividende de 21,9 M\$
versé à l'actionnaire

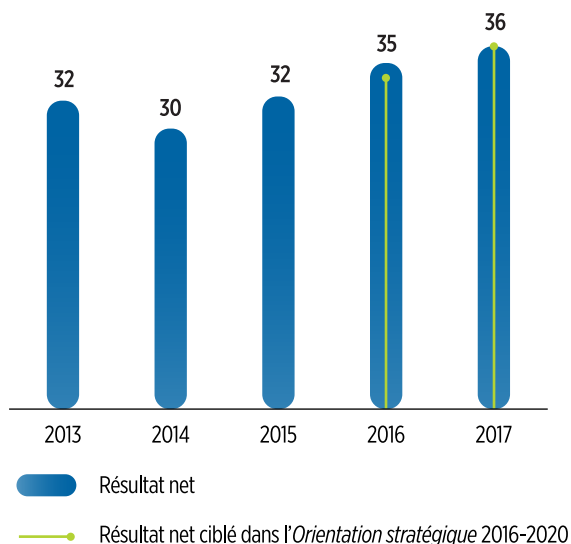
En 2017, Hydro Ottawa a continué d'obtenir d'excellents résultats financiers tout en menant à bien le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière – son plus vaste projet d'immobilisations à ce jour. En plus d'affronter des phénomènes météorologiques majeurs et des événements imprévus, l'entreprise a continué de développer de nouveaux champs d'activité.

Notre résultat net consolidé a augmenté de 1,2 million de dollars pour atteindre 36 millions. Ce montant record concorde avec le résultat net prévu dans notre *Orientation stratégique 2016-2020* malgré les répercussions financières d'événements imprévisibles comme les graves inondations printanières. Le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière a été achevé selon le calendrier et le budget établis. Lorsqu'elle fonctionnera à plein régime, cette centrale produira assez d'énergie propre renouvelable pour alimenter 20 000 habitations.

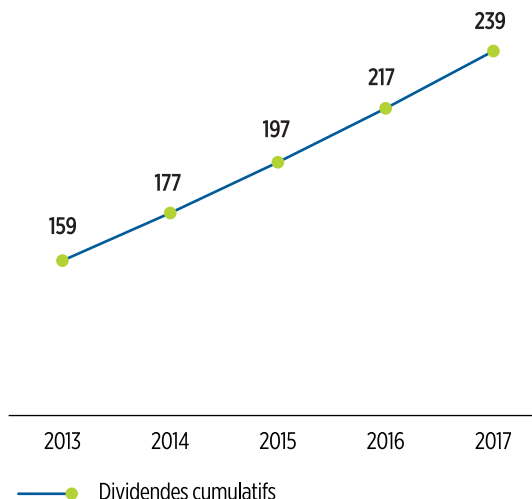
Avec un rendement des capitaux propres consolidé de 8,4 % – comme en 2016 –, Hydro Ottawa a continué de créer de la valeur pour son seul actionnaire, la Ville d'Ottawa. Elle lui a versé un dividende de 21,9 millions de dollars, ce qui est supérieur au plancher de 20 millions. Ce dividende, établi en fonction de son rendement de 2017, porte à 239 millions les dividendes cumulatifs versés depuis 2005.

Notre société de distribution locale exerçant des activités à tarifs réglementés continue de contribuer le plus à notre résultat net, mais la croissance de nos produits selon le modèle réglementaire actuel devrait être modeste. Dans ce contexte et compte tenu des investissements nécessaires pour gérer avec succès les difficultés inhérentes au vieillissement de l'infrastructure et à la modernisation du réseau, Hydro Ottawa devra concentrer ses efforts sur la maîtrise des coûts et la productivité. En 2017, malgré l'inflation, l'augmentation des coûts de main-d'œuvre et la difficulté d'attirer les employés et de les maintenir en poste, nous avons pu limiter nos charges d'exploitation¹ au même niveau qu'en 2016.

Résultat net [en millions de dollars]



Dividendes cumulatifs [en millions de dollars]



¹ Les charges d'exploitation excluent celles se rapportant à l'économie d'énergie et à la gestion de la demande.



Rendement des capitaux propres de 8,4 %

Entrée en production d'une nouvelle centrale hydraulique de 29 MW

Puissance totale se chiffrant maintenant à 128 MW

L'achèvement du projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière a porté à 128 MW notre capacité de production d'énergie renouvelable, en hausse de plus de 500 % depuis 2012. Cette capacité représente assez d'énergie renouvelable pour alimenter 107 000 habitations, soit l'équivalent de plus du tiers des clients résidentiels d'Hydro Ottawa. Elle est de loin la plus élevée parmi les compagnies d'électricité appartenant à une municipalité en Ontario. La nouvelle centrale est entrée en exploitation commerciale le 18 août. L'inauguration officielle de ce site historique a suivi le 16 octobre et c'est alors que le public a eu accès aux chutes spectaculaires et au site historique environnant.

En 2017, des inondations printanières à récurrence de 100 ans ont touché 11 de nos centrales le long de la rivière des Outaouais et de la rivière Rideau. La plupart des centrales ont été remises en service au cours de la première semaine, ce qui a atténué les répercussions financières. Mais deux centrales nécessitant des réparations majeures ne l'ont été qu'en octobre et en novembre.

Conformément à notre *Orientation stratégique 2016-2020*, nous avons continué d'accroître et de développer les services énergétiques et ceux offerts à d'autres compagnies d'électricité – troisième catalyseur de notre santé financière, qui s'ajoute aux activités de distribution et de production. Le plus grand projet en cours porte sur la conversion de l'éclairage de rue de la Ville d'Ottawa : à la fin de 2017, nous avons converti à la technologie DEL 21 527 lampadaires. Nous avons réalisé un peu plus du tiers du projet et la Ville d'Ottawa réalise plus rapidement que prévu des économies supérieures aux prévisions initiales. Nous avons également continué de développer et de commercialiser d'autres nouveaux services. D'ailleurs, nous sommes encouragés par le vif intérêt que suscitent nos essais de câbles offerts depuis 2016.



Efficacité organisationnelle

Objectif stratégique : Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement... en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

La sécurité, encore notre grande priorité

Limitation des charges d'exploitation grâce à la productivité

Pour atteindre les objectifs fixés dans notre *Orientation stratégique 2016-2020*, nous devons privilégier l'efficacité et l'apprentissage continu et posséder les compétences et la capacité organisationnelle voulues afin d'obtenir un bon rendement dans nos champs d'activité actuels et nouveaux. Dans cette optique, nous avons continué de mettre l'accent sur trois résultats principaux en 2017 : un milieu de travail sûr et sain; un effectif mobilisé, adapté et bien préparé; et des activités efficaces et efficaces qui rehaussent l'expérience client.

Le maintien d'un milieu de travail sûr et sain est demeuré notre grande priorité. En 2017, nous avons particulièrement mis l'accent sur notre Programme de gestion environnementale et de santé et de sécurité au travail des entrepreneurs, entre autres les examens détaillés du rendement sur le terrain. À l'interne, nous avons accru la formation déjà approfondie sur les méthodes de travail sécuritaires. Nous avons donné en moyenne 28 heures de formation par employé et plus de 55 heures dans le cas des métiers à risque élevé. Notre système de gestion environnementale et de santé et de sécurité au travail a conservé sa certification selon les normes OHSAS 18001 et ISO 14001 reconnues à l'échelle internationale. En outre, la Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail a décerné au chef de notre groupe de sécurité le titre de Professionnel en sécurité de l'année – Est de l'Ontario et du Canada.

Nous avons continué de mettre en œuvre notre stratégie de gestion des compétences proactive à plusieurs volets pour pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé au cours des cinq à dix prochaines années. À l'instar de nombreuses autres entreprises du secteur de l'électricité, Hydro Ottawa est aux prises avec des difficultés liées au profil démographique de son effectif : 35 % de ses employés seront admissibles à la retraite au cours des dix prochaines années; et leur proportion atteint 38 % dans le cas des gens de métier et des membres du personnel technique. En 2017, le recrutement et le maintien en poste d'employés sont demeurés une grande priorité pour l'organisation dans son ensemble. Nous avons élargi la portée de notre partenariat avec le Collège Algonquin portant sur la formation de techniciens en

entretien des lignes électriques et accru l'embauche d'apprentis, qui représentent maintenant plus de 19 % de nos gens de métier. La participation des étudiants occupant un emploi d'été ou inscrits à un programme coopératif ainsi que les programmes de mobilisation des retraités et des travailleurs d'expérience demeurent essentiels. En outre, nous avons mis à jour notre Plan de diversité et d'inclusion, qui comporte des volets visant notre effectif et la collectivité.





Mise à jour de notre
Plan de diversité et
d'inclusion

Chef de file
de l'adoption de
l'infonuagique
parmi ses pairs

Poursuite du
programme de
rationalisation
des installations



Nous avons continué de déployer de vastes efforts dans l'ensemble de l'entreprise pour maîtriser nos charges d'exploitation en améliorant notre rendement et notre productivité. En 2017, nous avons ainsi continué de réduire nos charges d'exploitation. Nous avons également accru encore la productivité de notre effectif ainsi que l'efficacité d'actifs clés tels que les installations de production et l'infrastructure technologique. En outre, nous sommes parvenus à limiter l'augmentation des dépenses au titre de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration.

La technologie a continué de jouer un rôle essentiel dans nos efforts visant à accroître le rendement et la productivité et à améliorer le service à la clientèle. En 2017, nous avons investi près de 17 millions de dollars dans les systèmes technologiques de prochaine génération à l'appui du service à la clientèle, de l'efficacité opérationnelle, de la modernisation du réseau ainsi que de la cybersécurité. Hydro Ottawa est devenue l'une des premières compagnies d'électricité à adopter l'infonuagique pour ses grands systèmes logiciels, renforçant ainsi sa capacité d'innovation et de mise en œuvre de technologies nouvelles.

Comme nous alimentons en électricité la capitale nationale, notre infrastructure essentielle est de plus en plus exposée aux atteintes à la cybersécurité. C'est pourquoi nous investissons dans notre programme de cybersécurité en mettant davantage l'accent sur les mesures de contrôle proactives. Hydro Ottawa a en outre contribué grandement à l'élaboration du nouveau cadre de cybersécurité de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour toutes les compagnies d'électricité et notre réseau interconnecté.

Nous avons lancé en 2017 la phase « construction » de notre programme de rationalisation des installations. Cette importante initiative de modernisation visant à améliorer l'efficacité opérationnelle permettra à l'entreprise de quitter en 2019 ses installations obsolètes qui en sont à la fin de leur vie utile (plus précisément le siège social et les centres d'opérations Sud et Est). Lorsque qu'il sera pleinement mis en œuvre, ce programme devrait améliorer la productivité et le service grâce à des installations mieux équipées et situées à des endroits plus stratégiques tout en réduisant les répercussions environnementales de nos activités.

Mission sociale

Objectif stratégique : Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité... en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.

Collecte de plus de 370 000 \$ au cours de la campagne de collecte de fonds menée par les employés à des fins caritatives

Présentations sur la sécurité électrique devant plus de 24 000 élèves

Hydro Ottawa est fière de son parcours en tant qu'entreprise responsable – une entreprise bien gouvernée, ouverte et respectueuse de l'environnement qui communique avec ses intervenants et contribue activement au bien-être de la collectivité.

Nous avons maintenu notre visibilité et notre accessibilité auprès de nos intervenants en 2017 en participant à plus de 465 activités communautaires, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2016. Nous avons mis l'accent sur les programmes de sensibilisation à l'électricité dans les écoles; la présence de l'équipe d'économie d'énergie à toute une gamme d'activités dans la collectivité, au sein de l'entreprise et dans des commerces de détail; et un large éventail d'autres présentations et portes ouvertes. Nous avons également continué de renforcer notre présence en ligne – en hausse de 92 % par rapport à 2016 – en partie grâce à notre stratégie de vidéos dans les médias sociaux et à notre nouvelle application mobile.

Nous avons continué d'améliorer nos communications avec les associations communautaires et les zones d'amélioration commerciale en poursuivant la publication des bulletins qui s'adressent expressément à ces destinataires. Nous avons tenu un deuxième Forum communautaire annuel pour fournir de l'information sur nos programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande, nos activités d'élagage d'arbres et les programmes d'aide aux clients à faible revenu. Nous avons également tenu 14 réunions communautaires pour communiquer de l'information sur les projets d'infrastructure à venir en 2018 et répondre aux questions à ce sujet.

Le leadership en matière d'environnement est demeuré une grande priorité pour Hydro Ottawa. En 2017, nous avons valorisé plus de 90 % des déchets non dangereux (liquides et solides), tout en réduisant encore davantage notre consommation de papier et notre utilisation de serveurs matériels. En plus de dynamiser notre Stratégie en matière de durabilité de l'environnement, nous nous sommes fixé comme objectif d'obtenir d'ici 2020 la désignation de compagnie d'électricité durable attribuée par l'Association canadienne de l'électricité. Nous avons également joué un rôle de premier plan dans l'initiative Évolution énergétique de la Ville d'Ottawa.





**Participation
aux efforts de
rétablissement du
courant après le
passage des ouragans
*Irma et Harvey***

**Dix prix pour
l'excellence de
notre rendement**

**Valorisation de plus
de 90 % des déchets
non dangereux**

Nous avons continué de faire des investissements communautaires variés et choisis avec soin. La campagne de collecte de fonds menée par nos employés à des fins caritatives a permis de recueillir plus de 370 000 \$. Grâce à la détermination de nos employés à « redonner à la collectivité où ils vivent », nous avons versé des fonds au Centre de santé du sein de L'Hôpital d'Ottawa et aux programmes de Centraide Ottawa en santé mentale. Nos employés ont également donné de leur temps à la collectivité. Nombre d'entre eux se sont portés volontaires pour la Journée des besoins spéciaux à la Foire de la capitale – un moment fort de l'année pour bien des employés d'Hydro Ottawa. Nous avons poursuivi notre programme de soutien de longue date au bénéfice de Christie Lake Kids, qui offre à des jeunes défavorisés sur le plan économique des programmes de loisirs et de renforcement des compétences et du leadership. Nous nous sommes associés à Ottawa 2017 à l'appui de plusieurs volets des célébrations du 150^e anniversaire du Canada, entre autres le Red Bull Crashed Ice, Inspiration Village, Kontinuum, La Machine et le Miwàte – illumination des chutes de la Chaudière.

En plus de mettre les sommes recueillies au service de la collectivité ici même à Ottawa, nous avons répondu à la demande d'aide de quatre autres compagnies d'électricité pendant l'année. L'une de ces demandes émanait d'un « voisin éloigné » : nous avons envoyé 26 employés pour aider à rétablir le courant en Géorgie après le passage des ouragans *Irma et Harvey* aux États-Unis. Ce n'est pas d'hier qu'Hydro Ottawa participe à ce type d'efforts des deux côtés de la frontière en qualité de membre du North Atlantic Mutual Assistance Group (NAMAG) – partenariat permettant aux compagnies d'électricité de se prêter mutuellement assistance sans réaliser de bénéfices.

Nous sommes honorés que des tiers aient reconnu nos efforts de nouveau en 2017 en nous décernant des prix ou en nous inscrivant à leur palmarès dans divers domaines – meilleurs employeurs, innovation en matière de ressources humaines et de sécurité, programmes de service à la clientèle et responsabilité sociale.





Analyse de la direction

INTRODUCTION

La section « Analyse de la direction », qui examine le rendement opérationnel et les résultats financiers de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., devrait être consultée en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. La Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. a adopté le 1^{er} janvier 2015 les Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards – IFRS]. Elle a notamment adopté par anticipation la norme IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* [IFRS 14]. Les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport ont été établis conformément aux IFRS publiées par le Conseil des normes comptables internationales [CNCI]. Tous les montants d'argent sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

La présente section renferme des déclarations de nature prospective concernant entre autres les futurs résultats opérationnels et les plans d'avenir. Ces déclarations reflètent les attentes de la direction à la date d'approbation des états financiers consolidés. En raison des risques et des incertitudes en jeu, il est possible que le rendement, les réalisations ou les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées ci-après.

PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Profil de la Société

La **Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. [Hydro Ottawa ou la Société]** est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une société fermée constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario* et régie par un conseil d'administration indépendant composé de dix membres

nommés par le Conseil municipal d'Ottawa et le président et chef de la direction. Ses principaux champs d'activité sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable, les services énergétiques et les services à d'autres compagnies d'électricité. Hydro Ottawa possède deux filiales principales, dont elle assure l'exploitation.

Hydro Ottawa limitée, la première de ces filiales, est une société de distribution locale [SDL] d'électricité à tarifs réglementés qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Troisième en importance parmi les compagnies d'électricité appartenant à une municipalité en Ontario, elle possède l'un des réseaux de distribution les plus sûrs, fiables et rentables de la province et dessert environ 332 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1 116 km². En vertu de son permis de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les cibles établies par la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO] en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. La clientèle de l'entreprise augmente de 1 % par année en moyenne.

Énergie Ottawa inc. [Énergie Ottawa], la deuxième filiale, est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario. Elle fournit des services de gestion de l'énergie et de l'infrastructure aux clients commerciaux qui consomment beaucoup d'énergie. Énergie Ottawa leur propose notamment des solutions d'efficacité énergétique clé en main [p. ex. amélioration écoénergétique de l'éclairage et des bâtiments], des essais de câbles non destructifs et des systèmes intelligents de surveillance des données. En outre, elle possède et exploite six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, en plein cœur d'Ottawa, ainsi que le barrage-voûte historique sur la rivière des Outaouais et dix autres centrales au fil de l'eau en Ontario et dans l'État de New York. Énergie Ottawa détient aussi une participation majoritaire dans deux coentreprises produisant de l'énergie



propre et renouvelable aux centrales aux gaz d'enfouissement à la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et à la décharge Laflèche, à Moose Creek, en Ontario, ainsi que 14 installations solaires réparties à la grandeur de la ville. La puissance installée du parc d'énergie verte de la Société se chiffre à 128 mégawatts [MW], soit assez d'électricité pour alimenter 107 000 habitations.

Pour consulter la liste des principales filiales et coentreprises visées par les états financiers consolidés d'Hydro Ottawa, se reporter à la note 1 [Description des activités et renseignements sur l'entreprise] des états financiers consolidés figurant dans le présent rapport.

Notre orientation stratégique

Hydro Ottawa a publié en 2016 un nouveau plan stratégique [*Orientation stratégique 2016-2020*], qui donne un aperçu de la stratégie commerciale et des projections financières de la Société pour les cinq prochaines années. Cette stratégie reprend les éléments de base du plan stratégique précédent [*Orientation stratégique 2012-2016*] tout en prenant en compte l'évolution du contexte stratégique et en reflétant les changements importants apportés à la Société elle-même – notamment l'accroissement de ses activités de production d'énergie renouvelable. Elle énonce aussi une nouvelle vision pour Hydro Ottawa – *être un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent*.

Stratégie

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Le principal objectif de notre *Orientation stratégique 2012-2016* consistait à recentrer nos activités sur la clientèle. Or, l'importance primordiale accordée aux clients demeure le moteur de notre stratégie commerciale. À notre avis, en concentrant nos efforts sur la valeur offerte à nos clients, nous obtiendrons de bons résultats dans tous les aspects du rendement – notre santé financière et la croissance de nos activités, notre efficience et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution au bien-être de notre collectivité.

Notre *Orientation stratégique 2016-2020* repose sur un principe de base selon lequel le modèle des services d'électricité subit une profonde transformation – il prend une forme plus décentralisée, axée sur la clientèle, à la fine pointe de la technologie et viable sur le plan environnemental. Le passage de l'industrie de l'électricité à un modèle davantage axé sur la clientèle offrira des possibilités pour les fournisseurs d'énergie en mesure d'innover et posera des problèmes pour ceux qui ne sauront pas s'adapter. Compte tenu de ce nouveau paysage, nous adoptons une stratégie à huit volets :

- rehausser l'expérience client;
- poursuivre notre croissance stratégique, notamment l'accroissement de nos activités de production d'énergie renouvelable, évaluer les possibilités d'accroître nos activités de distribution d'électricité et élargir la gamme des services que nous offrons;
- avoir accès à du capital pour assurer notre croissance;
- veiller à posséder les compétences et la capacité organisationnelle voulues pour obtenir un bon rendement dans nos champs d'activité existants et nouveaux;
- continuer d'améliorer notre rendement opérationnel, notamment au chapitre de la productivité et de la sécurité;
- mener à bien des projets essentiels, comme l'agrandissement aux chutes de la Chaudière;
- continuer de gagner la confiance du public;
- être en mesure de faire face aux changements et aux bouleversements au sein de notre industrie.

Notre but est d'être le conseiller énergétique de confiance pour nos clients – grands et petits – et notre collectivité. À mesure que les besoins en énergie de nos clients et les options s'offrant à eux évolueront et que les projets et développements phares se concrétiseront, Hydro Ottawa jouera un rôle de premier plan pour aider notre ville à passer à un avenir énergétique intelligent.

Nous continuerons par ailleurs d'accroître la valeur pour l'actionnaire tout en mettant encore l'accent sur une croissance stratégique de nos activités dans les domaines où nous excellons. Notre programme de croissance comporte quatre grands volets :

- **Distribution d'électricité** : Continuer d'évaluer les possibilités d'offrir nos services de distribution au-delà du territoire que nous desservons actuellement.
- **Production d'énergie renouvelable** : Accroître l'offre d'électricité propre pour nos clients et les bénéfices pour notre actionnaire en faisant des investissements intelligents dans la production d'énergie renouvelable.
- **Services énergétiques** : Offrir des solutions novatrices pour aider les consommateurs, les entreprises et les collectivités à atteindre leurs objectifs dans le domaine de l'énergie grâce à la gestion de l'énergie, à l'économie d'énergie, à l'éclairage de rue efficient, à la production d'énergie, au stockage d'énergie, à l'énergie collective ainsi qu'aux possibilités de gestion de la demande, entre autres.
- **Services à d'autres compagnies d'électricité** : Tirer parti de nos actifs et de notre savoir-faire pour aider d'autres compagnies d'électricité à accroître la valeur qu'elles fournissent, ce qui créera de nouvelles sources de produits et des économies d'échelle.

Dans l'ensemble, nous estimons que cette stratégie présente un programme équilibré pour permettre à la Société d'obtenir un bon rendement, de s'adapter à un environnement commercial en pleine évolution et d'assurer une croissance durable et rentable de ses activités.

Mission, vision et principes directeurs

NOTRE MISSION – *Créer de la valeur à long terme pour notre actionnaire en servant les intérêts de nos clients et des collectivités que nous desservons.*

La Société constitue à la fois un atout pour la collectivité et un investissement pour son actionnaire, la Ville d'Ottawa. En qualité d'atout pour la collectivité, nous avons pour objectif de fournir à nos clients des services efficaces et fiables ainsi qu'une expérience client exceptionnelle et de demeurer un solide partenaire stratégique pour la Ville en contribuant à la mise en œuvre de ses programmes de développement économique et de protection de l'environnement. En qualité d'investissement pour notre actionnaire, nous visons à générer un rendement stable, fiable et croissant et à accroître la valeur pour notre actionnaire à court et à long terme.



NOTRE VISION – *Hydro Ottawa – un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent.*

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Hydro Ottawa est résolue à créer de la valeur à long terme d'une manière propre à résister à l'examen public et à inspirer la confiance. À cette fin, nous ne ménageons pas nos efforts pour obtenir d'excellents résultats opérationnels et financiers tout en nous conformant à des normes de conduite professionnelle. Nous sommes guidés non seulement par nos obligations juridiques, mais aussi par des pratiques de gouvernance et opérationnelles exemplaires et des normes établies par des organismes indépendants. Ces attentes, qui constituent l'assise de nos engagements envers toutes les parties intéressées, se concrétisent dans nos valeurs organisationnelles, notre code de conduite des affaires et nos politiques et méthodes d'exploitation.

NOS VALEURS ORGANISATIONNELLES

À Hydro Ottawa, nous avons à cœur de promouvoir un milieu organisationnel qui favorise l'éthique professionnelle et témoigne de son respect à tous les échelons tout en reflétant nos valeurs communes, soit le travail d'équipe, l'intégrité, l'excellence et le service. Chaque employé doit donner l'exemple dans cette démarche.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES INTÉRESSÉES

Hydro Ottawa prend en compte les intérêts de toutes les parties intéressées, notamment les employés, les clients, les fournisseurs et son actionnaire, ainsi que ceux de la collectivité et de l'environnement où elle exerce ses activités.

Employés

Notre force réside dans la qualité de notre effectif et nous mettrons tout en œuvre pour recruter et maintenir en poste le personnel le plus qualifié disponible et lui offrir les meilleures chances de réussite. Nous sommes résolus à créer un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain, enrichi par la diversité et caractérisé par une communication ouverte, la confiance et un traitement équitable.

Clients

La qualité des interactions avec les clients est essentielle pour continuer à connaître du succès et nous sommes déterminés à leur offrir une expérience à valeur ajoutée. Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec les clients et leur fournissons des produits et services fiables, novateurs et adaptés à leurs besoins dans le respect des droits prévus par la loi et conformément aux normes d'accessibilité, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Fournisseurs et entrepreneurs

Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec les fournisseurs et les entrepreneurs. L'acquisition de l'équipement, des fournitures et des services se fait en fonction du mérite en privilégiant l'achat local. Nous payons les fournisseurs et les entrepreneurs conformément aux modalités convenues. Nous les encourageons à adopter des pratiques commerciales responsables et exigeons qu'ils respectent nos normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement lorsqu'ils travaillent pour Hydro Ottawa.

Collectivité et environnement

Nous sommes déterminés à agir à titre d'entreprise citoyenne responsable et contribuons à faire de la collectivité que nous desservons un meilleur endroit où vivre et faire des affaires. Nous sommes à l'écoute des besoins de la collectivité et avons à cœur la protection et la préservation de l'environnement où nous exerçons nos activités.

Actionnaire et autres sources de fonds

Nous sommes financièrement imputables à notre actionnaire et aux institutions qui financent nos activités et leur communiquons toute l'information qui revêt une importance pour l'organisation. Nous protégeons l'investissement de notre actionnaire et gérons le risque de manière efficace. Par ailleurs, nous communiquons à notre actionnaire toute l'information utile pour bien comprendre la gouvernance de l'entreprise.

Quatre secteurs d'intervention clés

Hydro Ottawa a obtenu du succès dans le passé en mettant l'accent sur quatre aspects essentiels du rendement – ses quatre secteurs d'intervention clés. Nous nous sommes fixé un objectif primordial dans chacun de ces secteurs :

- **VALEUR POUR LA CLIENTÈLE :** Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.

- **SANTÉ FINANCIÈRE :** Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel.
- **EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE :** Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.
- **MISSION SOCIALE :** Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.



Ces quatre secteurs d'intervention et les objectifs stratégiques correspondants continueront d'orienter nos activités durant la période visée par l'orientation stratégique actuelle. La valeur pour la clientèle continue de revêtir une importance primordiale et demeure le principal moteur de notre stratégie commerciale.

Vue d'ensemble du secteur de l'électricité

Au sein du secteur de l'électricité, différentes entités sont chargées de produire l'électricité, de la transporter et de la livrer aux clients résidentiels et commerciaux, de gérer l'exploitation du réseau de transport et les opérations sur les marchés ainsi que de surveiller et de régler le réseau dans son ensemble. Ces entités ne sont pas les mêmes dans les trois marchés où Hydro Ottawa exerce ses activités, soit l'Ontario, le Québec et l'État de New York.

Production d'électricité

L'Ontario produit l'électricité dans des centrales utilisant l'énergie hydraulique, nucléaire, fossile, éolienne ou solaire, la biomasse et le biogaz ainsi que dans de petites installations décentralisées qui utilisent l'énergie [généralement renouvelable] se trouvant à l'emplacement de l'utilisation finale ou à proximité. Certaines installations fonctionnent en continu [p. ex. les centrales nucléaires et les grandes centrales hydrauliques], tandis que d'autres fonctionnent par intermittence [p. ex. les installations éoliennes et solaires]. D'autres permettent de démarrer ou de ralentir la production selon les fluctuations de la demande [p. ex. les centrales au gaz naturel]. Par l'intermédiaire de sa filiale Énergie Ottawa, Hydro Ottawa possède un parc diversifié – centrales hydrauliques, centrales aux gaz d'enfouissement et installations solaires. Il s'agit du principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.

Transport d'électricité

À partir des centrales, l'électricité est acheminée aux sociétés de distribution locale et aux gros clients industriels sur un réseau haute tension comprenant des postes de transformation, des pylônes et des lignes électriques. En Ontario, le réseau de transport est exploité principalement par Hydro One. Au Québec, il est exploité par Hydro-Québec TransÉnergie. Dans l'État de New York, ce réseau est exploité par plusieurs entités privées et publiques, entre autres National Grid et la New York Power Authority, désignées collectivement par l'expression « New York Transmission Owners ».

Distribution d'électricité

En Ontario, les sociétés de distribution locale [SDL], comme Hydro Ottawa limitée, livrent l'électricité aux habitations, aux entreprises, aux hôpitaux, aux écoles, aux usines et aux fermes en utilisant des lignes basse tension. Elles font affaire directement avec les consommateurs d'électricité. En plus d'assurer l'entretien du réseau de lignes électriques dans leur collectivité, les SDL créent et mettent en œuvre des programmes d'économie d'énergie à

l'intention des clients. Ces sociétés, qui font la plus grande partie de la facturation dans la province, perçoivent tous les frais liés à l'électricité. Hydro Ottawa limitée est une SDL appartenant à une municipalité qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman.

C'est toujours une SDL qui livre l'électricité aux clients résidentiels ou commerciaux sur ses lignes de distribution, mais les clients peuvent acheter leur électricité auprès de leur SDL elle-même ou d'un détaillant. En Ontario, la plupart des clients font affaire avec la SDL de leur localité. Hydro Ottawa ne distribue pas l'électricité dans des marchés à l'extérieur de la province.

Exploitants de réseau

La *Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité* [SIERE] fait le lien entre tous les participants au réseau ontarien – les sociétés qui produisent l'électricité, celles qui la transportent dans toute la province, les détaillants qui l'achètent et la revendent, les entreprises industrielles qui la consomment en grande quantité et les SDL qui la livrent aux clients résidentiels et commerciaux. La SIERE prévoit la demande d'électricité à l'échelle de la province, met les données à jour toutes les cinq minutes et reçoit les offres des producteurs en mesure de fournir le volume nécessaire. Ainsi, les clients qui achètent l'électricité directement sur le marché provincial peuvent observer la fluctuation des prix en fonction de l'offre et de la demande et réagir en conséquence. La SIERE surveille le réseau, détermine les mesures à prendre pour assurer la fiabilité dans l'avenir et publie ses conclusions dans des rapports périodiques. Elle coordonne également la préparation aux situations d'urgence pour le réseau d'électricité provincial.

Le *New York Independent System Operator* [NYISO] est au cœur du réseau d'électricité de l'État de New York. Il surveille le réseau de transport et l'infrastructure électrique, administre et surveille les marchés de gros de l'électricité et planifie l'avenir énergétique de l'État. Le NYISO a été créé pour donner un accès équitable et libre au réseau d'électricité. Dans chacune des 11 zones du réseau de l'État de New York, il doit prévoir la production et la charge, conclure les contrats de service nécessaires pour assurer la fiabilité du réseau de transport et prévoir les importations et les exportations. Le NYISO doit aussi publier en temps réel la demande ou la charge. Les installations d'Hydro Ottawa dans l'État de New York se trouvent dans la zone E du NYISO, soit Mohawk Valley.

Hydro-Québec exploite par l'intermédiaire de ses divisions le réseau d'électricité québécois tout entier. La division qui fait office d'exploitant du réseau est Hydro-Québec TransÉnergie.

Cadre réglementaire

En Ontario, le ministère de l'Énergie [Ministère] établit la politique globale pour le secteur de l'énergie en s'appuyant sur les lois et règlements pertinents. Il surveille la SIERE et la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO], qui réglemente le secteur de l'énergie comme le prévoient principalement trois lois – la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* [Loi sur la CEO], la *Loi de 1998 sur l'électricité* et la *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*. La Loi sur la CEO confère à la CEO le pouvoir d'approuver et de fixer tous les tarifs pour le transport et la distribution d'électricité en Ontario et d'établir des normes de service, de conduite et de production de rapports dont le respect constitue une condition des permis.

Aux États-Unis, les producteurs d'électricité indépendants et les compagnies d'électricité sont réglementés au niveau de l'administration fédérale et à celui des États. En vertu de la *Federal Power Act*, la Federal Energy Regulatory Commission [FERC], organisme indépendant du département de l'Énergie des États-Unis, réglemente le transport et la vente en gros de l'électricité dans le cadre des échanges commerciaux inter-États. À moins qu'elle n'en soit exemptée, toute entité qui possède ou exploite des installations servant au transport ou à la vente en gros d'électricité dans le cadre d'échanges commerciaux inter-États est une entreprise de services publics relevant de la FERC. Le NYISO est aussi placé sous la surveillance de la FERC.

Au Québec, le secteur de l'électricité est réglementé par la Régie de l'énergie. La *Loi sur la Régie de l'énergie* attribue à cet organisme indépendant la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions applicables au transport et à la distribution de l'électricité par Hydro-Québec.



Tarifs

Hydro Ottawa limitée recouvre ses coûts auprès des clients grâce aux tarifs de distribution, qui incluent les coûts se rapportant aux activités suivantes :

- la conception, la construction et l'entretien des lignes de distribution aériennes et souterraines, des poteaux électriques, des postes et des transformateurs locaux;
- l'exploitation des réseaux de distribution locaux, notamment les compteurs intelligents;
- le service à la clientèle et les interventions d'urgence.

Les coûts et les tarifs varient d'une société de distribution à l'autre en fonction de facteurs tels que l'âge et l'état des équipements, les caractéristiques géographiques et la distance, la densité et la croissance démographiques ainsi que la proportion relative de clients résidentiels, d'une part, et de clients commerciaux et industriels, d'autre part.

Les frais de distribution que prélève Hydro Ottawa limitée représentent un peu plus de 20 % de la facture d'électricité de ses clients. Elle perçoit le plein montant de la facture, mais conserve uniquement les frais de distribution. Hydro Ottawa transfère le montant restant, sans majoration, aux organismes de réglementation, au gouvernement provincial et aux entreprises de production et de transport d'électricité.

La CEO fixe les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa limitée après examen des demandes tarifaires déposées par l'entreprise. Pour en savoir plus sur le cadre d'établissement des tarifs et les tarifs d'Hydro Ottawa limitée, se reporter à la note 3e) [« Principales méthodes comptables – Réglementation – Hydro Ottawa limitée »] afférente aux états financiers consolidés figurant dans le présent rapport.

Les tarifs de production d'énergie hydraulique perçus par **Énergie Ottawa** sont établis en fonction d'accords contractuels conclus pour chacune de ses centrales. Pour les centrales hydrauliques qui fournissent de l'électricité à l'Ontario et au Québec, Énergie Ottawa assure l'exploitation en vertu de contrats d'achat d'électricité conclus respectivement avec la SIERE et Hydro-Québec, qui prévoient d'entrée de jeu un « tarif contractuel de base ». En Ontario, un facteur d'indexation est appliqué chaque année jusqu'à la fin de la durée du contrat. Au Québec, le tarif est fixe pour les deux premières années, après quoi il fluctue en fonction des prix du marché applicables. Pour les centrales hydrauliques du nord de l'État de New York, les contrats d'achat d'électricité d'Énergie Ottawa – tous conclus avec la Niagara Mohawk Power Corporation, filiale de National Grid plc – sont actuellement fondés sur le marché. Ainsi, les tarifs qui déterminent les produits tirés de la production de ces centrales varient.

CAPACITÉ D'OBTENIR DES RÉSULTATS

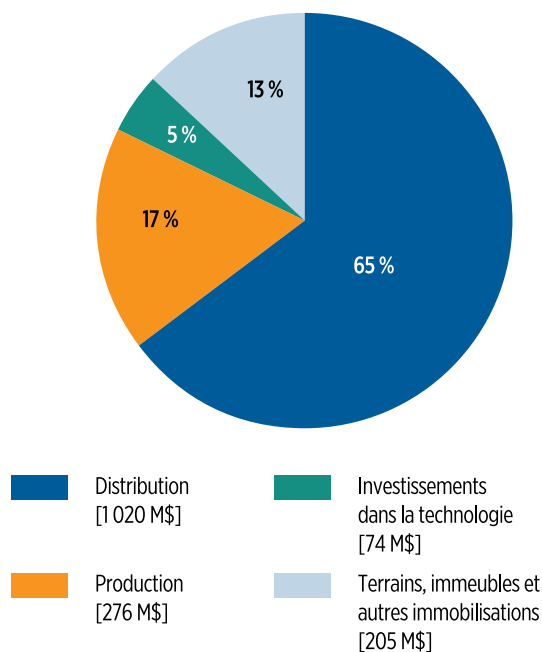
La capacité d'Hydro Ottawa à atteindre les objectifs énoncés dans son orientation stratégique repose sur ses immobilisations corporelles et incorporelles, son expertise, ses systèmes et ses ressources en capital dans les domaines suivants.

Actifs

Les actifs bruts d'Hydro Ottawa se chiffrent à 1,58 milliard de dollars, ce qui comprend les investissements continus et soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution et les systèmes technologiques. Comme toutes les compagnies d'électricité, Hydro Ottawa n'échappe pas à la réalité du vieillissement de l'infrastructure. Elle continue de gérer la situation grâce à ses investissements accrus dans l'infrastructure et à son Plan du réseau de distribution détaillé visant à canaliser les investissements là où ils seront le plus utiles. En 2017, la Société a investi 68 millions pour l'entretien de son réseau de distribution et 31 millions supplémentaires pour l'expansion du réseau afin de répondre aux besoins des clients [pour en savoir plus, se reporter à la section « Activités d'investissement »]. Ces investissements ont l'effet souhaité, car la fiabilité du service d'électricité demeure élevée à l'échelle du réseau en dépit des journées marquées par des phénomènes météorologiques majeurs en 2017. Par ailleurs, Hydro Ottawa a reconnu la nécessité de remplacer ses principaux centres de travail et centres opérationnels qui en sont à la fin de leur vie utile. En 2017, les travaux ont progressé dans le cadre du programme de rationalisation des installations, notamment en ce qui concerne la construction et les préparatifs en vue du déménagement en 2019. Hydro Ottawa continue également d'accroître son infrastructure de production d'énergie renouvelable, dans laquelle elle a investi 51 millions de dollars en 2017.

- **Actifs de distribution d'électricité** – Depuis plus de 100 ans, Hydro Ottawa et les entreprises qu'elle a remplacées assurent un approvisionnement en électricité fiable aux clients résidentiels et commerciaux.
 - › Territoire desservi – 1 116 km²
 - › Lignes et câbles électriques – 5 711 km
 - › Postes – 88
 - › Transformateurs – 45 701
 - › Poteaux – 49 484
- **Actifs de production d'énergie renouvelable** – Avec une puissance installée de 128 MW, soit assez d'électricité pour alimenter 107 000 habitations, Hydro Ottawa est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.
 - › Centrales au fil de l'eau – 16
 - › Centrales aux gaz d'enfouissement – 2
 - › Installations solaires – 14

Immobilisations corporelles et incorporelles brutes



Effectif

Pour continuer à connaître du succès, Hydro Ottawa doit avoir un effectif hautement qualifié, dûment formé et compétent – et créer un milieu sécuritaire et sain. Si elle veut atteindre ses objectifs stratégiques, l'organisation devra absolument déployer des efforts afin d'être efficace, de privilégier l'apprentissage continu et de posséder les compétences voulues pour obtenir un bon rendement dans les champs d'activité actuels et nouveaux.

À la fin de 2017, Hydro Ottawa comptait environ 730 employés, dont 88 % à Hydro Ottawa limitée.

À l'instar de bien d'autres compagnies d'électricité, Hydro Ottawa continue de faire face à des problèmes associés au profil démographique de son effectif qui nécessitent une intervention concertée. La Société a mis en place une vaste stratégie intégrée de gestion des compétences. Cette stratégie prévoit les besoins en compétences et y répond par divers moyens : planifier, attirer et recruter les personnes compétentes, déployer les ressources efficacement, offrir des possibilités de perfectionnement et bien gérer le rendement, plus précisément :

- **Formation** : Nos programmes d'apprentissage à l'interne et de stages en ingénierie ont continué de prendre de l'ampleur en 2017 : nous avons embauché sept nouveaux apprentis [ce qui porte leur nombre à 34, soit 19 % de nos gens de métier]; 11 apprentis ont obtenu le statut de compagnon en 2017.

- **Relève :** Les programmes de planification et de gestion de la relève s'assurent que des employés qualifiés sont bien préparés à occuper des postes clés.
- **Gestion et transfert du savoir :** Une approche proactive pour les postes clés comprend une stratégie reposant sur la mobilisation des travailleurs âgés et des retraités afin que la transition se fasse en douceur entre nos travailleurs d'expérience et la prochaine génération.
- **Diversité et inclusion :** Un plan favorise une culture d'inclusion qui tire parti de la diversité et renforce la mobilisation des employés et l'innovation.
- **Partenariats :** Il s'agit notamment de partenariats avec le Collège Algonquin afin d'offrir les programmes de formation des techniciens en entretien de lignes électriques dans la région de l'est de l'Ontario et avec le département de génie de l'énergie durable et renouvelable de l'Université Carleton afin de mettre sur pied un laboratoire pour les réseaux intelligents. Ce laboratoire favorise une recherche novatrice sur les réseaux d'électricité et la formation des ingénieurs dans l'environnement des réseaux intelligents.

Les programmes de rémunération de la Société, qui ont continué de favoriser l'instauration d'une culture du rendement élevé, comportent des volets dictés par le marché et axés sur le rendement afin d'attirer et de maintenir en poste des employés clés.

À mesure que nos activités changent, il en va de même pour notre effectif, qui est de plus en plus diversifié sur le plan de l'âge, des compétences, des antécédents, des croyances, de l'origine ethnique et de l'orientation sexuelle ainsi qu'à de nombreux autres égards. Nous souhaitons créer un milieu de travail dynamique et respectueux pour toutes ces personnes.

La très grande priorité qu'accorde Hydro Ottawa à la santé et à la sécurité de ses employés et de la collectivité constitue un volet fondamental de son engagement à exercer ses activités de façon efficiente et efficace. La Société a mis sur pied un système intégré de gestion environnementale et de santé et de sécurité au travail qui a conservé les certifications OHSAS 18001 [Occupational Health and Safety Assessment Series] et ISO 14001 [Organisation internationale de normalisation – ISO] depuis novembre 2007.

Systèmes et processus

Hydro Ottawa a fait des investissements considérables dans les systèmes technologiques pour améliorer son efficacité. Mentionnons notamment les systèmes de facturation et d'information sur les clients, les compteurs évolués, les technologies de l'information et technologies opérationnelles,

comme les systèmes d'information géographique, l'équipement de contrôle des systèmes ainsi que les systèmes de gestion des interruptions de service et des équipes mobiles. Nous prenons au sérieux la sécurité de notre infrastructure essentielle contre les cybermenaces et nous collaborons de façon proactive avec le gouvernement, les organismes de réglementation et des partenaires du secteur privé à la grandeur de l'Amérique du Nord pour gérer ce risque. En outre, nos décisions concernant la technologie continuent de reposer sur trois aspects fondamentaux : améliorer le service fourni à nos clients, créer des gains d'efficacité propres à renforcer notre compétitivité et perfectionner les fonctions offertes afin de gagner de la souplesse et de la résilience en cas de bouleversement au sein de l'industrie.

Hydro Ottawa s'attache aussi à maximiser l'efficacité et l'efficacité de ses activités en optimisant la productivité chaque fois qu'elle le peut.

Voici quelques exemples d'initiatives lancées en 2017 :

- mise en œuvre du suivi par géolocalisation en temps réel des véhicules afin d'optimiser le déploiement des équipes;
- installation de 7 000 compteurs permettant de couper et de rétablir à distance l'alimentation des clients, ce qui évite de déployer des véhicules et aide à réduire notre empreinte carbone [9 500 de ces compteurs sont en place à l'heure actuelle];
- déploiement d'un nouveau système téléphonique offrant aux clients des fonctions de libre-service pour obtenir de l'information sur leur compte, demander des renseignements sur la facturation et gérer les interruptions de service – toutes ces fonctions tirent parti de la technologie de reconnaissance vocale;
- lancement d'une application mobile de pointe dans l'industrie, qui permet à nos clients de surveiller et de gérer leur consommation d'énergie, de consulter leurs factures, d'obtenir des conseils d'économie d'énergie et de suivre la situation en cas d'interruption de service;
- optimisation des fonctions du site Web afin d'améliorer l'ouverture de session, la navigation sur le site et le processus d'adhésion aux plans de prélèvements automatiques ou de paiements par mensualités;
- mise en œuvre d'un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise doté de processus simplifiés et automatisés pour les ressources humaines, les finances et la chaîne logistique dans l'ensemble de l'entreprise;
- migration à grande échelle des principaux systèmes dans le nuage et, par le fait même, modernisation du mode de mise en œuvre de la technologie de l'avenir.

Ressources en capital

Liquidités et ressources en capital

Les principales sources de liquidités et de ressources en capital de la Société sont ses activités d'exploitation, des facilités de crédit et le produit des obligations qu'elle émet selon ses besoins. Elles sont principalement nécessaires pour l'entretien du réseau de distribution d'Hydro Ottawa, les investissements dans les actifs de production, le coût de l'électricité, les charges d'intérêts et les exigences prudentielles.

Le 20 juillet 2017, la Société a renouvelé sa facilité de crédit de 340 millions de dollars, qu'elle peut utiliser jusqu'à concurrence de 190 millions afin de répondre aux besoins opérationnels généraux et de couvrir les dépenses en immobilisations annuelles. Afin que la Société dispose de liquidités adéquates, une ligne de crédit supplémentaire à terme renouvelable de deux ans, au montant de 150 millions, a aussi été placée afin d'assurer un financement provisoire à court terme pour les projets d'immobilisations et les acquisitions de grande valeur.

S'il y a lieu, les dépenses en immobilisations nécessaires supérieures au montant de la facilité de crédit seront financées grâce à l'émission d'obligations. Le secteur des services publics demeure très attrayant pour les investisseurs sur les marchés financiers et les obligations, quelle que soit l'échéance, demeurent très en demande. La Société a ainsi accès à des marchés possédant une forte capacité pour répondre à ses besoins d'investissement. Avec une échéance moyenne pondérée de 19 ans à un coût pondéré moyen de 3,49 %, elle affiche un très bon profil en matière d'obligations.

En 2016, la Société a émis une série d'obligations d'une valeur de 204 millions de dollars sans recours portant intérêt au taux de 4,08 % et venant à échéance après 40 ans pour le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière. Ces obligations demeurent en place au même taux. Pour en savoir plus sur les sources de liquidités et de ressources en capital de la Société, se reporter aux notes 13, 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

Cotes de crédit

Le 27 juillet 2017, le Dominion Bond Rating Service Inc. [DBRS] a attribué de nouveau à Hydro Ottawa une cote de crédit « A » assortie de perspectives stables au cours de l'année. Le portefeuille d'actifs de production de la Société est financé au moyen de contrats d'achat d'électricité à long terme conclus avec des contreparties solvables, mais le DBRS a signalé que le profil de risque commercial d'Hydro Ottawa pourrait en souffrir si les bénéfices tirés des activités à tarifs non réglementés dépassaient 20 %. Le 1^{er} novembre 2017, Standard & Poor's [S&P] a confirmé sa cote de « BBB+ » assortie de perspectives stables. S&P a souligné que le profil de risque commercial d'Hydro Ottawa demeure excellent pour plusieurs raisons – exploitation assurée dans un cadre réglementaire transparent, uniforme et prévisible pour la distribution d'électricité; clientèle vaste et diversifiée; et qualité de ses contrats d'achat d'électricité garantis par le gouvernement pour la majorité de ses actifs de production, qui assurent des flux de trésorerie constants, prévisibles et stables.



RÉSULTATS

Pour s'assurer de progresser constamment dans la mise en œuvre de la stratégie énoncée dans son *Orientation stratégique 2016-2020*, la Société a défini des objectifs stratégiques intégrés pour chacun

des quatre secteurs d'intervention clés et établi des objectifs de rendement approuvés par le conseil d'administration. Le tableau ci-après résume l'information sur le rendement d'Hydro Ottawa par rapport à ses objectifs pour 2017.

SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES INTÉGRÉS	OBJECTIFS DE RENDEMENT EN 2017	POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT EN 2017
VALEUR POUR LA CLIENTÈLE	Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée <i>en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.</i>	Aider les clients à gérer leur consommation énergétique et leurs coûts d'électricité Répondre aux attentes des clients en matière de qualité et de souplesse du service Maintenir la fiabilité du réseau de distribution dans son ensemble	- Nous avons continué d'enregistrer de bons résultats au chapitre de la fiabilité malgré plusieurs journées marquées par des phénomènes météorologiques majeurs et investi 68,2 millions de dollars pour préserver la sécurité et la fiabilité de notre réseau de distribution - Nous avons prolongé les heures d'ouverture de notre centre de service à la clientèle et rehaussé son niveau de service – entre autres en assurant le service le samedi, en offrant un soutien à la traduction dans 120 langues et en adoptant la technologie de reconnaissance vocale [« Ma voix est mon mot de passe »] - Hydro Ottawa s'est classée au deuxième rang parmi les grands distributeurs d'électricité en Ontario pour les charges d'exploitation par client - Nous avons obtenu un taux de satisfaction de la clientèle de 90 % - Notre taux d'adhésion à la facturation en ligne est le plus élevé parmi les SDL en Ontario [40 %], ce qui nous permet d'économiser 1,4 million de dollars par an - Nous avons lancé une application mobile de pointe dans l'industrie grâce à laquelle les clients peuvent consulter leurs factures et les données sur la consommation, obtenir des conseils d'économie d'énergie et suivre la situation en cas d'interruption de service - Nous avons continué d'utiliser les médias sociaux et les séquences captées par les drones pour transmettre de l'information en temps réel au cours des tempêtes et des interruptions de service
SANTÉ FINANCIÈRE	Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices <i>en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel</i>	Accroître les produits tirés d'autres sources Accroître ou préserver les produits tirés des champs d'activité existants	- Nous avons enregistré un résultat net consolidé de 36 millions de dollars, conformément à l'engagement pris dans l'<i>Orientation stratégique 2016-2020</i> - Nous avons achevé le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière selon l'échéancier et le budget établis - Plus grand projet de l'histoire de la Société - Puissance du parc électrique portée à 128 MW [croissance de 500 % depuis 2012], soit assez d'électricité pour alimenter 107 000 habitations - Renforcement du statut de principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario - Nous avons maintenu la stabilité des produits tirés de la production d'électricité – nous avons vendu plus de 80 % de notre puissance de 128 MW en vertu de contrats d'achat d'électricité à long terme à tarif fixe - Nous avons continué de diversifier nos sources de produits - Conversion de 21 527 lampadaires de la Ville d'Ottawa à la technologie DEL, ce qui représente des économies de 60 % en kWh - Exécution des projets de conversion à la technologie DEL au Centre environnemental Robert O. Pickard, à l'aéroport d'Ottawa, au village de Casselman et à la Société de logement communautaire d'Ottawa

SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES INTÉGRÉS	OBJECTIFS DE RENDEMENT EN 2017	POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT EN 2017
EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE	Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement <i>en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue</i>	Continuer d'accroître le rendement opérationnel et la productivité Maintenir un bilan remarquable en matière de santé et de sécurité Renforcer la capacité de l'organisation et des employés	- Nous avons continué de faire de la sécurité notre grande priorité – nous avons donné à tous les employés en moyenne 28 heures de formation sur les pratiques de travail sécuritaires - Nous avons continué de mettre résolument l'accent sur la productivité - Nous avons investi 16,6 millions de dollars dans des systèmes technologiques de la prochaine génération à l'appui du service à la clientèle, de l'efficacité opérationnelle, de la modernisation du réseau et de la cybersécurité - Nous avons maintenu la certification de notre système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale selon des normes reconnues à l'échelle internationale - Nous avons fait progresser les travaux de construction dans le cadre du programme de rationalisation des installations et avons amorcé les préparatifs en vue du déménagement de 2019 - Nous avons poursuivi le renouvellement de notre effectif en embauchant des apprentis et des compagnons [sans accroître le nombre de postes] et en mettant en œuvre de vastes programmes de gestion des compétences
MISSION SOCIALE	Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité <i>en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée</i>	Améliorer notre image de marque au sein de la collectivité et de l'industrie Continuer d'améliorer notre rendement environnemental et de réduire nos répercussions sur l'environnement	- Nous avons apporté un soutien à la collectivité grâce à notre Programme d'investissement communautaire, aux activités de bénévolat de nos employés et à la mise en œuvre de programmes d'aide financière provinciaux dans notre collectivité - Nous avons recueilli plus de 370 000 \$ dans le cadre de la campagne de collecte de fonds de nos employés à des fins caritatives de 2017 - Nous avons renforcé notre engagement envers la collectivité › Participation à plus de 465 activités communautaires › Sensibilisation de plus de 24 000 élèves à la sécurité électrique, à l'économie d'énergie et à l'énergie renouvelable › Organisation de notre Forum communautaire annuel et de 14 portes ouvertes pour les travaux prévus › Présence en ligne accrue de 92 % [augmentation du nombre d'abonnés : 21 % pour Twitter, 51 % pour Facebook et 40 % pour LinkedIn] - Nous avons répondu à la demande d'aide et contribué à rétablir le courant dans de nombreuses collectivités de Géorgie dévastées par les ouragans <i>Irma</i> et <i>Harvey</i> - Nous avons valorisé plus de 90 % de nos déchets solides et liquides non dangereux - Nous avons reçu dix prix pour l'excellence de notre rendement – nous figurons entre autres au palmarès des meilleurs employeurs au Canada [4^e année de suite] et à celui des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale [9^e année de suite]

RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers consolidés de la Société présentés ci-après doivent être consultés en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

État consolidé du résultat net [sommaire]

Par suite de l'adoption des Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards – IFRS] en 2015 – notamment l'adoption par anticipation de l'IFRS 14 –, plusieurs postes de l'état consolidé du résultat net audité de la Société sont sujets à une grande volatilité. Plus précisément, selon l'IFRS 14, la variation nette des soldes de comptes de report réglementaires relatifs au résultat [c-à-d. les soldes débiteurs et créditeurs, déduction faite de l'impôt] doit être présentée séparément dans l'état consolidé du résultat net. Cette variation

nette des soldes réglementaires se produit principalement en cas de manque de synchronisation entre le coût d'achat de l'électricité et le recouvrement des coûts liés à l'électricité. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Il représente des montants futurs à recouvrer auprès des clients ou à leur rembourser à même les tarifs qu'approuvera la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO]. C'est pourquoi ce manque de synchronisation peut avoir une grande incidence sur les postes de l'achat d'électricité et du recouvrement des coûts liés à l'électricité. Pour les besoins de l'analyse et de l'interprétation des écarts financiers présentés ci-après, la direction a déterminé et exclu les effets découlant de l'adoption de l'IFRS 14 et utilisé les résultats « pré-IFRS 14 » aux fins d'analyse à moins d'indication contraire. D'après la direction, cette façon de procéder permet de représenter avec plus d'exactitude le véritable rendement financier de la Société du fait qu'elle exerce des activités à tarifs réglementés comme le prescrit la CEO.

[en milliers de dollars canadiens]

	2017	Incidence de l'IFRS 14	2017 [pré- IFRS 14] ¹	2016	Incidence de l'IFRS 14	2016 [pré- IFRS 14] ¹	Variation [pré- IFRS 14] ¹
Produits des activités ordinaires et autres produits							
Recouvrement des coûts liés à l'électricité	896 528	(10 849)	885 679	974 207	(14 021)	960 186	(74 507)
Distribution d'électricité	171 400	(418)	170 982	165 729	986	166 715	4 267
Production d'électricité	22 898	-	22 898	17 489	-	17 489	5 409
Services offerts aux entreprises	26 960	-	26 960	18 294	-	18 294	8 666
Économie d'énergie et gestion de la demande	23 976	-	23 976	19 643	-	19 643	4 333
Profit net découlant d'un produit d'assurance	2 939	-	2 939	-	-	-	2 939
Autres produits	6 753	-	6 753	7 033	-	7 033	(280)
	1 151 454	(11 267)	1 140 187	1 202 395	(13 035)	1 189 360	(49 173)
Charges							
Achat d'électricité	908 649	(25 131)	883 518	966 072	(7 883)	958 189	(74 671)
Charges d'exploitation	139 797	(307)	139 490	128 072	(242)	127 830	11 660
	1 048 446	(25 438)	1 023 008	1 094 144	(8 125)	1 086 019	(63 011)
Résultat avant intérêts, impôt et amortissement	103 008	14 171	117 179	108 251	(4 910)	103 341	13 838
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	54 800	-	54 800	49 642	-	49 642	5 158
Charges financières, produits d'intérêts et charge d'impôt	36 838	(9 342)	27 496	28 172	(8 250)	19 922	7 574
Quote-part du bénéfice des coentreprises	(1 092)	-	(1 092)	(1 059)	-	(1 059)	(33)
	90 546	(9 342)	81 204	76 755	(8 250)	68 505	12 699
Bénéfice net	12 462	23 513	35 975	31 496	3 340	34 836	1 139
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt	23 513	(23 513)	-	3 340	(3 340)	-	-
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	35 975	-	35 975	34 836	-	34 836	1 139

¹ Mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus

Bénéfice net

En 2017, le bénéfice net a augmenté d'environ 1,1 million de dollars [3 %]. Cette hausse est principalement attribuable à un accroissement de 4,3 millions des produits tirés de la distribution d'électricité et de 14,1 millions de ceux tirés de la production d'électricité et des services offerts aux entreprises ainsi qu'à un gain net de 2,9 millions découlant d'un produit d'assurance. Ces variations favorables ont été neutralisées en partie par une augmentation des charges d'exploitation – en excluant les coûts au titre de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande [7,4 millions] –, de l'amortissement [5,2 millions] et des coûts de financement [déduction faite des produits d'intérêts] et de l'impôt [7,6 millions].

Produits des activités ordinaires et autres produits

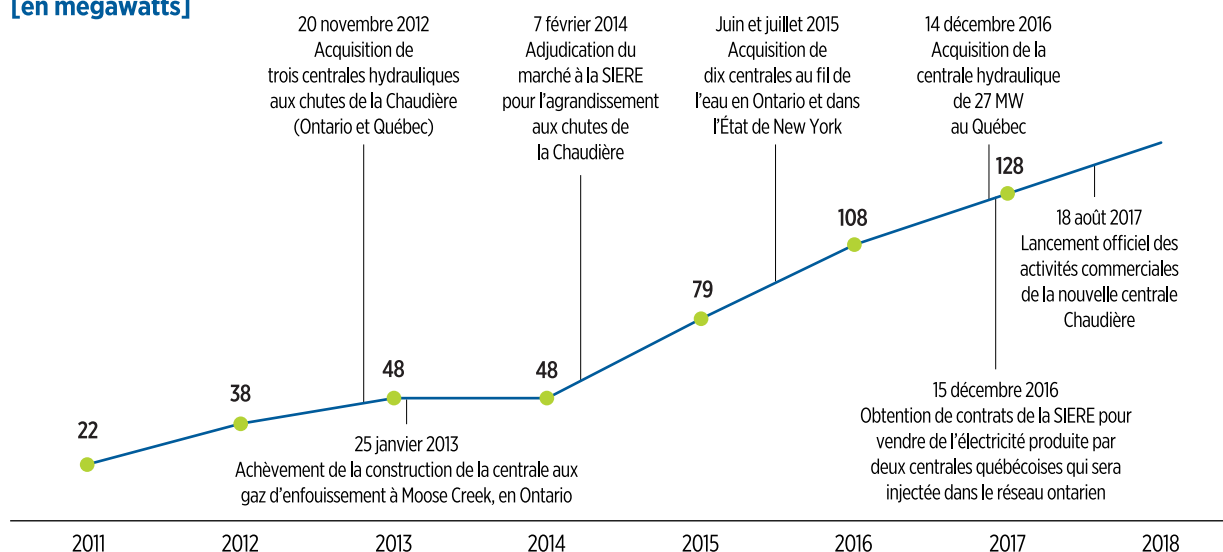
Les produits des activités ordinaires et autres produits sont tirés de la distribution d'électricité, de la production d'énergie renouvelable, des services de gestion de l'énergie, des services offerts à d'autres compagnies d'électricité, des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande ainsi que d'activités variées. En 2017, les produits d'Hydro Ottawa ont totalisé environ 1,1 milliard de dollars, en légère baisse par rapport à 2016.

Le coût de l'électricité recouvré auprès des clients en vertu des tarifs établis au niveau provincial représente l'élément le plus important des produits d'Hydro Ottawa. Ce coût est un montant transféré, si bien que le risque pour le rendement financier d'Hydro Ottawa est limité. Toutefois, il y a un écart entre le coût d'achat de l'électricité et le recouvrement des coûts liés à l'électricité du fait que la facturation par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [SIERE] et la réception du

paiement des clients ne sont pas synchronisés. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité d'Hydro Ottawa limitée ont diminué de 74,5 millions de dollars, principalement en raison de la baisse de la consommation d'électricité et des coûts d'électricité transférés dans la foulée du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables. Lancé par le gouvernement de l'Ontario le 2 mars 2017, ce plan offre aux clients admissibles une aide financière sous la forme de diverses modifications à la tarification de l'électricité et d'une élimination ou d'une réduction de certains frais imposés par la province sur la facture d'électricité. Ainsi, la facture d'électricité des clients admissibles a baissé de 25 % en moyenne. Il en va de même pour les produits du recouvrement des coûts liés à l'électricité d'Hydro Ottawa, dont la baisse est elle-même compensée par une diminution similaire de l'achat d'électricité, comme il est expliqué ci-après.

Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés en fonction des tarifs de distribution approuvés par la CEO de manière à permettre le recouvrement des coûts engagés par Hydro Ottawa limitée pour livrer l'électricité aux clients, notamment les produits de la perception des avenants tarifaires approuvés par la CEO. L'année 2017 est la deuxième où les tarifs ont été approuvés à la suite de la demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée présentée par Hydro Ottawa limitée pour la période allant de 2016 à 2020. Les produits tirés de la distribution d'électricité ont augmenté de 4,3 millions, soit 3 %, par rapport à 2016, en grande partie en raison de cette demande tarifaire et du recouvrement connexe de dépenses en immobilisations élevées au titre de l'infrastructure. Le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables n'a aucune incidence sur les produits tirés de la distribution d'électricité d'Hydro Ottawa.

Augmentation de la capacité de production [en mégawatts]



Les produits qu'Énergie Ottawa tire de la production d'électricité ont continué d'augmenter. Comme le montre le graphique à la page précédente, cette filiale a accru considérablement sa capacité de production au cours des dernières années. L'ajout le plus remarquable en 2017 a été le lancement des activités commerciales de la nouvelle centrale aux chutes de la Chaudière le 18 août 2017. L'agrandissement sur ce site constitue le plus grand projet de l'histoire de la Société.

Avant la mise en service officielle, nous avons subi des inondations à récurrence de 100 ans sur le réseau de la rivière des Outaouais en mai 2017. Ces inondations nous ont obligés à mettre à l'arrêt nos installations de production d'électricité aux chutes de la Chaudière, aux chutes Rideau et à Kingston Mills. La production aux chutes de la Chaudière a été rétablie en grande partie dès la première semaine. Certaines installations ou parties d'installations nécessitant des réparations majeures ont été hors service pendant plus longtemps. Toutes les centrales étaient de nouveau pleinement opérationnelles en novembre 2017. En outre, le 19 août 2017, un défaut de fabrication a causé un bris mécanique et entraîné d'importants dommages à l'un des groupes turbine-alternateur. Cette unité devrait être remise en service en 2018. La Société a présenté à son entrepreneur et à ses assureurs une réclamation pour perte de produits. Malgré ces déboires, elle a pu accroître de 5,4 millions de dollars les produits qu'elle tire de la production d'électricité grâce aux produits tirés de la centrale hydraulique de 27 MW sur la rive québécoise des chutes de la Chaudière acquise à la fin de 2016 et à ceux tirés de l'agrandissement aux chutes de la Chaudière au cours de la deuxième moitié de l'année.

Les produits tirés des services offerts aux entreprises ont augmenté de 8,7 millions de dollars en grande partie grâce aux projets d'entretien et de conversion du système d'éclairage de rue. Le plus important de ces projets a été réalisé dans la ville d'Ottawa, où 21 527 lampadaires DEL ont été installés depuis le début du projet en 2016. Les nouvelles initiatives comme les essais de câbles et l'analyse de la qualité de la puissance continuent de prendre de l'ampleur. Les produits au titre des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande ont augmenté de 4,3 millions de dollars par rapport à 2016 en raison d'un accroissement du nombre de projets menés à bien pour des clients en 2017. Ces projets sont financés par la SIERE, qui rembourse à Hydro Ottawa toutes les dépenses engagées dans le cadre de ces projets au cours de l'année.

En 2017, la Société a déclaré un profit net de 2,9 millions de dollars découlant d'un produit d'assurance [déduction faite de la franchise], soit 1,6 million pour compenser la perte de

produits attribuable à une défaillance mécanique d'un groupe à la centrale agrandie des chutes de la Chaudière et 1,3 million pour l'interruption d'activités et les dommages à la propriété découlant de l'arrêt des installations aux chutes de la Chaudière, aux chutes Rideau et à Kingston Mills en raison d'inondations à récurrence de 100 ans.

Charges

Coût d'achat d'électricité et charges d'exploitation

Le coût d'achat d'électricité représente le coût de l'électricité livrée aux clients sur le territoire du service de distribution d'Hydro Ottawa limitée. Il comprend le coût du produit de base, les frais de service sur le marché de gros, les frais de transport et le rajustement global. Il a diminué de 74,7 millions de dollars en 2017, principalement en raison de la baisse de la consommation d'électricité et de la diminution des coûts transférés pour l'électricité par suite de l'adoption du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables.

En 2017, les charges d'exploitation se sont chiffrées à 139,5 millions de dollars, soit une augmentation de 11,7 millions, notamment en raison d'une hausse des dépenses au titre de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande ainsi que du développement commercial [par exemple les essais de câbles non destructifs] et d'une augmentation des charges d'exploitation associées aux actifs de production acquis d'Hydro Québec en décembre 2016 ainsi que des coûts technologiques. Les dépenses pour créances irrécouvrables se sont également accrues par suite de la décision et de l'ordonnance interdisant aux distributeurs d'électricité titulaires d'un permis de débrancher les résidences pendant l'hiver pour cause de non-paiement. La Commission de l'énergie de l'Ontario a rendu l'ordonnance le 22 février 2017 [et l'a levée le 30 avril 2017] puis l'a rétablie le 15 novembre 2017 [et levée de nouveau en avril 2018].

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles d'Hydro Ottawa a augmenté de 5,2 millions de dollars en 2017, principalement en raison de l'investissement soutenu dans l'infrastructure de distribution d'électricité de la Société et dans l'accroissement de ses actifs de production.

Quote-part du bénéfice des coentreprises

La quote-part du bénéfice des coentreprises représente la part du résultat net de la Société attribuable à la poursuite de l'exploitation de Moose Creek Energy LP [50,05 %] et de PowerTrail Inc. [60 %]. Pour en savoir plus sur les coentreprises auxquelles participe la Société, se reporter à la note 11 des états financiers consolidés.

Charges financières [déduction faite des produits d'intérêts] et impôt

Les charges financières [déduction faite des produits d'intérêts] ont augmenté de 2,9 millions de dollars en raison des emprunts contractés pour répondre aux besoins opérationnels généraux et couvrir les dépenses en immobilisations annuelles ainsi que de la comptabilisation des intérêts à payer relativement au projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière, lesquels avaient été capitalisés à l'étape de la construction.

Le taux d'imposition effectif de la Société est passé de 20,61 % en 2016 à 29,15 % en 2017 en raison des écarts permanents et temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs enregistrés au cours de l'année. La hausse de 5,8 millions au titre de la charge d'impôt découle en grande partie d'une augmentation du résultat avant impôt et du résultat imposable ainsi que d'une modification du taux d'imposition des entreprises aux États-Unis. Pour en savoir plus concernant l'impôt sur le résultat, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Variation nette des soldes réglementaires [déduction faite de l'impôt]

Conformément à l'IFRS 14, la Société a présenté séparément la variation nette des soldes réglementaires dans l'état consolidé

du résultat net. La variation des soldes débiteurs et créditeurs des comptes réglementaires figurant au bilan consolidé pour l'exercice [11,7 et 12,2 millions de dollars respectivement] correspond à la variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt, figurant à l'état consolidé du résultat net [augmentation de 23,5 millions, ainsi que 0,4 million au titre du résultat global]. La variation nette des soldes réglementaires est principalement attribuable à une augmentation des soldes débiteurs réglementaires en raison de l'impôt différé et des charges d'exploitation à recouvrer à même les tarifs futurs [9,7 millions et 0,3 million respectivement] et à une diminution de 14,3 millions des soldes créditeurs pour les écarts liés au règlement attribuable au fait que l'achat d'électricité et le recouvrement des coûts qui y sont liés ne sont pas synchronisés. Ces montants ont été compensés par le recouvrement des soldes débiteurs réglementaires au moyen des avenants tarifaires applicables à la distribution d'électricité de 0,4 million de dollars. À mesure qu'Hydro Ottawa limitée transfère les avantages générés par l'impôt différé grâce aux rajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité approuvés par la CEO, elle enregistre un solde créditeur [ou débiteur] sur les comptes de report réglementaires pour les montants d'impôt différé qui devraient être remboursés aux clients [ou recouvrés auprès d'eux] à même les tarifs futurs.

Bilan consolidé [sommaire]

[en milliers de dollars canadiens]

	2017	2016	Variation
Actifs courants	271 368	283 446	(12 078)
Actifs non courants	1 422 863	1 333 388	89 475
Total des actifs	1 694 231	1 616 834	77 397
Soldes réglementaires	25 466	13 744	11 722
Total des actifs et des soldes réglementaires	1 719 697	1 630 578	89 119
Passifs courants	315 825	267 524	48 301
Passifs non courants	941 222	899 574	41 648
Total des passifs	1 257 047	1 167 098	89 949
Capitaux propres	438 141	426 775	11 366
Total des passifs et des capitaux propres	1 695 188	1 593 873	101 315
Soldes réglementaires	24 509	36 705	(12 196)
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	1 719 697	1 630 578	89 119



Actifs

Le total des actifs a augmenté d'environ 77 millions de dollars en 2017. Cette hausse est attribuable en grande partie aux immobilisations corporelles et incorporelles, qui se sont accrues de 123 millions de dollars, et à une augmentation de 6 millions de dollars des autres actifs à long terme. L'augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles est le résultat de l'agrandissement aux chutes de la Chaudière, du programme de rationalisation des installations et des investissements soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution d'électricité. De plus, le 13 décembre 2017, la Société a acquis les principaux actifs de distribution de Services publics et Approvisionnement Canada sur le site pré Tunney, dans la zone de Confederation Heights et à la Ferme expérimentale centrale au prix de 1,4 million de dollars, qui représente leur juste valeur marchande. L'augmentation des actifs a été compensée en partie par une baisse de 58 millions de dollars de la trésorerie soumise à des restrictions découlant de l'entente de financement pour le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière. En 2016, sur le financement de 204 millions prévu pour le projet, un montant de 124 millions a été placé dans des comptes avec restrictions où les retraits doivent être soumis à l'autorisation du fiduciaire. Au 31 décembre 2017, il y avait encore 66 millions dans des comptes avec restrictions tandis qu'un montant de 44 millions était détenu dans un compte de réserve aux fins de distribution qui devrait être mis à la disposition de la Société en 2018, au moment de l'achèvement définitif du projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière conformément aux modalités de l'acte de fiducie.

Passifs

Le total des passifs a augmenté de 90 millions de dollars en 2017. Les passifs courants de la Société se sont accrus de 48 millions en raison en grande partie de sa dette bancaire, qui a augmenté de 77 millions. Cette hausse a toutefois été compensée partiellement par une baisse de 26 millions des créditeurs et des charges à payer. Par ailleurs, les produits différés de la Société ont augmenté de 17 millions grâce aux apports de capital reçus en 2017, déduction faite de l'amortissement, et les dépôts de garantie de clients et les actifs au titre de l'impôt différé ont augmenté respectivement de 13 et 9 millions de dollars. L'augmentation des dépôts de garantie des clients est attribuable au transfert des actifs de Services publics et Approvisionnement Canada, à hauteur de 14,6 millions, comme il est expliqué ci-dessus, pour le financement des dépenses futures liées aux actifs.

Soldes des comptes réglementaires

Selon l'IFRS 14, un solde de compte réglementaire constitue le solde de tout compte de charges [ou de produits] qui ne serait pas comptabilisé à titre d'actif ou de passif selon toute autre IFRS, mais qui est admissible au report parce que l'organisme de réglementation l'a pris ou devrait le prendre en compte pour l'établissement du ou des tarifs pouvant être facturés aux clients. Au 31 décembre 2017, Hydro Ottawa limitée avait comptabilisé 25,5 millions de dollars comme soldes débiteurs de comptes réglementaires [actifs] et 24,5 millions comme soldes créditeurs de comptes réglementaires [passifs].

L'augmentation de 11,7 millions de dollars des soldes débiteurs des comptes réglementaires est en grande partie attribuable à une hausse de 9,1 millions des actifs réglementaires pour l'impôt différé et de 1,1 million au titre du mécanisme d'ajustement pour pertes de produits, qui retrace et élimine les pertes de produits découlant des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande.

La diminution de 12,2 millions de dollars des soldes créditeurs de comptes réglementaires est en grande partie attribuable à une baisse de 15,4 millions liée au règlement des coûts transférés pour l'électricité et le rajustement global. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse de 1,4 million de dollars du compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices, qui englobe 50 % des revenus tirés des activités réglementaires supérieurs au rendement des capitaux propres approuvé par Hydro Ottawa pour les années 2016 à 2020, et une hausse de 0,7 million au titre des autres écarts et coûts reportés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie [sommaire]

[en milliers de dollars canadiens]

	2017	2016	Variation
Trésorerie [dette bancaire] à l'ouverture de l'exercice	(67 769)	4 002	(71 771)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	91 962	96 317	(4 355)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(148 074)	(349 777)	201 703
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(20 600)	181 696	(202 296)
Incidences des variations du taux de change sur la trésorerie détenue en dollars américains	(9)	(7)	(2)
Trésorerie [dette bancaire] à la clôture de l'exercice	(144 490)	(67 769)	(76 721)

Composition de la trésorerie [dette bancaire]

Trésorerie	933	982	(49)
Dette bancaire	(145 423)	(68 751)	(76 672)
	(144 490)	(67 769)	(76 721)



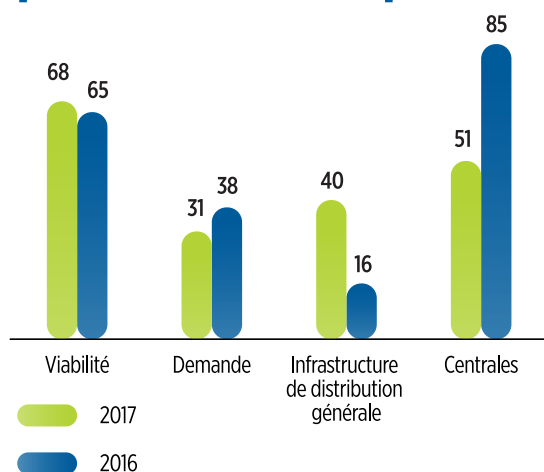
Activités d'exploitation

En 2017, la trésorerie générée par les activités d'exploitation a diminué de 4,4 millions de dollars. Cette baisse est en grande partie attribuable à la variation nette des soldes réglementaires, laquelle découle de changements influant sur les écarts liés au règlement. Elle a été compensée par une amélioration des flux de trésorerie au titre du fonds de roulement, principalement attribuable au règlement des débiteurs et des créditeurs et des charges à payer.

Activités d'investissement

En 2017, la trésorerie affectée aux activités d'investissement a diminué de 201,7 millions de dollars. Cette baisse est en partie attribuable aux dépenses supplémentaires qui avaient été effectuées en 2016 dans la foulée de l'acquisition, auprès d'Hydro-Québec, de la centrale Hull 2, centrale hydraulique de 27 MW. La remise à Hydro Ottawa de trésorerie soumise à des restrictions détenue en fiducie, conformément à l'acte de fiducie pour le financement du projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière, a également compensé l'incidence des travaux de construction en cours aux chutes de la Chaudière et nos investissements soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution d'électricité. L'investissement total dans les immobilisations corporelles et incorporelles s'est chiffré à 190,1 millions en 2017. Le graphique ci-après montre les investissements d'Hydro Ottawa par catégorie pour 2017 et 2016.

Dépenses en immobilisations brutes
[en millions de dollars canadiens]



En 2017, les investissements comprenaient 68 millions de dollars pour l'amélioration de la viabilité afin de remplacer l'infrastructure vieillissante et de modifier le réseau de distribution; 31 millions pour les projets portant sur la demande, ce qui englobe les projets d'expansion pilotés par des tiers, par exemple de nouvelles installations dans le secteur résidentiel ou commercial, ainsi que de nouveaux projets d'améliorations municipales, par exemple le projet de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa; 40 millions pour l'infrastructure de distribution générale, notamment le programme de rationalisation des installations, l'infrastructure de technologie de l'information, le parc de véhicules et d'autres charges variées; et 51 millions pour les centrales, dont 77 % pour les travaux d'agrandissement aux chutes de la Chaudière.

En 2017, la Société a mené à bien de grands projets d'immobilisations, entre autres la ligne Ouest de 44 kV, qui offrira une alimentation d'appoint aux collectivités de Stittsville, Richmond et Munster, et la phase I du remplacement des dispositifs de commutation au poste de Woodroffe et des transformateurs de Leitrim, qui contribuera à renforcer la fiabilité du réseau de distribution. En ce qui concerne la production, les projets de remise en état des centrales hydrauliques de Chaudière Hydro North L.P. et de Hull Energy L.P. se poursuivent selon l'échéancier et le budget établis. Des progrès importants ont été réalisés sur le plan de l'ingénierie et des approvisionnements et les travaux de construction devraient débuter en 2018.

Activités de financement

Les activités de financement comprennent le dividende versé à l'actionnaire – la Ville d'Ottawa – ainsi que les produits de l'émission de titres d'emprunt à long terme.

En 2017, un dividende a été versé à l'actionnaire conformément à la politique approuvée à cet égard. Il s'est chiffré à 20,6 millions de dollars en fonction des résultats de 2016, comparativement à 19,4 millions en 2016 en fonction de ceux de 2015. Le 22 juin 2016, la Ville d'Ottawa a approuvé des modifications à la politique sur les dividendes. En vertu de la politique révisée, le dividende à verser représente le montant le plus élevé entre 60 % du résultat net annuel d'Hydro Ottawa limitée et 20 millions de dollars. Ainsi, la Société sera mieux en mesure de réinvestir dans sa croissance. En outre, ses paramètres de crédit s'en trouveront renforcés.

La Société a par ailleurs émis en 2016 des obligations décroissantes de premier rang garanties représentant une rentrée de trésorerie de 204 millions.

Comptabilité

Estimations comptables importantes

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, oblige la direction à établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des produits, des charges, des actifs et des passifs consolidés. Elle exige aussi la présentation des engagements et des éventualités à la date des états financiers consolidés.

Ces estimations sont fondées sur l'expérience antérieure, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses considérées comme raisonnables dans les circonstances. Puisque ces estimations comportent une part d'incertitude, les montants présentés dans les états financiers consolidés pourraient se révéler inexacts dans l'avenir.

Des estimations sont établies dans le cadre de l'application des IFRS en ce qui a trait aux éléments importants suivants [renvois aux notes afférentes aux états financiers correspondantes indiqués entre crochets] :

Débiteurs [note 2d)i)]

- Soldes réglementaires [note 2d)ii)]
- Comptabilisation des produits [note 2d)iii)]
- Durées d'utilité des actifs amortissables [note 2d)iv)]
- Dépréciation des actifs non financiers [note 2d)v)]
- Avantages du personnel futurs [note 2d)vi)]
- Juste valeur des actifs et des passifs acquis [note 2d)vii)]
- Impôt différé [note 2d)viii)].

Nouvelles prises de position comptables

Plusieurs nouvelles normes, modifications et interprétations ont été adoptées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ou encore elles ont été publiées et ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers consolidés.

Normes comptables adoptées récemment

- **Informations à fournir visant à établir le rapprochement des passifs liés aux activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie :** L'International Accounting Standards Board [l'« IASB »] a publié des modifications de l'IAS 7 exigeant que les

entités présentent les variations de leurs passifs financiers afin d'aider les lecteurs à évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations des flux de trésorerie et les variations des éléments hors trésorerie [comme les profits ou pertes de change]. L'IAS 7 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Bien que ce changement n'ait eu aucune incidence financière sur les états financiers consolidés de la Société, un rapprochement des passifs découlant des activités de financement a été ajouté [se reporter à la note 24 des états financiers consolidés].

Directives comptables publiées récemment mais non encore adoptées

- **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients :** En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* [l'« IFRS 15 »]. Cette norme remplace la majeure partie des directives détaillées sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires qui existent actuellement dans le cadre des IFRS. L'IFRS 15 fournit un modèle normalisé en cinq étapes pour comptabiliser tous les types de produits tirés des contrats conclus avec les clients, tandis que les directives antérieures laissaient une place importante au jugement en ce qui a trait à la conception et à l'application des politiques et des pratiques en matière de comptabilisation des produits. L'IFRS 15 se veut plus normative dans de nombreux domaines, comme le regroupement de contrats connexes aux fins de la comptabilisation des produits, la séparation des obligations d'exécution multiples au sein d'un même contrat et la capitalisation des coûts liés à l'obtention ou à l'exécution d'un contrat. L'IFRS 15 contient également des exigences additionnelles en matière d'informations à fournir. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Étant donné que la majeure partie des produits de la Société sont constatés selon l'utilisation aux prix réglementés [produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité et produits tirés de la distribution] ou par unité aux prix contractuels ou aux prix du marché [produits tirés de la production d'électricité], et qu'ils ne comportent pas de contrats groupés importants de produits et de services intégrés, l'IFRS 15 n'aura pas d'incidence significative sur la comptabilisation de ces flux de produits. Toutefois, l'IFRS 15 aura une incidence sur les informations à fournir liées aux produits de la Société.



- **Instruments financiers :** En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers* [l'« IFRS 9 »], qui remplace la Norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* [l'« IAS 39 »]. L'IFRS 9 comprend des directives révisées traitant du classement et de l'évaluation des instruments financiers, qui comprennent notamment le fait de fonder le classement des instruments financiers sur les caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie qui en découlent et sur le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers, tandis que l'IAS 39 fonde le classement sur des définitions spécifiques pour chaque catégorie. En outre, l'IFRS 9 simplifie le classement actuel préconisé actuellement par l'IAS 39 le ramenant à trois grandes catégories, soit le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et la juste valeur par le biais du résultat net, et instaure un nouveau modèle de perte de crédit attendue pour l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Étant donné que la Société n'a pas actuellement d'instruments financiers complexes, l'IFRS 9 n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers

consolidés. La direction évalue actuellement l'incidence de l'adoption du nouveau modèle de perte de crédit attendu pour le calcul de la dépréciation.

- **Contrats de location :** En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, *Contrats de location* [l'« IFRS 16 »]. Cette norme remplace les exigences comptables introduites il y a plus de 30 ans, qui ne sont plus considérées comme appropriées, et elle modifie considérablement la manière dont les entreprises comptabilisent les contrats de location. L'IFRS 16 élimine l'obligation actuelle pour les preneurs de comptabiliser les contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement, selon des règles et des tests complexes, ce qui peut entraîner la comptabilisation au bilan selon l'approche du tout ou rien. Aux termes de l'IFRS 16, tous les baux du point de vue du preneur devront être comptabilisés au bilan, à l'exception des baux à court terme exemptés [moins d'un an] et des baux de faible valeur. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 est aussi appliquée. La Société évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés et les informations à fournir connexes.

- **Positions fiscales incertaines :** Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* [l'« IFRIC 23 »], par l'intermédiaire de l'International Financial Reporting Interpretations Committee. L'IFRIC 23 donne une orientation sur la comptabilisation des passifs et des actifs d'impôt courant et différé dans un contexte d'incertitude concernant le traitement de l'impôt sur le revenu. L'IFRIC 23 impose à une entité d'envisager si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés séparément ou ensemble comme un groupe, de déterminer s'il est probable que les autorités fiscales accepteront le traitement fiscal incertain, et d'évaluer l'incertitude fiscale compte tenu du montant ou de la valeur attendue le plus probable. L'IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'interprétation IFRIC 23 sur ses états financiers consolidés et les informations à fournir connexes.

RISQUES ET INCERTITUDES

Hydro Ottawa a adopté pour la gestion des risques et incertitudes une approche systématique intégrée dans les processus opérationnels et la présentation périodique du rendement organisationnel. Les capacités et les processus ont été établis dans l'ensemble des unités fonctionnelles pour permettre une détection efficace des événements susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs organisationnels et, le cas échéant, une intervention rapide.

Le cadre intégré de gestion des risques de la Société, établi par le conseil d'administration en 2006 et renouvelé chaque année, regroupe les rapports trimestriels sur les risques présentés au président et chef de la direction et au conseil d'administration. Les rapports mettent en évidence les facteurs de risque potentiels susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs opérationnels à court terme et la mise en œuvre de l'orientation stratégique d'Hydro Ottawa. Le cadre intégré vient appuyer et compléter les cycles de planification stratégique et de planification opérationnelle annuelle de la Société, ce qui permet d'examiner les hypothèses en continu et de renouveler régulièrement l'analyse de la conjoncture.

Hydro Ottawa surveille les sources de risques qui sont structurelles au sein de l'industrie et de l'environnement à tarifs réglementés. Mentionnons notamment les conditions météorologiques; l'environnement stratégique et réglementaire; la conjoncture économique et les tendances macroéconomiques; l'état des marchés de capitaux et de l'investissement dans le secteur des services publics; les politiques gouvernementales régissant la production et l'achat d'énergie renouvelable et propre ainsi que les émissions de carbone et l'économie d'énergie; la convergence de la technologie de l'information

et de la technologie opérationnelle; la cybersécurité; le profil démographique de la population active, particulièrement sous l'angle du renouvellement des ressources humaines dans les corps de métier; et l'incidence des politiques budgétaires sur les clients. Ensemble, ces sources de risques façonneront l'évolution de l'industrie, ce qui pourrait entraîner des risques nouveaux et imminents qu'il faudra gérer de manière efficace.

Environnement stratégique et réglementaire

Rendement réel en matière de distribution d'électricité par rapport aux prévisions

La Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO] a autorisé Hydro Ottawa à réviser ses tarifs de distribution pour la période allant de 2016 à 2020. En conséquence, la Société prévoit être en mesure de mettre en œuvre ses programmes d'immobilisations prévus, d'offrir à ses clients un approvisionnement en électricité fiable en toute sécurité et d'obtenir le taux de rendement autorisé. Toutefois, les résultats pourraient en souffrir si les charges et la consommation d'énergie réelles différaient de façon appréciable des valeurs prévues ou si les charges réelles d'exploitation, d'entretien, d'administration, d'immobilisations et de financement dépassaient sensiblement les projections présentées à l'appui des besoins de produits approuvés.

Incidence à long terme des politiques et incitatifs gouvernementaux pour les SDL

À long terme, les politiques du gouvernement de l'Ontario régissant la production, l'achat ou la vente d'énergie renouvelable et l'établissement des tarifs connexes, conjuguées aux incitatifs financiers et autres offerts aux consommateurs dans le cadre des programmes provinciaux d'économie d'énergie et de gestion de la demande, de lutte contre le changement climatique et de facturation nette, pourraient entraîner des changements considérables dans l'environnement où les SDL dont les tarifs sont réglementés, comme Hydro Ottawa limitée, exercent leurs activités. Les propositions présentées dans le Plan énergétique à long terme de l'Ontario publié à la fin de 2017 semblent renforcer ces changements et pourraient même les accélérer.

L'autonomie énergétique figure au nombre des effets néfastes possibles. Par exemple, à mesure que l'on observe une diminution des coûts pour toute une gamme de technologies de production et de stockage d'énergie – comme les systèmes solaires photovoltaïques, les batteries de stockage, les piles à combustible, les systèmes d'énergie géothermique, les microturbines et les dispositifs de stockage d'énergie améliorés sur les véhicules électriques –, les SDL pourront voir leurs clients adopter progressivement ces solutions concurrentielles sur le plan du coût, ce qui réduira leurs besoins et leur dépendance à l'égard du réseau.

Maintenant, si les tendances telles que l'autonomie énergétique se matérialisent dans une mesure appréciable, il faudra adopter des politiques et des règlements pour permettre aux compagnies d'électricité de s'adapter tout en continuant de s'acquitter du mandat dont elles sont investies depuis un siècle, qui consiste à offrir à leurs clients un approvisionnement en électricité fiable et sécuritaire à un prix raisonnable.

Par ailleurs, dans une optique distincte mais connexe, il existe une incertitude quant à l'incidence à court et à long terme, sur les SDL, du programme gouvernemental de réduction des tarifs – le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables.

En outre, selon les premières expériences concernant la nouvelle interdiction provinciale de débranchement des clients résidentiels en hiver, on peut s'attendre à une augmentation du nombre de mauvaises créances dans l'avenir.

Regroupement des SDL en Ontario

Sur le plan stratégique, la Société a conclu que le regroupement avec d'autres SDL appartenant à une municipalité offre une occasion de réaliser des économies de gamme et d'échelle qui seraient à l'avantage des clients de toutes les compagnies d'électricité participantes. Cependant, il se pourrait que cette possibilité ne s'avère pas viable si les évaluations en vue des fusions et acquisitions demeurent à un niveau qu'Hydro Ottawa peut considérer comme excessif ou susceptible de nuire aux intérêts de son actionnaire et de ses abonnés. Une orientation stratégique, des directives réglementaires et des incitatifs fiscaux qui sont compatibles peuvent faciliter un regroupement ou une collaboration volontaire avec d'autres SDL appartenant à une municipalité pour leur bénéfice mutuel.

Orientation stratégique à long terme pour le secteur de l'électricité

Le résultat des élections provinciales de 2018 en Ontario pourrait avoir une grande incidence sur l'orientation stratégique à long terme pour le secteur de l'électricité. Il pourrait influencer sur diverses initiatives, par exemple la poursuite du Plan d'action contre le changement climatique, le soutien continu aux programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande, la teneur du Plan énergétique à long terme, le soutien à la production d'énergie renouvelable et les priorités relatives à la réglementation tarifaire. Cette incidence pourrait aller d'un changement de cap radical des initiatives stratégiques des 15 dernières années à une accélération de ces initiatives.

Prix du marché de l'électricité

Les prix du marché de l'électricité varient en fonction de plusieurs facteurs, entre autres la puissance excédentaire par rapport à la charge dans le marché; la structure du marché; les conditions météorologiques ayant une incidence sur la charge; l'augmentation de la demande d'électricité; les prix de l'énergie absolus et relatifs; et les développements en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande ainsi que d'orientation stratégique gouvernementale.

Environ 18 % de la puissance installée de la Société est directement lié au prix du marché de l'électricité dans l'État de New York. En l'absence d'un accord d'achat d'électricité à tarif fixe, la Société pourra explorer plusieurs options pour réduire son exposition aux fluctuations du marché.

Exécution de grands projets

Le succès des grands projets et leur exécution dans les délais impartis sont essentiels pour l'orientation stratégique à long terme de la Société, en particulier la croissance prévue de ses produits tirés de la production.

De par leur nature, les grands projets présentent des facteurs de risque, entre autres des retards dans la construction; des dépassements de coûts; une performance de l'équipement ne répondant pas aux attentes; des délais dans l'obtention des autorisations de tous les ordres de gouvernement et de leurs organismes; ainsi que des problèmes techniques dans le raccordement au réseau.

Infrastructure

Hydro Ottawa a élaboré un Plan du réseau de distribution à long terme afin de faire progressivement les investissements nécessaires pour remplacer son infrastructure de distribution vieillissante et de se conformer à des normes de fiabilité et d'exploitabilité élevées tout en suivant le rythme de croissance du territoire qu'elle dessert. Le vieillissement de l'infrastructure présente un risque sur deux plans pour les SDL : en plus de la rendre particulièrement vulnérable aux défaillances [par exemple en cas de phénomène météorologique extrême], il accroît la complexité et le coût du rétablissement du courant sur le réseau de distribution.

Les bris d'équipement pourraient aussi avoir une incidence négative sur la production d'électricité à l'une ou l'autre des diverses installations de la Société.

Fluctuations du taux de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Une forte dépréciation du dollar américain par rapport au huard peut réduire la valeur de ses actifs se trouvant aux États-Unis et des produits qui y sont associés. Inversement, une forte dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine peut réduire la capacité de la Société à financer une croissance supplémentaire sur le marché américain.

Économie

La conjoncture économique locale, nationale et internationale pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement des activités de la Société en raison d'éléments tels que l'inflation, le risque lié au crédit des clients, le fléchissement de la demande d'électricité ou de services à valeur ajoutée et la disponibilité de capitaux sur le marché pour financer la croissance. Le climat économique pourrait aussi avoir un effet sur la stabilité et le rendement de certains partenaires commerciaux importants d'Hydro Ottawa.

Cotes de crédit et taux d'intérêt

La Société conserve sa note de crédit de qualité « investissement », mais sa croissance continue dans des secteurs d'activité non réglementés pourrait avoir une incidence négative sur les notes futures.

Le taux d'intérêt est fixe pour près de 90 % de la dette de la Société, ce qui la met à l'abri de l'incidence d'une augmentation des taux d'intérêt. Le cas échéant, la facilité de crédit de la Société serait touchée, mais dans une mesure limitée.

Infrastructure technologique

Le rendement de la Société repose sur des systèmes d'information complexes utilisés pour les activités de première ligne [p. ex. le système d'information géographique, le système de gestion des interruptions de service et le système SCADA (superviser control and data acquisition)] ainsi que sur les processus administratifs

[p. ex. les systèmes de facturation et d'information sur la clientèle et les systèmes de planification des ressources de l'organisation]. Une défaillance d'un ou de plusieurs systèmes clés, une planification inadéquate de la réponse aux futurs besoins en technologie ou un manque d'efficacité dans le passage aux nouveaux systèmes technologiques pourraient avoir une incidence négative sur les activités commerciales de la Société.

Nombre de ces systèmes clés utilisent les données et les signaux provenant de plusieurs centaines de milliers d'appareils intelligents [principalement les compteurs intelligents] ainsi que des systèmes et les interfaces Web connexes. Dans bien des cas, le traitement des données fait appel à plusieurs interfaces automatisées et dépend de plusieurs entités internes et externes, notamment l'Entité responsable des compteurs intelligents de l'Ontario. Les risques associés à un manque de fiabilité ou de rendement de n'importe quel élément de ce réseau intégré, ou du réseau dans son ensemble, pourraient perturber des processus opérationnels clés, par exemple le cycle allant du relevé des compteurs à l'encaissement.

On observe une convergence de plus en plus grande entre les systèmes opérationnels de base et les systèmes d'information organisationnels, un accroissement de l'automatisation et une utilisation généralisée d'une technologie commune facilitant cette intégration et cette connectivité. La situation pourrait accroître les risques existants et en créer de nouveaux.

Cybersécurité

Non seulement la Société est tributaire des systèmes d'information et des réseaux étendus de transmission et d'échange de données, mais aussi l'intégration des systèmes et des données va en augmentant dans le secteur de l'électricité. Par le fait même, elle est plus exposée aux risques d'atteinte à la sécurité de l'information, notamment à la cybersécurité. Une atteinte à la sécurité, la corruption de données ou une défaillance d'un système dans une ressource partagée ou dans les installations d'un fournisseur de services communs pourraient mettre en danger les systèmes et les ressources d'information d'Hydro Ottawa.

Opinion des clients et des médias

Partout dans la province, les compagnies d'électricité sont exposées à des risques en raison de l'opinion négative de clients et de médias, laquelle est principalement attribuable au prix élevé du produit de base, sur lequel la Société n'exerce aucun contrôle.

Régimes de retraite

La Société fournit à la majorité de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [OMERS]. Comme OMERS est un régime contributif interentreprises à prestations déterminées, on peut difficilement connaître la portion des obligations au titre des prestations de retraite ou la juste valeur des actifs du régime qui reviennent à la Société. Selon la stratégie de gestion de la capitalisation de la Société de promotion d'OMERS, une perte nette ou un déficit de financement éventuels pourraient entraîner un rajustement des cotisations et des prestations. La stratégie précise la façon dont ces rajustements se feraient au fil des périodes de déficit et d'excédent des cycles du Régime de retraite principal d'OMERS.

Hydro Ottawa a aussi créé un régime de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées distincts à l'intention de petits groupes d'employés en adoptant des procédures financières et d'investissement et des mécanismes de surveillance appropriés comme l'exige la loi. La volatilité des marchés de capitaux et des marchés financiers mondiaux pourrait se répercuter sur les obligations en matière de prestations de retraite et la charge de retraite nette connexe. Rien ne garantit que les actifs des régimes de retraite permettront d'obtenir les taux de rendement à long terme prévus. Les changements induits par le marché qui se répercutent sur le rendement de ces actifs pourraient modifier grandement leur rendement réel.

Profil démographique de l'effectif

À l'échelle du secteur de l'électricité, le nombre d'employés qui partent à la retraite est plus élevé que celui des nouvelles recrues, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société à se doter d'un effectif durable et à atteindre ses objectifs opérationnels. Les investissements d'Hydro Ottawa dans les programmes d'apprentissage, de stages, de diversité, de gestion des connaissances, de planification de la relève et de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés visent à gérer les risques associés au profil démographique de l'effectif.

Consolidation du pouvoir de négociation des travailleurs

Par suite de modifications structurelles visant la propriété de plusieurs compagnies d'électricité en Ontario, on a observé une certaine consolidation du pouvoir de négociation des travailleurs dans le secteur de l'électricité provincial. À l'heure actuelle, il est difficile de déterminer l'ampleur que pourrait prendre cette consolidation, le cas échéant, ainsi que son incidence possible sur les relations de travail et la prestation de services.

Conditions météorologiques et hydrologiques et qualité des gaz d'enfouissement

Les mauvaises conditions météorologiques peuvent avoir une incidence considérable sur les résultats financiers, en partie en raison de la diminution des produits ainsi que des dépenses en immobilisations et des coûts d'entretien nécessaires pour réparer ou remplacer l'infrastructure et l'équipement endommagés. Par ailleurs, les produits tirés de la distribution d'électricité augmentent généralement lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises et diminuent lorsqu'elles sont clémentes.

Les conditions météorologiques peuvent aussi avoir une incidence directe sur le parc d'énergie renouvelable d'Énergie Ottawa. La production d'électricité dans les centrales hydrauliques dépend du débit d'eau, qui est fonction des conditions météorologiques et varie d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre. Les catastrophes naturelles ainsi que les politiques et contrôles gouvernementaux régissant le niveau d'eau peuvent aussi influencer sur le débit d'eau. Les conditions météorologiques ont aussi une incidence directe sur la production d'énergie solaire, tandis que la disponibilité et la qualité des gaz d'enfouissement varient elles aussi.



PERSPECTIVES D'AVENIR

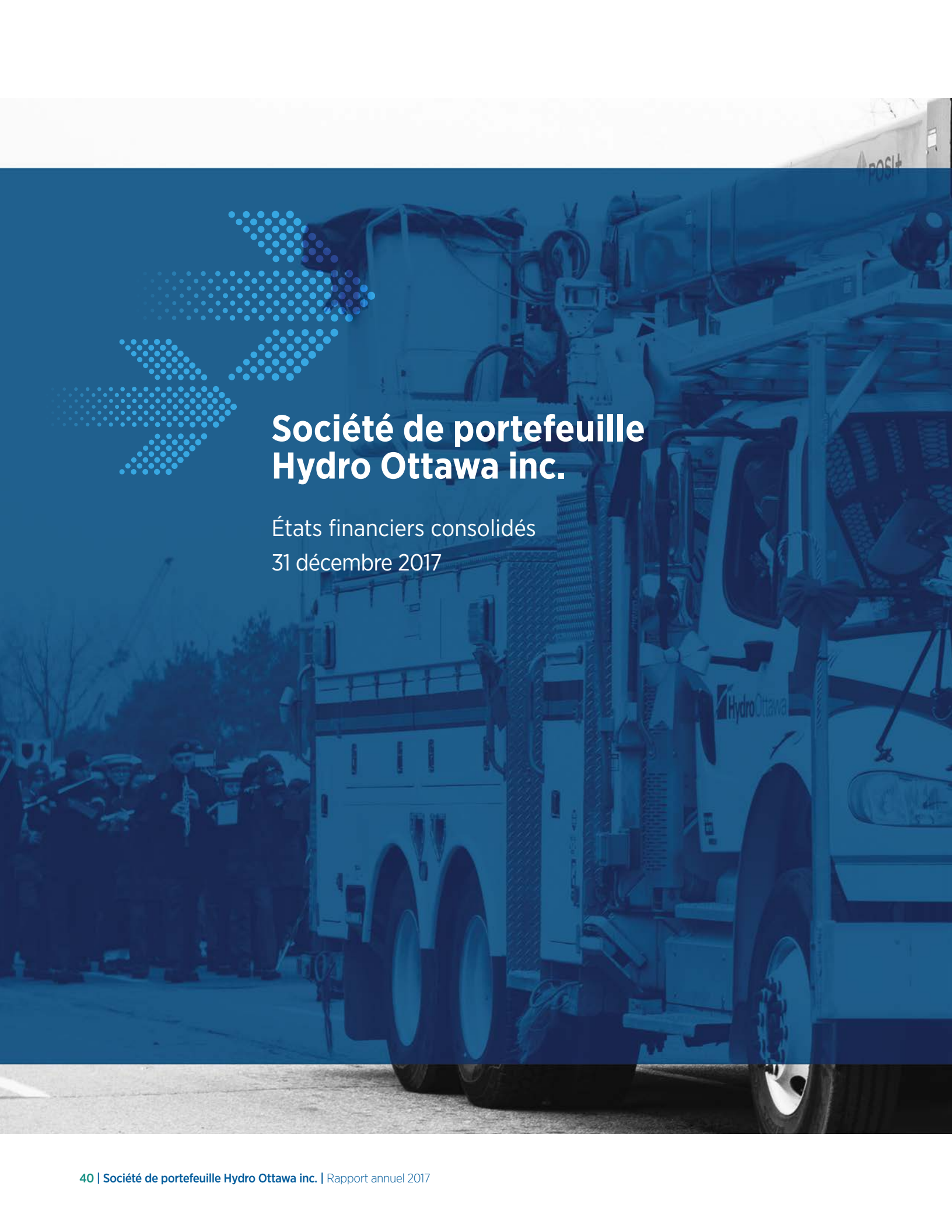
Sous réserve des incertitudes et des risques analysés ci-dessus, Hydro Ottawa devrait continuer de fournir à ses clients des services de distribution d'électricité efficaces et fiables à prix concurrentiels. Elle devrait aussi continuer de produire de l'énergie verte, d'offrir des services énergétiques et des services à d'autres compagnies d'électricité et d'apporter une expertise en matière d'économie d'énergie tout en réalisant un bénéfice durable.

La structure tarifaire et le plan d'investissement d'Hydro Ottawa limitée pour la période allant de 2016 à 2020 ont été approuvés. Les tarifs approuvés devraient être suffisants pour générer un rendement approprié tout en permettant d'effectuer les remplacements prioritaires dans l'infrastructure vieillissante et d'autres investissements destinés à assurer la fiabilité du réseau; d'aménager et d'accroître l'infrastructure sur le territoire desservi; et d'offrir de nouveaux services à la clientèle. Entre-temps, les clients d'Hydro Ottawa continueront de bénéficier des effets stables, modérés et prévisibles sur les tarifs. Soucieuse de limiter le plus possible les augmentations tarifaires dans l'avenir, la Société continue d'accorder une importance particulière à l'innovation, à la productivité et à la maîtrise des coûts.

L'achèvement du projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière représente un jalon supplémentaire particulièrement important dans la mise en place du parc d'énergie renouvelable

d'Énergie Ottawa – faisant ainsi passer sa puissance totale à 128 MW. En outre, la stabilité à long terme des produits tirés de la production d'électricité est assurée par le début de la remise à neuf de l'infrastructure de production acquise auprès d'Hydro-Québec en 2016 et de Domtar en 2012, auquel s'ajoutent les trois contrats connexes d'achat d'électricité à tarif fixe sur 40 ans pour les trois centrales en question.

Hydro Ottawa continue aussi de prendre de l'expansion dans d'autres champs d'activité à tarifs non réglementés, par exemple les services énergétiques et les services à d'autres compagnies d'électricité. Ces deux champs d'activité, qui tireront parti de l'expertise et des actifs existants, peuvent comprendre des services-conseils; des services de gestion de projets et de conception-construction; les accords de partenariat et de licence avec des tiers; la commercialisation des technologies d'Hydro Ottawa; les accords sur le renouvellement des actifs conclus avec les municipalités; ainsi que la prestation de services à d'autres compagnies d'électricité. La Société se réjouit par ailleurs du vif intérêt suscité en 2017 par l'offre de services techniques d'essais de câbles. Ces nouveaux champs d'activité devraient représenter un troisième catalyseur de la santé financière au cours des années à venir, qui s'ajoutera aux principaux champs d'activité axés sur la distribution d'électricité et la production d'énergie renouvelable.



Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

États financiers consolidés
31 décembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	42
Rapport des auditeurs indépendants	43
État consolidé du résultat net	45
État consolidé du résultat global	46
Bilan consolidé	47
État consolidé des variations des capitaux propres	48
Tableau consolidé des flux de trésorerie	49
Notes afférentes aux états financiers consolidés	50

Rapport de la direction

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« la Société »). S'acquitter de cette responsabilité exige la préparation et la présentation des états financiers consolidés et d'autres données selon les meilleurs jugements et estimations de la direction, ainsi que les Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçues en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des comptes de la Société.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,



Bryce Conrad
Président et chef de la direction



Geoff Simpson
Chef des finances



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 19 avril 2018

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé du résultat net
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

	2017 \$	2016 \$
Produits des activités ordinaires et autres produits		
Produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité	896 528	974 207
Produits tirés de la distribution d'électricité	171 400	165 729
Produits tirés de la production d'électricité	22 898	17 489
Produits tirés des services offerts aux entreprises	26 960	18 294
Produits tirés de la conservation et gestion de la demande	23 976	19 643
Profit net découlant d'un produit d'assurance (note 8)	2 939	—
Autres produits	6 753	7 033
	1 151 454	1 202 395
Charges		
Achat d'électricité	908 649	966 072
Charges d'exploitation (note 20)	139 797	128 072
Amortissement des immobilisations corporelles (notes 7 et 10)	45 234	37 502
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	9 566	12 140
	1 103 246	1 143 786
Résultat avant les éléments suivants :	48 208	58 609
Charges financières (note 21)	22 683	19 398
Produits d'intérêts	(648)	(267)
Quote-part du bénéfice des coentreprises [note 11 a)]	(1 063)	(1 039)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	27 236	40 517
Charge d'impôt sur le résultat (note 22)	14 803	9 041
Bénéfice net	12 433	31 476
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt (note 6)	23 513	3 340
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	35 946	34 816
Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	(29)	(20)
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires attribuable à l'actionnaire	35 975	34 836

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé du résultat global
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

	2017 \$	2016 \$
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires attribuable à l'actionnaire	35 975	34 836
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat net		
Écarts de change à la conversion des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt	(3 722)	(1 852)
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net		
Perte actuarielle au titre des avantages complémentaires de retraite, déduction faite de l'impôt	(663)	(280)
Variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés aux autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	405	94
Total du résultat global	31 995	32 798

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Bilan consolidé

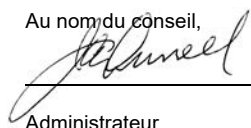
Au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	2017 \$	2016 \$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	933	982
Débiteurs (note 5)	192 696	192 670
Trésorerie soumise à des restrictions (note 16)	65 798	79 975
Impôt sur le résultat à recevoir	1 448	1 762
Charges payées d'avance	3 690	4 431
Stocks [note 12 c)]	2 162	1 577
Partie courante des billets à recevoir de parties liées (note 12)	4 641	2 049
	271 368	283 446
Actifs non courants		
Trésorerie soumise à des restrictions (note 16)	–	44 110
Immobilisations corporelles (note 7)	1 261 191	1 146 170
Immobilisations incorporelles (note 9)	130 165	121 668
Immeubles de placement (note 10)	2 602	2 297
Actifs d'impôt différé (note 22)	5 498	5 645
Billets à recevoir de parties liées (note 12)	8 767	5 462
Participations dans des coentreprises [note 11 a)]	8 869	7 875
Autres actifs à long terme [note 8 a)]	5 771	–
Actif au titre des prestations de retraite [note 15 a)]	–	161
Total des actifs	1 694 231	1 616 834
Soldes réglementaires (note 6)	25 466	13 744
Total des actifs et des soldes réglementaires	1 719 697	1 630 578
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 13)	145 423	68 751
Créditeurs et charges à payer (note 14)	170 286	196 251
Impôt sur le résultat à payer	116	2 522
	315 825	267 524
Passifs non courants		
Produits différés	88 570	71 208
Avantages du personnel futurs (note 15)	14 439	13 335
Dépôts de garantie des clients	31 423	18 402
Dette à long terme (notes 16 et 24)	773 168	772 960
Passifs d'impôt différé (note 22)	30 133	20 936
Autres passifs	3 489	2 733
Total des passifs	1 257 047	1 167 098
Capitaux propres		
Capital social (note 18)	228 453	228 453
Cumul des autres éléments du résultat global	657	4 637
Résultats non distribués	209 080	193 705
Participation ne donnant pas le contrôle	(49)	(20)
Total des passifs et des capitaux propres	1 695 188	1 593 873
Soldes réglementaires (note 6)	24 509	36 705
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	1 719 697	1 630 578

Passifs éventuels et engagements (notes 25 et 26)

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Participation ne donnant pas le contrôle \$	Résultats non distribués \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2015	228 453	6 675	—	178 269	413 397
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	—	—	(20)	34 836	34 816
Autres éléments du résultat global	—	(2 038)	—	—	(2 038)
Dividendes [note 18 b)]	—	—	—	(19 400)	(19 400)
Solde au 31 décembre 2016	228 453	4 637	(20)	193 705	426 775
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	—	—	(29)	35 975	35 946
Autres éléments du résultat global	—	(3 980)	—	—	(3 980)
Dividendes [note 18 b)]	—	—	—	(20 600)	(20 600)
Solde au 31 décembre 2017	228 453	657	(49)	209 080	438 141

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Tableau consolidé des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

	2017 \$	2016 \$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	35 946	34 816
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles	45 234	37 502
Amortissement des immobilisations incorporelles	9 566	12 140
Perte à la sortie d'actifs non financiers	581	1 816
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	165	136
Quote-part du bénéfice des coentreprises	(1 063)	(1 039)
Amortissement des produits différés	(2 180)	(1 628)
Avantages du personnel futurs	280	1 647
Charges financières, déduction faite des produits d'intérêts	22 035	19 131
Charge d'impôt sur le résultat	14 803	9 041
Autres	(53)	75
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des autres soldes liés à l'exploitation (note 23)	(2 169)	(13 362)
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(6 045)	(2 863)
Charges financières payées, déduction faite des produits d'intérêts reçus	(21 122)	(18 720)
Entrées de produits différés	19 542	20 160
Variation des dépôts de garantie des clients	(45)	805
Variations nettes des soldes réglementaires	(23 513)	(3 340)
	91 962	96 317
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 23)	(167 992)	(170 806)
Acquisition d'immobilisations incorporelles (note 23)	(19 830)	(13 256)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	1 183	640
Acquisition de filiales, déduction faite de la trésorerie acquise (note 27)	(10 000)	(41 131)
Charges financières payées	(10 109)	(1 969)
Trésorerie soumise à des restrictions détenue en fiducie	58 288	(124 085)
Remboursement des billets à recevoir des coentreprises	386	830
	(148 074)	(349 777)
Financement		
Produit de l'émission de titres de créance à long terme, déduction faite des frais d'émission	–	201 096
Dividendes versés (note 18)	(20 600)	(19 400)
	(20 600)	181 696
Incidences des variations du taux de change sur la trésorerie détenue en dollars américains	(9)	(7)
Variation nette de la trésorerie	(76 721)	(71 771)
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	(67 769)	4 002
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie, à la clôture de l'exercice	(144 490)	(67 769)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (*Hydro Ottawa Holding Inc.*, « HOHI » ou la « Société ») est une société de portefeuille constituée en société le 3 octobre 2000 dont l'unique actionnaire est la Ville d'Ottawa. Les principales activités de la Société, lesquelles sont menées par ses filiales et par les coentreprises énumérées ci-dessous, consistent en la distribution d'électricité au sein de la Ville d'Ottawa, la production d'énergie renouvelable en Ontario, au Québec et dans l'État de New York et la prestation des services aux entreprises liés à la distribution et à l'énergie. La Société est constituée et établie au Canada, son siège social étant situé au 3025 Albion Road North, Ottawa (Ontario) K1G 3S4. Les principales filiales, toutes détenues en propriété exclusive par la Société, soit directement ou indirectement, étaient les suivantes au 31 décembre 2017 :

Filiale	Principales activités
Hydro Ottawa limitée	Société réglementée de distribution d'électricité, régie par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») qui possède et exploite une infrastructure électrique dans la Ville d'Ottawa et le village de Casselman. Outre les services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du réseau ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros.
Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa »)	Détient et exploite trois centrales hydroélectriques d'une puissance totale de 16 MW situées aux chutes de la Chaudière, en Ontario. En plus de fournir des services d'installation et d'entretien des lampadaires à la Ville d'Ottawa, la Société fournit également des services spécialisés de gestion de l'énergie et d'approvisionnement à des organisations ayant une consommation d'énergie élevée.
Chaudière Hydro L.P. (« CHLP »)	Détient et exploite une centrale électrique de 29 MW achevée en 2017 aux termes d'un projet d'agrandissement d'envergure de ses installations aux chutes de la Chaudière, en Ontario (l'« agrandissement de Chaudière »).
Hull Energy L.P. (« Hull Energy LP »)	Détient et exploite une centrale de 27 MW située aux chutes de la Chaudière, au Québec.
EONY Generation Limited (« EONY »)	Détient et exploite quatre centrales électriques d'une puissance totale de 23 MW situées dans l'État de New York. EONY est une filiale à l'étranger.
Chaudière Hydro North L.P. (« CHLP North »)	Détient et exploite une centrale électrique de 12 MW située aux chutes de la Chaudière, au Québec.
EO Generation Limited Partnership (« EO Gen »)	Détient et exploite six centrales hydroélectriques d'une puissance totale de 8 MW et situées dans l'Est de l'Ontario.

Les coentreprises dans lesquelles la Société participait au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Coentreprise	Principales activités
PowerTrail Inc. (détenue à 60 %)	Détient et exploite une usine de transformation des gaz d'enfouissement en électricité de 6 MW située au site d'enfouissement Trail Road, à Ottawa, en Ontario.
Moose Creek Energy LP (détenue à 50,05 %)	Détient et exploite une usine de transformation des gaz d'enfouissement en électricité de 4 MW située au site d'enfouissement Laflèche, à Moose Creek, en Ontario.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE (SUITE)

À compter de 2018, et pour les deux années qui suivent, la Société prévoit remettre à niveau ses installations détenues par Hull Energy LP et CHLP North (les « projets de remise à niveau »). Les deux entités vendent actuellement de l'électricité à Hydro-Québec. Une fois les projets de remise à niveau achevés, ces entités vendront de l'électricité à la province de l'Ontario dans le cadre de deux contrats distincts d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans en vertu du Volet projets municipaux du programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »).

2. MODE DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction sur la base de la continuité de l'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »). De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle sont pris en compte dans les présents états financiers consolidés. La publication des états financiers consolidés a été approuvée et autorisée par le conseil d'administration de la Société le 19 avril 2018.

b) Mode d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société sont établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les avantages du personnel futurs [voir la note 3 q)].

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des produits des activités ordinaires, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés.

En raison de l'incertitude inhérente, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») ou du gouvernement provincial de l'Ontario. La direction révise en permanence ses estimations à partir de l'information disponible la plus récente. Selon la direction, les présents états financiers consolidés ont été dûment préparés, en appliquant des seuils d'importance relative raisonnables et en conformité avec les principales méthodes comptables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations ont été formulées dans le cadre de l'application des IFRS sont présentés ci-après :

i) Débiteurs

Les débiteurs, qui comprennent les produits non facturés, sont présentés d'après les montants qui devraient être recouvrés, déduction faite d'une provision pour créances irrécouvrables estimée. La direction se fonde sur l'historique de pertes ainsi que sur le classement chronologique et les arriérés des débiteurs à la date de clôture pour calculer la provision.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations (suite)

ii) Soldes réglementaires

La comptabilisation et l'évaluation des soldes réglementaires sont tributaires de certaines estimations et hypothèses, y compris des hypothèses relatives à l'interprétation des règlements et des décisions de la CEO.

iii) Comptabilisation des produits

La Société utilise la méthode à l'avancement pour comptabiliser ses contrats à prix fixe visant l'offre de certains produits et services. L'utilisation de la méthode à l'avancement exige que la Société estime les travaux exécutés jusqu'à la date considérée par rapport au travail total à exécuter. La direction effectue des examens périodiques des coûts estimés pour achever les travaux, le degré d'avancement estimé, ainsi que les produits et les marges comptabilisés, contrat par contrat. L'incidence de toute révision des estimations des coûts et des résultats est reflétée dans la période au cours de laquelle la nécessité d'une révision est connue.

iv) Durées d'utilité des actifs amortissables

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé d'après des estimations des durées d'utilité des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. La direction estime les durées d'utilité des divers types d'actifs en se fondant sur des hypothèses et des estimations quant aux caractéristiques de durée d'utilité d'actifs semblables d'après une longue expérience dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité.

v) Dépréciation des actifs non financiers

La direction examine si les actifs non financiers sont dépréciés en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs décrite à la note 3 p). De par leur nature, les estimations des flux de trésorerie futurs, y compris les estimations des dépenses d'investissement, des produits des activités ordinaires, des charges d'exploitation, des taux d'actualisation, de la production d'électricité, de l'inflation, des taux de capitalisation finaux et des prix du marché futurs projetés, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. La direction tient compte de la conjoncture actuelle et de l'expérience passée et, au besoin, elle obtient l'avis de tiers pour étayer ses estimations.

vi) Avantages du personnel futurs

L'évaluation des avantages du personnel futurs nécessite de nombreuses estimations et hypothèses. Les actuaires formulent des hypothèses pour les éléments comme les taux d'actualisation, les augmentations de salaire futures et les taux de mortalité pour déterminer les charges au titre des prestations et les obligations au titre des prestations définies.

vii) Juste valeur des actifs et des passifs acquis

L'acquisition d'une entreprise existante exige que la direction attribue une juste valeur aux actifs et aux passifs acquis, ainsi qu'à la contrepartie transférée (y compris la contrepartie éventuelle). Les justes valeurs peuvent être déterminées en appliquant un jugement basé sur l'expérience dans le secteur d'activité et les expertises de tiers, et en examinant les données sur le marché libre pour des actifs semblables dans le même secteur.

viii) Impôt différé

Les interprétations, les réglementations et les lois fiscales des différents territoires où la Société et ses filiales exercent leurs activités sont sujettes à changement. Les actifs d'impôt différé sont évalués par la direction chaque date de clôture afin de déterminer leur probabilité de réalisation au titre du résultat imposable futur.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

e) Principaux jugements de la direction

i) Indication de dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, ou plus tôt si nécessaire, la direction exerce son jugement pour déterminer s'il existe un indice que la valeur comptable d'un actif non financier (ou d'une unité génératrice de trésorerie, « UGT ») est supérieure à sa valeur recouvrable. Aux fins de cette évaluation, la direction doit se demander si des événements ou des changements de situation pourraient avoir influé sur le caractère recouvrable de la valeur comptable d'un actif non financier ou d'une UGT. La direction prend en compte différents indicateurs, notamment l'évolution défavorable du secteur d'activité ou de la conjoncture économique, un changement du degré ou du moyen d'utilisation d'un actif, le rendement économique moins élevé que prévu d'un actif ou une variation importante des taux du marché ou des taux d'intérêt.

D'après le jugement de la direction, un indice de dépréciation [au sens qu'en donne la norme comptable internationale IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (l'« IAS 36 »)] existait pour EONY au 31 décembre 2017 relativement aux prix du marché de l'énergie dans l'État de New York. Cependant, l'analyse par la direction des flux de trésorerie actualisés selon la méthode de la valeur d'utilité (prescrite par l'IAS 36) n'a entraîné la comptabilisation d'aucune perte de valeur pour l'exercice 2017. Les hypothèses relatives aux flux de trésorerie sont sensibles aux différentes données d'entrée qui servent au calcul de la valeur d'utilité et, de ce fait, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure [note 2 d) v)].

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales, y compris celles qui sont décrites à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en dirigeant ou en contrôlant les activités de celle-ci. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Toutes les opérations intersociétés et tous les soldes intersociétés ont été éliminés dans les présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société selon des méthodes comptables uniformes.

Une des filiales détient une participation ne donnant pas le contrôle, qui est présentée au titre des capitaux propres.

b) Coentreprises

Comme il est décrit à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés, la Société participe à deux coentreprises dans le cadre desquelles le contrôle est partagé avec des tiers aux termes d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations de la Société dans les coentreprises sont comptabilisées initialement au coût, et ensuite ajustées pour refléter la quote-part de la Société des profits ou des pertes, des variations des autres éléments du résultat global et des dividendes ou distributions reçus de ses coentreprises après l'acquisition.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

c) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie d'une acquisition est évaluée à la somme des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés, des instruments de capitaux propres émis et des dettes contractées auprès des propriétaires antérieurs de l'entreprise acquise en échange du contrôle. Les actifs identifiables acquis et les passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La Société évalue l'ensemble intégré d'activités (intrants, processus, extrants) associé à un groupe d'actifs acquis pour déterminer si cet ensemble répond à la définition d'une entreprise aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement survient, la Société présentera dans ses états financiers consolidés les montants provisoires relatifs aux éléments dont la comptabilisation est inachevée. Au cours de l'exercice qui suit, la Société ajustera de manière rétrospective les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances prévalant à la date d'acquisition, informations qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur l'évaluation des montants comptabilisés à cette date.

Les coûts de transaction relatifs à un regroupement d'entreprises sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés à titre de frais d'administration dans les charges d'exploitation.

d) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique ne sont pas reconvertis; ils demeurent au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie. Les écarts de change en résultant sont inclus dans le résultat net de l'exercice.

Les actifs et passifs d'EONY sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation. Les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au cours de la période de présentation. Les écarts de change en résultant sont inclus dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de cet établissement et convertis au taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Réglementation – Hydro Ottawa limitée

Hydro Ottawa limitée est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Il incombe à la CEO d'approuver ou d'établir des tarifs de transport et de distribution d'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, Hydro Ottawa limitée a exercé ses activités selon la méthode d'établissement des tarifs incitative (la « méthode incitative personnalisée ») prescrite par la CEO. Cette méthode est l'une des options d'établissement des tarifs que prévoit la politique intitulée *Renewed Regulatory Framework for Electricity Distributors: A Performance- Based Approach* (le « RRFE »). Selon le RRFE, les distributeurs peuvent choisir l'une des trois méthodes d'établissement des tarifs qui suivent : la méthode d'établissement des tarifs incitative de quatrième génération, la méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée et la méthode indiciaire d'établissement des tarifs incitative annuelle. Hydro Ottawa limitée a déposé une demande d'établissement des tarifs incitative personnalisée auprès de la CEO le 29 avril 2015 demandant l'autorisation de changer les tarifs qu'elle facture pour la livraison d'électricité, les services de détail, les provisions, le facteur de perte et les services spécifiques pour une période de cinq ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. Cette demande portait sur le calcul des produits des activités ordinaires nécessaires au recouvrement des coûts et l'établissement d'un taux de rendement sur une structure du capital présumée, appliqué à l'actif de la base tarifaire.

Les éléments clés du cadre de la méthode incitative personnalisée comprennent l'établissement de plusieurs comptes réglementaires, à savoir : un compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices asymétrique, un compte d'écart lié aux besoins en revenus découlant de l'entrée d'immobilisations, un compte de report lié aux nouvelles installations, un compte de report lié aux ententes de recouvrement des coûts de raccordement et un compte de report lié au mécanisme de rajustement en fonction de l'efficacité. Une demande d'établissement des tarifs incitative annuelle est requise pour fixer les tarifs annuels pour la période allant de 2017 à 2020. Les tarifs de 2017 ont été établis en fonction de la demande d'établissement des tarifs incitative mise à jour pour l'année 2 déposée par Hydro Ottawa limitée.

Le 14 août 2017, Hydro Ottawa limitée a déposé sa demande d'établissement des tarifs incitative personnalisée mise à jour pour l'année 3 portant sur les tarifs de distribution et d'autres frais, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018. Cette demande, qui a été approuvée en décembre 2017, comprenait des ajustements des tarifs de base et des tarifs des services à basse tension, des services de transport, des services de détail et des services spécifiques. La demande approuve également la sortie de certains comptes de report et d'écart au 31 décembre 2016, y compris les intérêts projetés jusqu'au 31 décembre 2017. Hydro Ottawa limitée a, par ailleurs, déposé une demande visant la modification de la composition de certains tarifs des services de distribution. La charge fixe mensuelle de 2018 pour les clients résidentiels a été ajustée à la hausse alors que le taux d'utilisation variable a été ajusté à la baisse, comme l'a stipulé la politique en matière de conception tarifaire pour les clients résidentiels de la CEO. Les tarifs de distribution pour les catégories de clients résidentiels seront entièrement fixés avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020.

Hydro Ottawa limitée demande l'établissement des tarifs de distribution en fonction des coûts estimatifs. Une fois les tarifs approuvés, ils ne sont pas ajustés si le coût réel diffère de l'estimation, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au report et qui seront soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs. La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure certains coûts et produits des tarifs d'une période donnée, ce qui modifie le calendrier de comptabilisation par rapport à celui qui s'appliquerait dans le cas d'une société à tarifs non réglementés.

Hydro Ottawa limitée continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les soldes débiteurs des comptes réglementaires pouvant faire l'objet d'un recouvrement suivant une demande d'établissement des tarifs ultérieure, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. S'il est plus probable qu'improbable qu'une provision soit nécessaire, Hydro Ottawa limitée comptabilise la provision dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Réglementation – Hydro Ottawa limitée (suite)

Les traitements réglementaires suivants ont résulté de l'adoption de l'IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (l'« IFRS 14 »), qui permet aux entités à tarifs réglementés de recourir à ses pratiques actuelles en matière d'activités à tarifs réglementés si, et seulement si, dans leur premier jeu d'états financiers établis selon les IFRS, elles ont opté pour la comptabilisation des soldes des comptes de report réglementaires conformément aux exigences de l'IFRS 14.

i) Soldes réglementaires – Hydro Ottawa limitée

Les soldes débiteurs de comptes réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts à même les tarifs futurs. Dans le même ordre d'idées, les soldes créditeurs de comptes réglementaires peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa limitée relativement à l'acquisition de ces services.

Hydro Ottawa limitée comptabilise des intérêts sur les soldes réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

Les soldes réglementaires se composent surtout des éléments suivants :

- Le compte de remboursement des actifs et des passifs réglementaires est constitué des soldes des actifs réglementaires ou des passifs réglementaires dont le règlement a été approuvé par la CEO au moyen de tarifs additionnels temporaires appelés avenants tarifaires.
- Les écarts liés au règlement représentent essentiellement les frais qu'Hydro Ottawa limitée a engagés relativement aux services de transport, au produit de base, aux activités sur le marché de gros et à l'ajustement global qui n'ont pas été réglés avec les clients au cours de l'exercice. La nature des écarts liés au règlement est telle que le solde peut varier entre les actifs et les passifs au fil du temps, et ces écarts sont comptabilisés à la fin de chaque exercice conformément aux règles de la CEO.
- Dans ses directives publiées le 19 décembre 2014 et mises à jour le 11 août 2016, la CEO a conseillé aux distributeurs de continuer à se fier au mécanisme d'ajustement pour pertes de produits (le « MAPP ») afin de retracer et d'éliminer les pertes de produits qui résultent des programmes de conservation et de gestion de la demande entre 2015 et 2020, indiquant de suivre le même processus que celui décrit dans les directives de la CEO publiées le 26 avril 2012 au sujet de la période de 2011 à 2014. Hydro Ottawa limitée devra comptabiliser l'écart entre les activités de conservation et de gestion de la demande autorisées réelles et les activités incluses dans les prévisions de charge d'Hydro Ottawa limitée, multiplié par le tarif variable de distribution approprié. Le 19 mai 2016, la CEO a publié une mise à jour de la politique visant le MAPP, laquelle apporte des précisions quant à l'inclusion des économies de demande de pointe dans le calcul du MAPP.
- Le compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices (« MPB ») englobe 50 % des revenus tirés des activités réglementées excédant le rendement des capitaux propres approuvé de Hydro Ottawa limitée pour les années 2016 à 2020.
- Le compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite a été autorisé par la CEO en 2011 afin de comptabiliser l'ajustement des avantages complémentaires de retraite lié aux écarts actuariels cumulés. Ce compte fait l'objet d'un ajustement annuel et les variations sont imputées aux écarts actuariels cumulés. En conformité avec les directives de la CEO, aucune charge d'intérêt n'est portée à ce compte.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Réglementation – Hydro Ottawa limitée (suite)

ii) Autres écarts et coûts reportés liés à la réglementation – Hydro Ottawa limitée

Les autres écarts et coûts reportés liés à la réglementation se composent surtout des éléments suivants :

- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à comptabiliser dans un compte de report l'écart entre les frais de basse tension payés à Hydro One Networks Inc. (« HONI ») et ceux qui sont facturés aux clients.
- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à comptabiliser dans des comptes de report le coût net lié à la prestation de services de facturation aux détaillants et au traitement des demandes de services. Au 1^{er} janvier 2016, Hydro Ottawa limitée a intégré le coût net dans ses besoins de produits et ne comptabilisera plus le coût net dans les comptes de report.
- Dans ses directives publiées le 16 juin 2009, la CEO a créé quatre nouveaux comptes de report pour permettre aux distributeurs de commencer à comptabiliser les dépenses pour certaines activités liées au raccordement de l'énergie renouvelable et au programme d'installation de compteurs intelligents. Ces comptes de report ont été autorisés aux fins de la comptabilisation des dépenses en immobilisations supplémentaires admissibles ou des coûts liés au fonctionnement, à l'entretien et à l'administration. Ces comptes ont par la suite été éliminés et les dépenses futures devraient être abordées dans le cadre du plan de distribution consolidé des sociétés de distribution locales.

iii) Impôt sur le résultat – Hydro Ottawa limitée

Hydro Ottawa limitée est considérée comme un service municipal d'électricité et est tenue de faire des paiements tenant lieu d'impôt sur les bénéfices comme le prévoit la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de son capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de ses produits des activités ordinaires sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa (exclusion faite des produits tirés de la production d'électricité aux termes d'un contrat avec un organisme de la Couronne). La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR ») du Canada et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant se rapprochant de l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

Hydro Ottawa limitée comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable axée sur le bilan. Aux termes de cette méthode, l'impôt sur le résultat exigible de l'exercice est calculé d'après le résultat imposable. L'impôt différé découlant des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs est calculé au moyen des taux d'imposition quasi adoptés qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle il est prévu que les différences temporaires se résorberont.

Le *Manuel des procédures comptables* publié par la CEO autorise Hydro Ottawa limitée à recouvrer l'impôt sur le résultat des sociétés au moyen d'ajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité approuvés par la CEO. Hydro Ottawa limitée comptabilise les soldes réglementaires au titre du montant d'impôt différé devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs.

iv) Avantages du personnel futurs – Hydro Ottawa limitée

Hydro Ottawa limitée offre des avantages complémentaires de retraite, pour lesquels le traitement comptable est décrit à la note 3 q) ii). Toutefois, les gains et les pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à l'égard de Hydro One limitée sont reclassés dans le solde débiteur de comptes réglementaires, comme l'autorise la CEO.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

f) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, exclusion faite des escomptes, des remises et des taxes de vente. La Société a déterminé qu'elle agit pour son propre compte pour ce qui est des ententes génératrices de produits suivantes et, par conséquent, elle les a présentées selon le montant brut.

i) Recouvrement des coûts liés à l'électricité

Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité représentent la refacturation aux clients des coûts de l'électricité achetée par la Société et ils sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité sont réglementés par la CEO et ils comprennent les coûts facturés aux clients pour l'électricité, le transport de l'électricité et l'administration du réseau électrique du marché de gros.

ii) Distribution d'électricité

La Société facture la distribution de l'électricité aux clients, selon les tarifs établis par la CEO. Les tarifs sont fixés afin de permettre à la Société de recouvrer les coûts prudemment engagés et de réaliser un rendement équitable sur le capital investi. Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation.

iii) Production d'électricité

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés sur la base de la lecture régulière des compteurs.

iv) Produits tirés des services offerts aux entreprises

Les produits tirés des services aux entreprises s'entendent des produits gagnés aux termes de contrats liés à des projets de distribution, à des projets clé en main liés à l'électricité, aux services d'installation et d'entretien des lampadaires, à des projets de raccordement de poteaux et de location de conduites, à la gestion de l'énergie et à l'analyse de données et à la vérification de câbles non destructive.

Certains services offerts aux entreprises (projets liés à la distribution, projets clé en main et services d'installation de lampadaires) sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement, en fonction de laquelle les produits et les coûts qui s'y rattachent sont comptabilisés au prorata du degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats. Les pertes sur ces contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes. Les produits tirés des autres services offerts aux entreprises sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou selon le mode linéaire sur la durée du contrat si les services rendus se composent d'un nombre indéterminé de prestations sur une durée prédéfinie.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

f) Comptabilisation des produits des activités ordinaires (suite)

v) Autres

Les autres produits visent essentiellement la location d'immeubles de placement, l'amortissement des apports de capital et d'autres produits connexes à la distribution d'électricité, tels que les frais d'ouverture de compte.

Les apports de capital reçus de la clientèle pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles afin de raccorder un client au réseau de distribution de la Société sont comptabilisés dans les produits différés. Étant donné que les apports conféreront aux clients un accès permanent aux sources d'approvisionnement en électricité, ces apports sont classés à titre de produits différés et comptabilisés dans les autres produits à un taux équivalent à celui utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

g) Produits d'intérêts et charges financières

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils s'accumulent au moyen de la méthode de l'intérêt effectif et comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie et les billets à recevoir des parties liées.

Les charges financières sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées en charges à moins qu'elles ne soient incorporées au coût d'un actif admissible.

h) Produits tirés des subventions gouvernementales

Les produits tirés des programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD ») proviennent de l'exécution de programmes du gouvernement provincial faisant la promotion de la conservation. Les subventions gouvernementales aux termes des programmes de CGD sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que toutes les conditions connexes seront remplies. Les subventions reçues aux termes de la méthode de financement visant le recouvrement intégral des coûts sont comptabilisées à titre de produits sur une base systématique au cours de la période afin de correspondre aux coûts qu'elles sont censées compenser. Les primes fondées sur le rendement en vertu de la CGM dans le cadre de la méthode de financement visant le recouvrement intégral des coûts sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

i) Impôt sur le résultat

La Société et Énergie Ottawa sont considérées comme des services municipaux d'électricité et comptabilisent l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable axée sur le bilan.

EONY est assujettie au régime fiscal des États-Unis (le *Internal Revenue Service*) étant donné que plus de 10 % des produits qu'elle tire des activités ordinaires proviennent d'activités menées hors des frontières municipales de la Ville d'Ottawa. PowerTrail est assujettie à l'impôt en vertu de la LIR et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa par l'entremise d'Énergie Ottawa et de la Société. Ces impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan comme il est décrit ci-dessus.

Moose Creek Energy LP, CHLP, EO Gen., CHLP North et Hull Energy L.P. sont des entités non assujetties à l'impôt fédéral et provincial. L'impôt sur le résultat net est assumé par chacun des partenaires par le truchement de l'attribution du bénéfice imposable.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

j) Trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie et les équivalents (placements temporaires très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est comprise entre trois mois et un an) qui sont soumis à des restrictions concernant les retraits ou l'utilisation aux termes de certains accords contractuels sont classés en tant que trésorerie soumise à des restrictions.

k) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les avances à court terme et les acceptations bancaires tirées sur la facilité de crédit de la Société dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois ainsi que les chèques en circulation.

l) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Lorsque les instruments financiers ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables sont inclus dans l'évaluation initiale. La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté. L'évaluation ultérieure de chaque instrument financier dépend du classement choisi par la Société au moment de la comptabilisation.

La Société classe et évalue ses instruments financiers comme suit :

- La trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions, les débiteurs et les billets à recevoir de parties liées sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, le cas échéant.
- La dette bancaire, les créditeurs et charges à payer, les dépôts de garantie des clients et la dette à long terme sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur sont classés en utilisant une hiérarchie comportant trois niveaux. Chaque niveau reflète les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, et se présente comme suit :

- Niveau 1 : les données sont les prix cotés non ajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : les données relatives au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Tous les actifs financiers, sauf ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation au moins chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés seulement après qu'un événement s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées dans le résultat net. Une perte de valeur est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

m) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement des terrains, des immeubles et agencements, de l'infrastructure et de la distribution d'électricité, du mobilier et du matériel, du matériel roulant, du matériel de production d'électricité, des bassins, barrages et voies navigables, ouvrages de génie civil ainsi que des actifs en cours de construction. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des actifs produits par la Société pour elle-même comprennent les dépenses directement attribuables pour la mise en service de l'actif, incluant la main-d'œuvre, les matériaux, les avantages du personnel, le transport, les services impartis et les coûts d'emprunt. Lorsque des parties d'un élément des immobilisations corporelles sont importantes et ont des durées d'utilité économiques estimées distinctes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composantes principales) des immobilisations corporelles. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle. Les apports des clients sont traités comme des produits différés.

Le coût des inspections importantes et des entretiens majeurs est comptabilisé au titre de la valeur comptable d'un actif pourvu que la Société tire des avantages économiques futurs de cette dépense. La valeur comptable d'une pièce remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien courant, des réparations et de la maintenance sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée de service estimée de chaque composante des immobilisations corporelles. Les pièces de rechange d'urgence qui devraient être utilisées sur plus d'un exercice sont considérées comme des actifs en cours de construction et ne sont amorties qu'au moment où elles sont mises en service.

Les profits et pertes à la sortie des immobilisations corporelles mises hors service, vendues, ou autrement décomptabilisées sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation. Les indemnités versées par des tiers pour les immobilisations corporelles perdues, dépréciées ou abandonnées sont évaluées à la juste valeur et comptabilisées lorsque l'indemnité devient exigible.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Terrains, immeubles et ouvrages	
Terrains	Indéfinie
Immeubles et agencements	20 à 100 ans
Ouvrages de génie civil	100 ans
Infrastructure de distribution d'électricité	10 à 60 ans
Production et autre	
Matériel de production	10 à 50 ans
Bassins, barrages et voies navigables	100 à 125 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans
Matériel roulant	7 à 15 ans

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

m) Immobilisations corporelles (suite)

Les actifs en cours de construction et les terrains ne sont pas amortis. Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût des immobilisations corporelles produites par la Société pour elle-même qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées. Le taux de capitalisation correspond au coût d'emprunt moyen pondéré de la Société.

n) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les droits fonciers et les droits relatifs à l'eau, les logiciels, les apports de capital, les contrats d'achat d'électricité, les coûts contractuels différés et les actifs en cours de développement. Les droits relatifs à l'eau représentent la valeur intrinsèque du droit de soutirer de l'eau des rivières et des lacs appartenant à l'État aux fins de la production d'électricité.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de service estimée des immobilisations connexes, tandis que les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ne sont pas amorties. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées à leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les profits ou pertes à la sortie des immobilisations incorporelles sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation.

Les durées d'utilité estimées et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée s'établit comme suit :

Droits fonciers	50 ans
Droits relatifs à l'eau d'une durée déterminée	7 à 100 ans
Logiciels	5 à 10 ans
Autres droits contractuels	
Ententes visant des apports de capital	45 ans
Contrats d'achat d'électricité (« CAE »)	15 ans
Coûts contractuels différés	15 ans

o) Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un terrain ou un immeuble détenu à des fins autres que son utilisation pour les activités d'exploitation de la Société. La Société détient des immeubles de placement en vue de l'expansion éventuelle du réseau de prestation des services ou comme immeuble administratif excédentaire. Les immeubles de placement sont évalués au coût majoré des coûts de transaction et ont une durée d'utilité estimée allant de 25 ans à 50 ans. Tout profit ou perte résultant de la vente d'un immeuble de placement est comptabilisé immédiatement dans l'état consolidé du résultat net. Les produits locatifs provenant d'un immeuble de placement, déduction faite des charges d'exploitation connexes, sont présentés comme une composante des autres produits.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Dépréciation des actifs non financiers

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, ou avant si cela s'impose, la Société évalue s'il existe une indication de dépréciation d'un actif non financier (ou d'une UGT). Une UGT désigne le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. S'il existe une indication de dépréciation, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'un actif non financier excède sa valeur recouvrable, l'écart est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net à titre de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (c'est-à-dire certains droits relatifs à l'eau) et les actifs en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation (au sein de leur UGT respective) au moins une fois l'an et chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée.

Pour établir la valeur recouvrable de l'actif d'une UGT, la Société détermine sa valeur d'utilité, en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs par application d'un taux d'actualisation qui reflète les variations de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif de l'UGT. Le taux d'actualisation estimé et utilisé par la direction correspond au coût moyen pondéré du capital pour l'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. Les valeurs finales sont prises en compte dans le cadre de la détermination du calcul de la valeur d'utilité par la direction et elles s'appuient sur une approche fondée sur les multiples du bénéfice faisant intervenir le taux de capitalisation final.

Le calcul le plus récent de la valeur d'utilité continuera d'être utilisé pour évaluer la dépréciation au cours de l'exercice en cours, tant que les actifs et les passifs d'une UGT comprenant des droits relatifs à l'eau à durée d'utilité indéterminée n'auront pas changé de manière importante, que l'UGT ne sera pas touchée par des événements ou des circonstances qui donneraient lieu à un changement significatif du calcul de sa valeur d'utilité, et que le calcul le plus récent de la valeur d'utilité a abouti à un montant qui dépasse substantiellement la valeur comptable de l'UGT.

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée dans une période antérieure n'existe plus ou a diminué, cette perte est reprise et la valeur recouvrable est rétablie. La valeur comptable qui fait suite à une reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été inscrite (déduction faite de l'amortissement) si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée antérieurement.

Les mesures d'indemnisation de la dépréciation d'actifs non financiers, comme les recouvrements d'assurance, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises et elles ne font pas l'objet d'une compensation au titre du coût de restauration, d'achat ou de construction d'actifs de remplacement.

q) Avantages du personnel futurs

i) Régimes de retraite

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (le « Régime », « OMERS »). OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. Le Régime est un régime de retraite à prestations déterminées, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement du Régime.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

q) Avantages du personnel futurs (suite)

i) Régimes de retraite (suite)

Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, la Société ne peut le comptabiliser comme tel puisqu'elle ne dispose pas d'assez d'informations pour permettre la répartition des actifs et des passifs du Régime entre les différents employeurs qui y contribuent. Par conséquent, la Société le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations à payer en raison des services rendus par les salariés sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées à titre de charges d'exploitation. La Société partage les risques actuariels des autres entités participantes au régime, et ses cotisations futures peuvent donc être accrues en raison de pertes actuarielles provenant des autres entités participantes. En outre, les cotisations de la Société pourraient être accrues si d'autres entités se retirent du régime.

CHLP est le promoteur du régime de retraite des employés de Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants (le « régime de retraite Hydro Chaudière »), régime qui offre des prestations de retraite à certains des employés de la Société. Le régime de retraite Hydro Chaudière est comptabilisé comme suit :

- Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière sont détenus par une compagnie d'assurance et sont évalués à leur juste valeur, laquelle est calculée comme suit : les placements dans des fonds d'obligations, des fonds d'actions et d'autres fonds de placement sont évalués d'après les valeurs par part fournies par le gestionnaire de fonds, lesquelles reflètent la quote-part du fonds dans l'actif net sous-jacent à la juste valeur établie en fonction des cours de clôture fournis par des courtiers en valeurs mobilières canadiens, et les placements à court terme sont évalués au coût, compte tenu des intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.
- Les obligations au titre des prestations définies du régime de retraite Hydro Chaudière sont déterminées en fonction des prestations futures prévues actualisées selon les taux d'intérêt du marché pour les titres d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie concordent avec le montant des prestations prévues et le moment où elles devraient être versées.
- Le coût des pensions gagnées par les employés est calculé de manière actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et selon les meilleures estimations que fait la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite et de l'espérance de vie.
- La charge au titre des prestations définies est présentée au titre des avantages du personnel au poste « Résultat net » à l'état consolidé du résultat net et elle comprend, selon le cas, le coût estimatif des avantages du personnel liés aux services rendus pour l'exercice considéré, le coût financier, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière, les modifications du régime, les compressions, les autres frais d'administration liés aux régimes de retraite et les profits et pertes sur règlement, le cas échéant. Le coût des services rendus, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière et le coût financier sont calculés par application du taux d'actualisation ayant servi à évaluer l'obligation au titre du régime à l'ouverture de l'exercice.
- Les réévaluations des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière et de l'obligation au titre des prestations définies sont présentées dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat global et elles découlent des écarts actuariels sur les obligations au titre des prestations définies, l'écart entre le rendement réel (déduction faite des coûts liés à la gestion des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière) et les produits d'intérêts sur les actifs du régime, s'il y a lieu. Les principales hypothèses relatives au régime de retraite Hydro Chaudière sont évaluées et révisées au besoin.
- Le coût des services passés est inclus dans le coût du régime de retraite Hydro Chaudière pour l'exercice au cours duquel il survient.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

q) Avantages du personnel futurs (suite)

i) Régimes de retraite (suite)

La juste valeur des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière est déduite de l'obligation au titre des prestations définies. Le montant net est comptabilisé comme actif au titre des prestations définies ou passif au titre des prestations définies.

ii) Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Société comprennent une couverture d'assurance-vie, une prestation forfaitaire de retraite et d'autres avantages. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Les charges au titre des avantages du personnel futurs sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

Les avantages du personnel futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations au titre des prestations définies et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées en fonction des services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

iii) Avantages du personnel à court terme

La Société offre des avantages du personnel à court terme comme une assurance salaire, une assurance emploi, des congés à court terme rémunérés, des congés de maladie et une assurance soins médicaux et dentaires. Ces avantages sont comptabilisés lorsque les services connexes sont rendus et leur valeur n'est pas actualisée. Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés à titre de charge, sauf s'ils peuvent être inscrits à l'actif au titre du coût d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif est inscrit au titre des avantages du personnel à court terme non payés, le cas échéant, relativement aux services rendus pour la période écoulée.

La Société comptabilise un passif au titre du coût prévu des congés de maladie accumulés non acquis à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La Société présente son obligation au titre des congés de maladie accumulés non acquis en tant que passif non courant puisqu'elle ne prévoit pas devoir régler l'ensemble des congés de maladie dans les 12 mois suivant la date de clôture.

r) Dépôts de garantie des clients

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus auprès des clients non résidentiels pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution des obligations en matière de construction. Les dépôts qui devraient être remboursés à ces clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme et sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

s) Provisions et éventualités

La Société comptabilise des provisions lorsqu'elle a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire afin d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres au passif.

L'évaluation de la probabilité des événements éventuels exige que la direction exerce son jugement quant à la probabilité de l'exposition à une perte potentielle. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un actif éventuel n'est pas comptabilisé dans les états financiers. Toutefois, un actif éventuel est présenté lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable.

t) Produits différés

Dans certaines situations, une aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle est nécessaire pour financer des entrées d'immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'entrée d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et comptabilisés dans les autres produits à un taux équivalant à celui qui a été utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

u) Frais d'émission de titres d'emprunt

La Société engage des frais d'émission de titres d'emprunt qui sont externes, directs et différentiels par nature dans le cadre de ses placements de débentures et d'obligations. Les frais d'émission de titres d'emprunt associés aux placements de débentures et d'obligations sont déduits du produit de l'émission des titres d'emprunt et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

v) Contrats de location

Les contrats de location dans le cadre desquels la Société assume tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme des contrats de location-financement. À la comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué au montant égal au moindre de sa juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à l'actif. Les paiements au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre les charges d'intérêts et la réduction du solde de la dette.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et les actifs loués ne sont pas comptabilisés aux bilans consolidés de la Société. Les paiements effectués en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

w) Stocks

Les stocks se composent des travaux en cours et des biens finis utilisés aux fins de l'installation et de l'entretien des lampadaires dans le cadre des services aux entreprises fournis par la Société. Les stocks sont évalués à la moyenne pondérée des coûts variables ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût des stocks est établi selon la formule du premier entré, premier sorti en fonction des coûts standard. La valeur nette de réalisation s'entend du prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des frais de vente applicables, le cas échéant.

4. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications et interprétations pertinentes dans le cas de la Société n'ont pas encore été adoptées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ou ne sont pas encore en vigueur et elles n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers consolidés.

a) Normes comptables adoptées récemment

- i) Informations à fournir visant à établir le rapprochement des passifs liés aux activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications de l'IAS 7 exigeant que les entités présentent les variations de leurs passifs financiers afin d'aider les lecteurs à évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations des flux de trésorerie et les variations des éléments hors trésorerie (comme les profits ou pertes de change). L'IAS 7 est appliquée prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Bien qu'aucun changement n'ait été apporté aux états financiers consolidés de la Société, un rapprochement des passifs découlant des activités de financement est présenté à la note 24.

b) Directives comptables publiées récemment mais non encore adoptées

- i) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), qui remplace la majeure partie des directives détaillées sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires qui existent actuellement dans le cadre des IFRS. L'IFRS 15 fournit un modèle normalisé en cinq étapes pour comptabiliser tous les types de produits tirés des contrats conclus avec les clients, tandis que les IFRS antérieures laissaient une place importante au jugement en ce qui a trait à la conception et à l'application des politiques et des pratiques en matière de comptabilisation des produits. L'IFRS 15 se veut plus normative dans de nombreux domaines, comme le regroupement de contrats connexes aux fins de la comptabilisation des produits, la séparation des obligations d'exécution multiples au sein d'un même contrat et la capitalisation des coûts liés à l'obtention ou à l'exécution d'un contrat. L'IFRS 15 contient également des exigences additionnelles en matière d'informations à fournir. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Étant donné que la majeure partie des produits de la Société sont constatés selon l'utilisation aux prix réglementés (produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité et produits tirés de la distribution) ou par unité de production aux prix contractuels ou aux prix du marché (produits tirés de la production d'électricité), et qu'ils ne comportent pas de contrats groupés importants de produits et de services intégrés, l'IFRS 15 n'aura pas d'incidence significative sur la comptabilisation de ces flux de produits. Toutefois, l'IFRS 15 aura une incidence sur les informations à fournir liées aux produits de la Société.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

4. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES (SUITE)

b) Directives comptables publiées récemment mais non encore adoptées (suite)

ii) Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), qui remplace la Norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend des directives révisées traitant du classement et de l'évaluation des instruments financiers, qui comprennent notamment le fait de fonder le classement des instruments financiers sur les caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie qui en découlent et sur le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers, tandis que l'IAS 39 fonde le classement sur des définitions spécifiques pour chaque catégorie. En outre, l'IFRS 9 simplifie le classement actuel préconisé actuellement par l'IAS 39 le ramenant à trois grandes catégories, soit le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et la juste valeur par le biais du résultat net, et instaure un nouveau modèle de perte de crédit attendue pour l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Étant donné que la Société n'a pas actuellement d'instruments financiers complexes, l'IFRS 9 n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés. La direction évalue actuellement l'incidence de l'adoption du nouveau modèle de perte de crédit attendu pour le calcul de la dépréciation.

iii) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui élimine l'obligation actuelle pour les preneurs de comptabiliser les contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement, selon des règles et des tests complexes, ce qui peut entraîner la comptabilisation au bilan selon l'approche du tout ou rien. Aux termes de l'IFRS 16, tous les baux du point de vue du preneur devront être comptabilisés au bilan, à l'exception des baux à court terme exemptés (moins de un an) et des baux de faible valeur. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 est aussi appliquée. La Société évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés et les informations à fournir connexes.

iv) Positions fiscales incertaines

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation 23 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (l'« IFRIC 23 »). L'IFRIC 23 impose à une entité d'envisager si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés séparément ou ensemble comme un groupe, de déterminer s'il est probable que les autorités fiscales accepteront le traitement fiscal incertain, et d'évaluer l'incertitude fiscale compte tenu du montant ou de la valeur attendue le plus probable. L'IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'interprétation IFRIC 23 sur ses états financiers consolidés et les informations à fournir connexes.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)

5. DÉBITEURS

	2017 \$	2016 \$
Créances liées à l'électricité	54 056	70 370
Produits non facturés	84 963	103 253
Créances clients et autres débiteurs	47 158	11 579
Moins la provision pour créances douteuses [note 19 c)]	(2 512)	(1 782)
	183 665	183 420
Montants à recevoir de parties liées (note 28)	9 031	9 250
	192 696	192 670
Classement chronologique		
Impayés depuis 30 jours ou moins	97 229	80 893
Impayés depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	9 585	8 018
Impayés depuis 120 jours ou plus	3 431	2 288
Produits non facturés	84 963	103 253
Moins la provision pour créances douteuses	(2 512)	(1 782)
	192 696	192 670

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

6. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les informations sur les soldes réglementaires de la Société se présentent comme suit :

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2016 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement/ reprise \$	Autres variations ¹⁾ \$	2017 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1	274	(5 679)	4 868	975	438
Écarts liés au règlement	1 à 5	2 496	(805)	—	817	2 508
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	147	635	—	—	782
Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits	1 à 5	1 469	1 102	—	—	2 571
Actif réglementaire au titre de l'impôt différé	2)	7 684	9 113	—	—	16 797
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 674	682	13	1	2 370
		13 744	5 048	4 881	1 793	25 466
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	409	15 162	(15 083)	976	1 464
Écarts liés au règlement	1 à 5	36 137	(16 193)	—	817	20 761
Compteurs mis au rancart	1 à 5	—	1 385	—	—	1 385
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	159	740	—	—	899
		36 705	1 094	(15 083)	1 793	24 509

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

6. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2015 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement/ reprise \$	Autres variations ¹⁾ \$	2016 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1	205	68	1	—	274
Écarts liés au règlement	1 à 5	5 502	(3 006)	—	—	2 496
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	4 432	(4 285)	—	—	147
Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits	1 à 5	—	1 628	—	(159)	1 469
Actif réglementaire au titre de l'impôt différé	²⁾	—	7 684	—	—	7 684
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	4 291	(2 776)	—	159	1 674
		14 430	(687)	1	—	13 744
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	3 266	1 618	(4 475)	—	409
Écarts liés au règlement	1 à 5	29 919	6 218	—	—	36 137
Compteurs mis au rancart	1	5 974	(5 974)	—	—	—
Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits	1 à 5	159	—	—	(159)	—
Passif réglementaire au titre de l'impôt différé	²⁾	513	(513)	—	—	—
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	994	(994)	—	159	159
		40 825	355	(4 475)	—	36 705

¹⁾ Les autres variations représentent les reclassements des soldes.

²⁾ Le solde fait l'objet d'une reprise au titre des différences temporaires lors de la comptabilisation des actifs d'impôt différé.

Les soldes réglementaires suivants incluent les intérêts courus, qui sont présentés dans la variation nette des soldes réglementaires :

- Les comptes de remboursement d'actifs et de passifs réglementaires comprennent des intérêts à payer de 129 \$ (27 \$ en 2016).
- Les écarts liés au règlement comprennent des intérêts à payer de 137 \$ (268 \$ en 2016).
- Les autres écarts et coûts reportés comprennent des intérêts à recevoir de 37 \$ (15 \$ en 2016).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, immeubles et ouvrages \$	Distribution \$	Production et autre \$	Actifs en cours de construction \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 décembre 2015	115 796	714 764	122 748	77 605	1 030 913
Entrées, déduction faite des virements	855	90 696	10 340	85 461	187 352
Acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 27)	10 031	—	29 969	—	40 000
Sorties	(2)	(1 544)	(153)	—	(1 699)
Écarts de change	(553)	—	(1 145)	7	(1 691)
Solde au 31 décembre 2016	126 127	803 916	161 759	163 073	1 254 875
Entrées, déduction faite des virements	71 053	97 518	85 471	(82 835)	171 207
Sorties [note 8 a)]	—	(2 602)	(8 762)	—	(11 364)
Écarts de change	(1 186)	—	(2 443)	(102)	(3 731)
Solde au 31 décembre 2017	195 994	898 832	236 025	80 136	1 410 987
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2015	(5 996)	(48 388)	(17 157)	—	(71 541)
Amortissement	(3 406)	(27 340)	(6 647)	—	(37 393)
Sorties	1	178	46	—	225
Écarts de change	(14)	—	18	—	4
Solde au 31 décembre 2016	(9 415)	(75 550)	(23 740)	—	(108 705)
Amortissement	(3 962)	(30 277)	(10 883)	—	(45 122)
Sorties	—	1 206	2 619	—	3 825
Écarts de change	55	—	151	—	206
Solde au 31 décembre 2017	(13 322)	(104 621)	(31 853)	—	(149 796)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2016	116 712	728 366	138 019	163 073	1 146 170
Au 31 décembre 2017	182 672	794 211	204 172	80 136	1 261 191

Le 20 octobre 2017, la Société a achevé en grande partie l'agrandissement de Chaudière, ce qui a donné lieu à la décomposition d'actifs importants précédemment comptabilisés dans les actifs en cours de construction, au début de l'amortissement de ces actifs et à la cessation de l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt. Les montants répartis entre les terrains, les bâtiments et les ouvrages au cours de l'exercice comprennent un montant de 56 514 \$ au titre des ouvrages de génie civil se rapportant à l'agrandissement de Chaudière.

Le 13 décembre 2017, la Société a acquis les principaux actifs de distribution du site pré Tunney de Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC »), de la zone de Confederation Heights et de la Ferme expérimentale centrale pour la somme de un dollar. SPAC a accepté de verser 14 586 \$ à la Société pour financer les dépenses futures liées au transfert et au remplacement des actifs, à l'entretien et à l'administration directs, à la fourniture et à l'installation de compteurs, ainsi qu'au déclassement et à l'installation de l'équipement de SPAC. La Société a déterminé que l'acquisition du groupe d'actifs ne constituait pas une entreprise et elle a comptabilisé les actifs individuels identifiables acquis sur la base de leur juste valeur de 1 436 \$ à la date d'achat.

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif, au titre des immobilisations corporelles, des coûts d'emprunt de 6 676 \$ (4 055 \$ en 2016). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2017 a été de 4,0 % (3,7 % en 2016).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

8. PROFIT NET DÉCOULANT D'UN PRODUIT D'ASSURANCE

	2017 \$	2016 \$
Événement relatif au groupe 1	1 600	—
Événement relatif à l'inondation	1 339	—
	2 939	—

a) Événement relatif au groupe 1 et autres actifs à long terme

Le 19 août 2017, le groupe turbine-alternateur 1 (un groupe parmi quatre) de CHLP a subi une défaillance mécanique en cours d'exploitation en raison d'un défaut de fabrication et a subi des dommages importants, ce qui a nécessité une révision complète (l'« événement relatif au groupe 1 »). Conformément aux dispositions contractuelles de la garantie, le sous-traitant est responsable de la reconstruction du groupe 1 et a accepté de le faire. Par conséquent, les diverses composantes de l'actif du groupe 1, totalisant 5 771 \$, ont été décomptabilisées des immobilisations corporelles et la Société a constaté un actif sous garantie du même montant dans son bilan consolidé au 31 décembre 2017. Aucun profit ni aucune perte lié à la décomptabilisation n'a été comptabilisé relativement à cette opération.

De plus, le contrat de la Société avec ledit sous-traitant et sa police d'assurance relative à l'agrandissement de Chaudière prévoit une indemnisation pour interruption d'activité dans des circonstances telles que l'événement relatif au groupe 1. Par conséquent, un profit de 1 600 \$ découlant du produit d'assurance a été constaté, ce qui compense les pertes de produits de la Société. La Société continuera de présenter des réclamations pour perte de produits jusqu'à concurrence du montant maximal admissible en vertu du présent contrat et de sa police d'assurance jusqu'à ce que le groupe 1 soit de nouveau en service en 2018.

b) Événement relatif à l'inondation

En mai 2017, la fonte printanière et les fortes pluies ont entraîné une inondation du réseau hydrographique de la rivière des Outaouais (l'« inondation »), ce qui a entraîné la fermeture de plusieurs centrales de la Société, principalement aux chutes de la Chaudière. Les activités de remise en état ont commencé dès que les niveaux d'eau l'ont permis et les centrales touchées ont été remises en service entre octobre et novembre 2017. Au 31 décembre 2017, la Société avait comptabilisé un produit d'assurance à recevoir totalisant 3 660 \$ qui comprend des remboursements de 1 321 \$ (déduction faite d'une franchise de 1 000 \$) pour les frais de remise en état engagés, des immobilisations corporelles acquises de 204 \$ à la suite de l'inondation et un produit de 2 135 \$ (déduction faite d'une franchise de 297 \$) lié à l'interruption des activités pour aider la Société à compenser la perte de produits durant la période de fermeture. Du fait de ce qui précède, la Société a comptabilisé un profit net découlant d'un produit d'assurance de 1 339 \$. Le produit de l'assurance a été touché par la Société après la fin de l'exercice.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits fonciers et droits relatifs à l'eau \$	Logiciels \$	Apports de capital et autres ententes \$	Actifs en cours de développement \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 décembre 2015	52 364	50 345	21 027	4 052	127 788
Entrées, déduction faite des virements	473	2 118	3 811	5 857	12 259
Acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 27)	10 000	—	—	—	10 000
Écarts de change	(798)	(12)	—	—	(810)
Sorties	—	—	(2 610)	—	(2 610)
Solde au 31 décembre 2016	62 039	52 451	22 228	9 909	146 627
Entrées	11	14 202	2 218	3 102	19 533
Écarts de change	(1 704)	(26)	—	—	(1 730)
Sorties	—	(1 063)	—	—	(1 063)
Solde au 31 décembre 2017	60 346	65 564	24 446	13 011	163 367
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2015	(98)	(12 782)	(1 549)	—	(14 429)
Amortissement	(3 314)	(7 871)	(955)	—	(12 140)
Écarts de change	(20)	3	—	—	(17)
Sorties	—	—	1 627	—	1 627
Solde au 31 décembre 2016	(3 432)	(20 650)	(877)	—	(24 959)
Amortissement	(2 258)	(6 763)	(545)	—	(9 566)
Écarts de change	250	10	—	—	260
Sorties	—	1 063	—	—	1 063
Solde au 31 décembre 2017	(5 440)	(26 340)	(1 422)	—	(33 202)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2016	58 607	31 801	21 351	9 909	121 668
Au 31 décembre 2017	54 906	39 224	23 024	13 011	130 165

Une part importante des droits relatifs à l'eau à durée indéterminée de la Société (68 % ou 16 941 \$) découle d'un contrat de location datant de 1889 avec TPSG. Ce contrat accorde à deux UGT de la Société des droits relatifs à l'eau de la rivière des Outaouais à la hauteur des chutes de la Chaudière soit l'UGT CHLP (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 9 575 \$) et l'UGT CHLP North (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 7 366 \$), lesquels droits sont renouvelables tous les 21 ans à perpétuité. Compte tenu de la durée réputée indéterminée de ces droits relatifs à l'eau, la Société ne les amortit pas. Par ailleurs, la Société comptabilise les droits relatifs à l'eau détenus par l'UGT Hull Energy LP (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 9 889 \$ au 31 décembre 2017), lesquels découlent d'un contrat de location conclu avec Gatineau Power Company, droits qui sont amortis sur la durée de vie du contrat qui est de 100 ans.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

Le test de dépréciation annuel auquel la Société soumet l'UGT CHLP est fondé sur le plus récent calcul détaillé effectué au cours de l'exercice précédent, lequel indique un excédent de la valeur comptable de l'UGT CHLP. Compte tenu de l'évolution des événements et des circonstances depuis le dernier calcul de la valeur d'utilité, il est peu probable que le montant établi au titre de la valeur d'utilité actuelle soit inférieur à la valeur comptable actuelle de l'UGT CHLP.

À la lumière des projets de remise en état imminents qui sont décrits à la note 1, la Société a soumis l'UGT CHLP North et l'UGT Hull Energy LP à un test de dépréciation qui n'a révélé aucune dépréciation pour l'exercice 2017 (néant en 2016). Le calcul de la valeur d'utilité effectué par la direction est fondé sur l'actualisation des entrées de trésorerie futures attendues aux termes du contrat d'offre standard de 40 ans de chacune des UGT, alors que les sorties de trésorerie étaient fondées sur l'expérience de la direction et les données fournies par des tiers, compte tenu du coût estimé des projets de remise en état. La principale hypothèse aux fins du calcul de la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de 4,6 % (4,6 % en 2016). Une augmentation ou une diminution de 10 % du CMPC, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, ne changerait pas la situation de la direction relativement aux droits relatifs à l'eau aux 31 décembre 2017 ou 2016.

Les ententes relatives aux apports de capital s'entendent des ententes portant sur le raccordement à une installation de production d'électricité et sur le recouvrement des coûts qui régissent la construction par HONI de postes de transformation nouveaux ou modifiés aux fins de la prestation de services aux clients de la Société. Chaque entente relative aux apports de capital est d'une durée de 25 ans.

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 900 \$ (81 \$ en 2016) inscrits au titre des immobilisations corporelles. Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2017 s'est établi à 3,9 % (3,7 % en 2016).

10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2017 \$	2016 \$
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	2 297	2 360
Entrées	417	46
Amortissement	(112)	(109)
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	2 602	2 297

La juste valeur des immeubles de placement de 8 913 \$ est fondée sur la dernière évaluation de Municipal Property Assessment Corporation datée du 23 mai 2017.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

11. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

a) Sommaire des participations dans des coentreprises

	2017 \$	2016 \$
Moose Creek LP (50,05 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	4 055	3 488
Quote-part du bénéfice	448	567
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	4 503	4 055
PowerTrail (60 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	3 820	3 306
Quote-part du bénéfice, déduction faite de l'impôt	594	451
Autres éléments d'ajustement liés au bénéfice	21	21
(Distributions) apports sans effet sur la trésorerie	(69)	42
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	4 366	3 820
Total des participations dans des coentreprises	8 869	7 875

b) Sommaire du bilan et de l'état du résultat net

	2017 \$	2016 \$
Moose Creek LP (50,05 %)		
Actifs courants	1 306	1 276
Actifs non courants	13 269	12 882
Total des actifs	14 575	14 158
Passifs courants	2 016	1 585
Passifs non courants	3 320	4 229
Total des passifs	5 336	5 814
Produits des activités ordinaires	2 739	3 679
Bénéfice net	895	1 134
PowerTrail (60 %)		
Actifs courants	1 182	915
Actifs non courants	11 167	10 761
Total des actifs	12 349	11 676
Passifs courants	859	938
Passifs non courants	3 826	3 949
Total des passifs	4 685	4 887
Produits des activités ordinaires	3 682	3 658
Bénéfice net	990	752

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

11. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (SUITE)

c) Facilité de crédit

En 2017, PowerTrail a conclu une ligne de crédit d'exploitation renouvelable d'un montant total de 1 000 \$ pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. Celle-ci porte intérêt annuellement au taux préférentiel. Par ailleurs, Power Trail continue de maintenir une facilité de crédit de 200 \$ (200 \$ en 2016) pour fournir des lettres de crédit de soutien à la SIERE. Au 31 décembre 2017, PowerTrail avait prélevé un montant de 133 \$ (133 \$ au 31 décembre 2016) sous forme de lettres de crédit de soutien et n'avait aucun solde impayé sur cette ligne de crédit d'exploitation renouvelable (néant au 31 décembre 2016). Les deux facilités prévoient des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles de 1 000 \$.

12. BILLETS À RECEVOIR DE PARTIES LIÉES

	2017 \$	2016 \$
Billet de Moose Creek LP, 6,0 %, échéant le 1 ^{er} janvier 2025	2 324	2 710
Billets de PowerTrail, ne portant intérêt	1 338	1 179
Billet de la ville d'Ottawa, 3,0 %	9 746	3 622
	13 408	7 511
Moins la partie courante	(4 641)	(2 049)
	8 767	5 462

a) Moose Creek LP

Le billet à recevoir consiste en un billet non garanti d'une durée de 10 ans, prévoyant des remboursements trimestriels de capital et d'intérêts réunis. Comme il a été approuvé par le conseil d'administration de Moose Creek LP en 2017, des paiements accélérés de capital totalisant 350 \$ doivent être versés à la Société en plus des paiements trimestriels réguliers de capital et d'intérêts réunis en 2018. Les paiements futurs de capital et d'intérêts sur les billets à recevoir sont donc les suivants : 660 \$ en 2018, 326 \$ en 2019, 349 \$ en 2020, 370 \$ en 2021, et 619 \$ en 2022 et par la suite.

b) PowerTrail

Afin de financer la construction de sa centrale électrique au gaz au site d'enfouissement Trail Road, entre 2005 et 2007, la Société a émis à Power Trail des billets non garantis ne portant pas intérêt totalisant 4 860 \$. Aux termes de la convention d'actionnaires, tout prêt de la Société (par l'intermédiaire d'Énergie Ottawa) à PowerTrail est effectué au prorata, en fonction de sa quote-part des apports de capital à la Société (60 %). Les remboursements sur ces billets sont effectués lorsque cela est possible, de la manière convenue avec les actionnaires. La juste valeur initiale de chaque avance a été calculée selon des taux d'actualisation variant entre 7,6 % et 8,0 %. Les remboursements en trésorerie futurs sur les billets à recevoir devraient s'échelonner comme suit : 390 \$ en 2018, 600 \$ en 2019 et 510 \$ en 2020, tandis que le solde des intérêts théoriques devant être perçu par la Société au cours des trois prochains exercices s'élève à 162 \$.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

12. BILLETS À RECEVOIR DE PARTIES LIÉES (SUITE)

c) Ville d'Ottawa

En février 2016, la Société a conclu deux ententes avec la Ville d'Ottawa (la « Ville »). Sur une période estimative de six ans à compter de la date de signature des ententes, la Société a pour mandat de convertir 58 000 anciens lampadaires aux ampoules DEL (le « contrat de conversion ») et d'assurer les services d'entretien de l'ensemble des anciens lampadaires et des lampadaires à ampoules DEL (le « contrat d'entretien »).

Les modalités de paiement aux termes du contrat d'entretien concordent avec les modalités de crédit habituelles de la Société, mais la Société et la Ville ont négocié un billet qui porte intérêt au taux de 3 %, les intérêts étant calculés chaque trimestre et les modalités de remboursement n'étant pas fixes, pour le contrat de conversion. Selon ces modalités, la Ville doit payer à la Société chaque trimestre un montant calculé en fonction des économies que réalise la Ville à l'égard de l'électricité, de l'entretien et des dépenses d'investissement du fait de la conversion des lampadaires aux ampoules DEL. De l'encours de 9 746 \$ au 31 décembre 2017, une tranche de 937 \$ représente les travaux effectués qui doivent être facturés au début de 2018. La Société estime qu'un montant de 3 591 \$ sera remboursé en 2018.

Au 31 décembre 2017, la Société détenait des stocks de 2 162 \$ (1 577 \$ au 31 décembre 2016) relativement aux contrats de conversion et d'entretien des lampadaires de la Ville d'Ottawa. Au cours de l'exercice, la Société a passé en charges des stocks de 4 826 \$ (2 426 \$ à titre de coûts des produits vendus, montant qui est inclus dans les coûts d'exploitation et d'entretien).

13. FACILITÉ DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, la Société a renouvelé et restructuré sa facilité de crédit d'un montant de 340 750 \$ et de 200 \$ US (340 750 \$ et 200 \$ US au 31 décembre 2016). La Société a annulé la ligne de crédit renouvelable de 100 000 \$ en 2017 et la facilité est dorénavant structurée en quatre types de crédit disponible et comprend une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 190 000 \$ (75 000 \$ en 2016), qui vient à échéance le 1^{er} août 2020, ainsi qu'une ligne de crédit d'exploitation à terme renouvelable de 364 jours de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2016) qui peut servir au refinancement de la dette et au soutien des activités quotidiennes, et une facilité de carte de crédit commerciale de 750 \$ et 200 \$ US (750 \$ et 200 \$ US en 2016), venant toutes à échéance le 1^{er} août 2019. Les lignes de crédit d'exploitation renouvelables peuvent être utilisées au moyen d'avances directes, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit et autres garanties. En règle générale, le recours à ces formes de crédit est fondé sur la situation de trésorerie consolidée de la Société et, par conséquent, tout prélèvement en cours peut ne pas nécessairement coïncider avec le montant de la dette bancaire présenté au bilan consolidé de la Société.

La facilité de crédit n'est pas garantie et est assortie de clauses financières restrictives habituelles, y compris un ratio d'endettement qui ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital et une clause de sûreté négative interdisant de grever les actifs de la Société, d'Hydro Ottawa limitée ou d'Énergie Ottawa inc., sauf dans les cas où la facilité de crédit le permet.

Au 31 décembre 2017, la Société avait prélevé un montant de 28 400 \$ (1 100 \$ en 2016) sous forme d'avances directes sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable et un montant de 129 000 \$ (76 000 \$ en 2016) sous forme d'acceptations bancaires sur sa ligne de crédit d'exploitation à terme renouvelable de 150 000 \$. La Société a également prélevé un montant de 24 771 \$ (24 451 \$ en 2016) sur ses facilités sous forme de lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2017, la Société a émis une lettre de crédit de soutien en faveur du Bureau du Receveur général du Canada pour le compte de Pêches et Océans Canada d'un montant de 538 \$ (538 \$ au 31 décembre 2016), en lien avec l'agrandissement de Chaudière. Par ailleurs, la Société a aussi émis une lettre de crédit de soutien en faveur de Compagnie Trust BNY du Canada totalisant 12 900 \$ (12 900 \$ au 31 décembre 2016), en lien avec l'acte de fiducie daté du 7 septembre 2016 décrit à la note 16. Aucun montant n'a été prélevé sur ces lettres de crédit. Pour conclure, au cours de l'exercice considéré, deux lettres de crédit existantes au 31 décembre 2016 en lien avec le contrat d'offre standard de 40 ans relatif à CHLP, d'un montant de 587 \$ et de 294 \$, ont été annulées.

La Société a une ligne de crédit d'exploitation renouvelable totalisant 500 \$ à des fins générales. Cette ligne de crédit porte intérêt annuellement au taux préférentiel. Au 31 décembre 2017, la Société avait prélevé un montant de 129 \$ (76 \$ au 31 décembre 2016) sur cette ligne de crédit, montant qui est déduit de la trésorerie au bilan consolidé.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

14. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017 \$	2016 \$
Achats d'électricité à payer	79 120	92 874
Comptes fournisseurs et charges à payer	56 081	63 039
Dépôts de garantie des clients	16 017	14 452
Solde créditeurs des clients	11 203	7 391
Montants à payer liés à des acquisitions	–	10 000
Intérêts courus sur la dette à long terme	7 812	8 359
Montants à payer à des parties liées (note 28)	53	136
	170 286	196 251

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

a) Régimes de retraite

La Société cotise à deux régimes de retraite à prestations définies offerts à la quasi-totalité de ses employés.

Les cotisations versées par la Société aux termes du OMERS ont totalisé 6 434 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (6 218 \$ en 2016).

La Société fournit des prestations de retraite à certains employés par l'entremise du régime de retraite Hydro Chaudière. Au 31 décembre 2017, CWPI et Chaudière Hydro North L.P. étaient les deux seules entités dont les employés participent au régime de retraite Hydro Chaudière.

i) Obligation au titre des prestations définies

	2017 \$	2016 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 753	4 502
Coût des services rendus au cours de l'exercice	196	159
Coût financier	221	183
Prestations versées	(111)	(91)
Cotisations des employés	75	58
Perte actuarielle	415	182
Obligation acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises (note 27)	–	760
Solde à la clôture de l'exercice	6 549	5 753

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

a) Régimes de retraite (suite)

ii) Actifs du régime

	2017 \$	2016 \$
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	5 914	4 889
Intérêts créditeurs	231	179
Cotisations de l'employeur	199	147
Prestations versées	(111)	(91)
Charges autres que de placement	(40)	(10)
Cotisations des employés	75	60
Perte actuarielle (gains actuariels)	164	(110)
Actifs acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises (note 27)	–	850
Juste valeur à la clôture de l'exercice	6 432	5 914

iii) Situation de capitalisation

	2017 \$	2016 \$
Actif au titre des prestations de retraite à l'ouverture de l'exercice	161	387
Variation de l'actif au titre des prestations de retraite	(278)	(316)
Actif acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises (note 27)	–	90
Actif (passif) au titre des prestations de retraite à la clôture de l'exercice	(117)	161

Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière sont détenus et gérés par un dépositaire indépendant et sont comptabilisés séparément dans le régime de retraite de la Société. La répartition des actifs est assujettie à des limites et à des exigences en matière de diversification qui réduisent les risques en limitant l'exposition à des placements en actions particuliers, à des catégories de notation de crédit et à des positions de change. En fonction de la juste valeur des actifs détenus au 31 décembre 2017, les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière étaient composés à 89,8 % (89,3 % en 2016) d'obligations canadiennes à revenu fixe, à 6,9 % (7,1 % en 2016) d'actions canadiennes et internationales et à 3,3 % (3,6 % en 2016) d'autres placements. Les placements du régime de retraite Hydro Chaudière étant principalement détenus et gérés par l'intermédiaire de fonds communs, ils n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Les avantages du personnel futurs du régime de retraite Hydro Chaudière sont calculés en fonction d'un taux de rémunération annuel de 2,0 % (2,0 % en 2016), d'un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2016) et d'un taux d'actualisation de 3,4 % (3,9 % en 2016). Les évaluations comprennent également plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2017 et la dernière évaluation actuarielle a été réalisée en date du 1^{er} janvier 2015. Aucune provision pour moins-value n'avait été comptabilisée par la Société au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 à l'égard de l'actif au titre des prestations de retraite.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

a) Régimes de retraite (suite)

Les principales hypothèses actuarielles aux fins de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation et l'échelle salariale. L'analyse de sensibilité qui suit est fondée sur des variations raisonnablement possibles des hypothèses, prises isolément, à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Une baisse de 1,0 % du taux d'actualisation ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 1 216 \$ ou 37,7 % (1 140 \$ ou 22,8 % en 2016), tandis qu'une hausse de 1,0 % de l'échelle salariale ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 172 \$ ou 5,7 % (162 \$ ou 3,2 % en 2016).

b) Avantages complémentaires de retraite et avantages du personnel à court terme

La Société offre une couverture d'assurance-vie, de soins médicaux et dentaires à certains employés. Les avantages du personnel futurs sont calculés selon un rythme annuel de croissance de la rémunération de 2,0 % (2,0 % en 2016) et un taux d'actualisation de 3,4 % (3,9 % en 2016). Le taux de croissance tendanciel des coûts des soins de santé devrait baisser de 7,5 % à 5,0 % et les coûts des soins dentaires devraient augmenter de 5,0 % par année. Les évaluations tiennent également compte de plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

L'information concernant les avantages complémentaires de retraite de la Société se présente comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	13 335	11 332
Coût des services rendus au cours de l'exercice	341	380
Coût des services passés	–	1 778
Intérêt sur les obligations au titre des prestations définies	516	521
Prestations versées	(661)	(607)
Perte actuarielle (gain actuariel)	791	(105)
Obligation acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises (note 27)	–	36
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	14 322	13 335

Une évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2017 (évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2016).

Des variations significatives des hypothèses actuarielles concernant les taux d'actualisation, les coûts futurs des soins de santé et des soins dentaires, les taux de mortalité et l'âge de la retraite pourraient se répercuter sur l'obligation au titre des prestations définies.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

16. DETTE À LONG TERME

	2017 \$	2016 \$
Débetures de premier rang non garanties		
Série 2006-1, 4,97 %, échéant le 19 décembre 2036	50 000	50 000
Série 2013-1, 3,99 %, échéant le 14 mai 2043	150 000	150 000
Série 2015-1, 2,61 %, échéant le 3 février 2025	200 000	200 000
Série 2015-2, 3,64 %, échéant le 2 février 2045	175 000	175 000
Obligations décroissantes de premier rang garanties		
Série 2016-1, 4,08 %, échéant le 31 mars 2057	203 802	203 802
	778 802	778 802
Moins les frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(5 634)	(5 842)
	773 168	772 960

a) Débetures de premier rang non garanties

Les versements d'intérêts sur chacune des débetures susmentionnées sont exigibles semestriellement à terme échu en tranches égales. Les débetures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, dont une clause restrictive selon laquelle le montant en capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée. Les versements d'intérêts sur ces débetures s'élèveront à 20 067 \$ par année pour les cinq prochains exercices.

b) Obligations décroissantes de premier rang garanties

Le 7 septembre 2016, la Société a conclu le placement d'obligations décroissantes de premier rang garanties (les « obligations ») d'un montant de 203 802 \$ pour financer l'agrandissement de Chaudière. Les obligations portent intérêt au taux de 4,08 % et viennent à échéance le 31 mars 2057 (la « date d'échéance »). Des versements semestriels égaux d'intérêts sont exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année jusqu'au 31 mars 2022 inclusivement. Par la suite, des versements d'intérêts et de capital semestriels seront exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année à compter du 30 septembre 2022 jusqu'à la date d'échéance inclusivement. En outre, un ballon de 30 570 \$ (15 % du capital) sera exigible à la date d'échéance. La Société a engagé des frais d'émission de titres de créance de 2 684 \$ en 2016 à l'égard de cette émission, lesquels sont constitués de frais juridiques, d'honoraires de courtage et d'honoraires de consultation.

Les obligations sont garanties par une sûreté de premier rang grevant les actifs liés à l'agrandissement de Chaudière, et la Société est tenue de maintenir un ratio de couverture du service de la dette minimal. Ce ratio correspond à la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et aux activités d'investissement (de la manière définie dans l'acte de fiducie), divisée par la partie courante des remboursements de capital et d'intérêts exigible jusqu'au début de la prochaine année civile. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière dont sont assorties les obligations.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

16. DETTE À LONG TERME (SUITE)

b) Obligations décroissantes de premier rang (suite)

Le produit en trésorerie tiré des obligations est soumis à des restrictions et détenu en fiducie avant d'être libéré et mis à la disposition de la Société, car la soumission périodique des coûts admissibles est requise conformément à l'acte de fiducie. Du produit total de l'obligation, une tranche de 44 110 \$ est détenue dans un compte de réserve aux fins de distribution qui devrait être mis à la disposition de la Société au moment de l'achèvement définitif de l'agrandissement de Chaudière. L'achèvement définitif exige, entre autres, l'approbation des coûts de construction définitifs pour les composantes résiduelles autres que celles liées à la production d'électricité de l'agrandissement de Chaudière et l'expiration de toutes les périodes de retenue en vertu de la *Loi sur les privilèges* relatives à la construction; ces deux éléments ont été réalisés après la fin de l'exercice. Comme l'exige l'acte de fiducie, la Société doit maintenir, dans un compte de réserve, un montant correspondant à la somme des intérêts et du capital pour les six prochains mois et, dans un compte aux fins de travaux d'entretien majeur, une réserve prospective de trois ans qui couvre 100 %, 67 % et 33 % des frais d'entretien majeur prévus au cours des trois prochains exercices. Étant donné que la Société prévoit obtenir de nouvelles lettres de crédit de soutien pour s'assurer que ces obligations sont respectées, ces exigences ne restreindront pas l'utilisation de la trésorerie de la Société après sa libération initiale de la fiducie.

Le montant annuel des paiements d'intérêts sur les obligations devrait s'élever à 8 315 \$ pour les cinq prochains exercices.

17. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société;
- veiller au respect des clauses restrictives des facilités de crédit et de la dette à long terme;
- arrimer la structure du capital d'Hydro Ottawa limitée, filiale réglementée de la Société, au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

Le capital de la Société se compose des éléments suivants :

	2017 \$	2016 \$
Dettes bancaires	145 423	68 751
Dettes à long terme	773 168	772 960
Dettes totales	918 591	841 711
Capitaux propres	438 141	426 775
Capital total	1 356 732	1 268 486
Ratio d'endettement	67,71 %	66,34 %

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

17. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

La filiale de la Société, Hydro Ottawa limitée, est réputée, selon la CEO, avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle de la Société peut différer de la structure présumée par la CEO.

La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

La Société a atteint ses objectifs en matière de gestion du capital, et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

18. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à un dollar l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à dix dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

b) Émis

	2017 \$	2016 \$
214 901 003 actions ordinaires de catégorie A	228 453	228 453

Tout placement des actions de la Société par appel public à l'épargne est interdit par résolution de l'actionnaire.

Une résolution de l'actionnaire stipule que la Société doit verser des dividendes correspondant à 60 % du résultat net de sa filiale Hydro Ottawa limitée ou 20 000 \$, si ce montant est plus élevé, à condition que la Société se conforme aux exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et aux directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut selon l'une quelconque clause restrictive aux termes de ses débentures de premier rang non garanties ou de sa facilité de crédit, et que le versement correspondant n'ait eu aucune incidence négative sur la note de crédit de la Société.

Le 20 avril 2017, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 20 600 \$ à la Ville d'Ottawa, lequel a été versé le 28 avril 2017 (le 21 avril 2016, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 19 400 \$ à la Ville d'Ottawa, lequel a été versé le 29 avril 2016).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

a) Informations concernant la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de la Société, exclusion faite des instruments décrits ci-dessous, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme et leur nature.

La Société a estimé la juste valeur des billets à recevoir de coentreprises au 31 décembre 2017 à 4 662 \$ (3 878 \$ au 31 décembre 2016). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés du capital et des intérêts théoriques requis pour régler entièrement l'emprunt au taux d'intérêt estimé de 5,7 % (5,7 % au 31 décembre 2016), soit le taux qui serait offert à PowerTrail et à Moose Creek LP le 31 décembre 2017.

La Société a estimé la juste valeur des débentures de premier rang non garanties au 31 décembre 2017 à 574 693 \$ (573 518 \$ au 31 décembre 2016). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs du capital et des intérêts entre le 3 février 2025 et le 31 mars 2057, au taux d'intérêt estimatif de 3,7 % (3,7 % au 31 décembre 2016), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2017.

La Société a estimé la juste valeur de ses obligations décroissantes de premier rang garanties au 31 décembre 2017 à 203 802 \$ (203 802 \$ au 31 décembre 2016). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés de capital et d'intérêts requis pour régler entièrement l'emprunt au taux d'intérêt estimé de 4,0 % (4,0 % au 31 décembre 2016), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2017.

b) Risque de marché

La Société est exposée au risque de marché, à savoir le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue du fait des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des produits de base.

i) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts. La Société réduit l'exposition au risque de taux d'intérêt en émettant des titres d'emprunt à long terme à taux d'intérêt fixe. En vertu de la facilité de crédit de la Société, les emprunts aux termes de ses lignes de crédit exposent la Société aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. Étant donné que les besoins d'emprunt sur les lignes de crédit sont généralement de courte durée (c'est-à-dire que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique de la Société et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients ou à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux acquisitions d'immobilisations importantes et les rentrées de fonds liées à l'émission de titres d'emprunt à taux d'intérêt fixe à long terme additionnels), l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

ii) Risque de change

Le bénéfice que la Société tire de sa filiale EONY, qui est un établissement à l'étranger, et son investissement net dans cette dernière sont exposés aux fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. En outre, la Société achète quelques biens et services qui sont libellés en monnaies étrangères, surtout en dollars américains. La Société surveille son exposition aux fluctuations des taux de change de façon régulière et n'a pas utilisé d'instruments dérivés pour se couvrir à l'égard de ces expositions à ce jour. Sur une base annuelle, on estime qu'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1 \$ US = 0,80 \$ CA au 31 décembre 2017 se traduirait par une variation à la hausse ou à la baisse des capitaux propres de la Société d'environ 2 755 \$.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

b) Risque de marché (suite)

iii) Risque lié au prix des produits de base

La Société, par l'entremise de sa filiale à l'étranger EONY, est exposée à un risque lié au prix des produits de base associé à l'énergie renouvelable produite et vendue sur le marché du gros américain. La Société n'a pas utilisé d'instruments dérivés pour se couvrir à l'égard de cette exposition à ce jour. Comme toute l'énergie renouvelable produite et vendue au Canada l'est à des tarifs précisés dans leurs contrats d'achat d'électricité respectifs, le reste des produits tirés de la production d'électricité de la Société n'est pas exposé à un risque lié au prix des produits de base important. Une hausse ou une baisse de 10 % du prix de l'électricité aux États-Unis jusqu'au 31 décembre 2017 aurait fait augmenter ou diminuer le résultat net de 280 \$.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière pour la Société. La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs est limitée en raison du grand nombre de clients que sert la Société. La Société compte environ 332 000 clients, desservis par Hydro Ottawa limitée, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, la Société ne touche pas de produits importants et ne compte pas de créance importante à l'égard d'un client en particulier, dans le cours normal des activités.

La Société effectue régulièrement des évaluations de la solvabilité des clients desservis par Hydro Ottawa limitée, et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes clients non résidentiels afin de réduire les pertes importantes, conformément aux règles de la CEO. Au 31 décembre 2017, la Société détenait des dépôts de clients relativement au recouvrement des coûts liés à l'électricité et aux produits tirés de la distribution d'un montant de 15 121 \$ (14 600 \$ au 31 décembre 2016) à l'égard de ces clients.

Les autres filiales de la Société limitent leur risque de crédit en traitant avec des clients qui sont considérés comme étant très solvables. Ces clients comprennent les organismes gouvernementaux, les services publics, les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les hôpitaux et les clients ayant des notes de crédit de bonne qualité. La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de façon continue.

La valeur comptable des débiteurs est réduite par une provision pour créances douteuses fondée sur le risque de crédit applicable à certains clients, compte tenu de leurs antécédents de paiement, et sur des informations passées et autres. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses lorsque la recouvrabilité d'un montant devient douteuse. Lorsque le montant à recevoir est réputé irrécouvrable, il est radié et la provision pour créances douteuses est ajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs de débiteurs ayant fait l'objet d'une provision ou d'une radiation entraînent la diminution des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2017, la provision pour créances douteuses était de 2 512 \$ (1 782 \$ au 31 décembre 2016). Pour des détails sur les débiteurs et le classement chronologique des comptes, se reporter à la note 5.

Au 31 décembre 2017, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers ou d'une contrepartie, et environ 12 % (12 % au 31 décembre 2016) des débiteurs de la Société (exclusion faite des produits non facturés) comptaient plus de 30 jours. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs diminuée des dépôts de garantie de clients.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque de liquidité afin d'avoir accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux aux fins d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes, tel qu'il est décrit à la note 13, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt.

Les risques de liquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

	2017		
	Échéant dans moins d'un an	Échéant dans 1 an à 5 ans	Échéant après 5 ans
	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	162 474	—	—
Débtures de premier rang non garanties			
Série 2006-1, à 4,968 %, échéant le 19 décembre 2036	—	—	50 000
Série 2013-1, à 3,991 %, échéant le 14 mai 2043	—	—	150 000
Série 2015-1, à 2,614 %, échéant le 3 février 2025	—	—	200 000
Série 2015-2, à 3,639 %, échéant le 2 février 2045	—	—	175 000
Obligation décroissante de premier rang garantie			
Série 2016-1, à 4,080 %, échéant le 31 mars 2057	—	—	203 802
Intérêts à payer sur la dette à long terme	28 382	113 529	499 803
	190 856	113 529	1 278 605

Les créiteurs et charges à payer dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte d'intérêts courus de 7 812 \$ qui sont inclus dans les intérêts à payer sur la dette à long terme.

20. CHARGES D'EXPLOITATION

	2017	2016
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	84 993	84 545
Entretien et autres charges	13 197	11 196
Services externes	41 719	32 356
Frais généraux et frais d'administration	32 896	32 033
Moins les salaires et avantages du personnel inscrits à l'actif	(33 008)	(32 058)
	139 797	128 072

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

21. CHARGES FINANCIÈRES

	2017 \$	2016 \$
Intérêts sur les débentures et obligations à payer	27 725	22 537
Intérêts à court terme et frais liés à la facilité de crédit	2 534	997
Moins les coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(7 576)	(4 136)
	22 683	19 398

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net comprend ce qui suit :

	2017 \$	2016 \$
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	4 120	4 457
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	10 683	4 584
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	14 803	9 041

Le recouvrement d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global comprend ce qui suit :

	2017 \$	2016 \$
Incidence fiscale sur les écarts de change à la conversion de la filiale étrangère	(1 536)	(552)

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi et du taux d'impôt effectif s'établit comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	26,50 %	26,50 %
Résultat attribuable à l'actionnaire avant l'impôt sur le résultat	50 778	43 877
Impôt au taux prévu par la loi	13 457	11 627
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Différences permanentes	30	49
Incidence sur la conversion de la filiale	(407)	(180)
Incidence de la modification du taux d'impôt américain futur	1 676	—
Écart des taux d'impôt à l'étranger	14	(762)
Impôt minimum des sociétés, déduction faite du crédit d'impôt	79	—
Avantage fiscal non comptabilisé	189	(1 255)
Incidence fiscale sur la coentreprise	(282)	(275)
Ajustement	(126)	265
Divers	173	(428)
	14 803	9 041
Taux d'impôt effectif	29,15 %	20,61 %

La filiale de la Société, Hydro Ottawa limitée, en tant qu'entreprise à tarifs réglementés, est tenue de comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé et les soldes créditeurs et débiteurs de comptes de report réglementaires connexes associés au montant d'impôt différé dont on prévoit le remboursement aux clients, ou le recouvrement auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs.

Les principales composantes de l'actif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2017 \$	2016 \$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(812)	1 106
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	6 620	4 492
Autres différences temporaires	(310)	47
	5 498	5 645

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les principales composantes du passif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2017 \$	2016 \$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(34 988)	(24 244)
Impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global liés à la conversion de la filiale étrangère	(479)	(1 821)
Écarts de change et autres	63	(448)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	—	268
Avantages du personnel futurs	4 934	4 648
Divers	337	661
	(30 133)	(20 936)

Les variations des soldes de l'actif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Actif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	5 645	2 250
Incidence du taux de change sur le solde d'ouverture de l'actif d'impôt différé	(321)	19
Comptabilisé dans le résultat net	260	3 370
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	11	6
Autres	(97)	—
Actif d'impôt différé à la clôture de l'exercice	5 498	5 645

Les variations des soldes du passif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Passif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	(20 936)	(13 695)
Comptabilisé dans le résultat net	(10 819)	(7 793)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	1 525	552
Autres	97	—
Passif d'impôt différé à la fin de l'exercice	(30 133)	(20 936)

Le solde créditeur du compte de report réglementaire de la Société pour les montants d'impôt différé qui devraient être recouvrés auprès des clients ou remboursés aux clients à même les tarifs d'électricité futurs s'établit à 16 798 \$ (7 694 \$ en 2016).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Au 31 décembre 2017, la Société avait des pertes en capital de 708 \$ (750 \$ au 31 décembre 2016) et des pertes autres qu'en capital de 1 069 \$ (313 \$ au 31 décembre 2016) aux fins de l'impôt dont l'avantage fiscal n'avait pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés. La Société dispose de reports en avant de pertes aux États-Unis de 15 247 \$, lesquelles expirent entre 2035 et 2037. Comme leur réalisation est, dans tous les cas, considérée comme étant plus probable qu'improbable, un actif d'impôt différé de 3 985 \$ a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2017, Hydro Ottawa limitée, filiale réglementée de la Société, et sa coentreprise PowerTrail disposaient de reports en avant de crédits d'impôt au titre de l'impôt minimum des sociétés de respectivement néant et 19 \$ (respectivement 470 \$ et 97 \$ au 31 décembre 2016), lesquelles expirent en 2035.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible. Des actifs d'impôt différé d'un montant de 4 243 \$ ont été comptabilisés à l'égard d'EONY puisqu'il existe suffisamment d'indications positives pour démontrer qu'il est probable qu'un actif d'impôt différé sera réalisé. Les facteurs pris en compte comprennent : le bénéfice imposable historique et prévu ainsi que la nature, le montant et le moment prévu de la résorption des écarts temporaires imposables.

Un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables associées aux participations dans des filiales et des coentreprises n'a pas été comptabilisé puisque la Société est capable de contrôler le moment auquel la différence temporaire se résorbera et qu'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

23. VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT ET DES AUTRES SOLDES LIÉS À L'EXPLOITATION

	2017 \$	2016 \$
Débiteurs	128	(20 430)
Charges payées d'avance	732	(1 498)
Divers	—	(4)
Billet à recevoir de la société mère	(6 125)	(3 622)
Créditeurs et charges à payer	(29 227)	33 757
Stocks	(585)	(1 577)
Dépôts de clients inclus dans les débiteurs (note 7)	14 586	—
Variation nette des charges à payer liées aux immobilisations corporelles	8 331	(11 416)
Variation nette des charges à payer liées aux immobilisations incorporelles	(9)	297
Variation nette des charges à payer liées aux regroupements d'entreprises	10 000	(8 869)
	(2 169)	(13 362)

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

24. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	1 ^{er} janvier 2017	Amortissement des frais d'émission d'obligation passés en charges	Amortissement des frais d'émission d'obligation inscrits au bilan	31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme	772 960	165	43	773 168

25. PASSIFS ÉVENTUELS

Les acheteurs d'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE, doivent fournir des garanties afin de réduire les risques de défaut de paiement, en fonction de leur niveau d'activité prévu sur le marché. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si la Société ne peut effectuer un paiement en vertu d'un avis de défaut émis par la SIERE. L'obligation complémentaire de prudence est calculée en fonction d'un montant de garantie contre les défauts de paiement et de la limite de transfert du distributeur, moins une réduction associée à la note de crédit du distributeur. Au 31 décembre 2017, la Société avait tiré des lettres de crédit de soutien totalisant 10 000 \$ (10 000 \$ au 31 décembre 2016) sur sa facilité de crédit pour couvrir son obligation complémentaire de prudence.

La Société et les autres services publics d'électricité de l'Ontario ont conclu une entente d'échange de contrats réciproques d'indemnité par l'entremise du Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association. La Société est responsable de tout appel de fonds supplémentaires dans la mesure où les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvrent pas les coûts des réclamations et les frais engagés. Si de tels appels de fonds supplémentaires ont lieu dans l'avenir, leur coût sera imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

La Société est partie à des ententes portant sur le raccordement et le recouvrement des coûts avec HONI, tel qu'il en est question à la note 9. Dans la mesure où le coût d'un projet n'est pas recouvrable à même les produits futurs issus des raccordements aux postes de transformation, la Société est tenue de verser un apport en capital égal à la différence entre ces produits et les coûts de construction attribués à la Société.

Diverses poursuites ont été intentées contre la Société pour des incidents survenus dans le cours normal des affaires. D'après la direction, l'issue des poursuites en cours ne peut être déterminée et n'est pas importante. Dans l'éventualité où ces poursuites entraîneraient des pertes, ces dernières feraient l'objet de réclamations auprès de la compagnie d'assurance de la Société, et tout montant non remboursable serait imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

26. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2017, Hydro Ottawa limitée, filiale réglementée de la Société, avait des engagements en cours totalisant 155 335 \$ pour la période allant de 2018 à 2024. Cela comprend une entente de services au titre du système d'information de la clientèle, des projets de construction, des pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité et les services de branchement aérien et souterrain.

Énergie Ottawa a engagé une somme de 10 272 \$ à l'égard d'engagements d'achat en cours en lien avec l'achèvement des composantes non liées à la production d'électricité du projet d'agrandissement de Chaudière. Par ailleurs, Énergie Ottawa a des engagements d'achat en cours de 7 189 \$ en lien avec les projets de remise à niveau dont il a été question à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

26. ENGAGEMENTS (SUITE)

Énergie Ottawa maintient certains contrats de location avec diverses entités au titre des droits liés à des terres, des cours d'eau, des bâtiments et d'autres actifs de production d'électricité pour ses centrales électriques en Ontario, au Québec et dans l'État de New York. Ces contrats de location sont en vigueur jusqu'à diverses dates allant du 19 août 2019 au 13 décembre 2117. Certains contrats de location prévoient des paiements annuels comportant une tranche fixe et une tranche conditionnelle, cette dernière étant fondée soit sur le montant brut des produits des activités ordinaires annuels, soit sur les niveaux de production d'électricité. Au cours de l'exercice 2017, la Société a comptabilisé en charges des paiements de location de 308 \$ (292 \$ en 2016), y compris des paiements de location conditionnels de 136 \$ (112 \$ en 2016). Les paiements minimaux futurs de la Société au titre de la location seront de 172 \$ pour 2018, de 711 \$ de 2019 à 2022 et de 5 376 \$ par la suite.

27. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le 14 décembre 2016, la Société a conclu une convention d'achat et de vente (la « convention d'achat ») avec Gatineau Power Company (une filiale d'Hydro-Québec) visant l'acquisition de sa centrale hydroélectrique Centrale Hull-2 de 27 mégawatts (les « actifs d'Hydro-Québec ») et sa participation de 33,33 % dans Chaudière Water Power Inc. (« CWPI ») pour un prix d'acquisition au comptant de 50 000 \$, y compris une contrepartie éventuelle estimée à 10 000 \$ à la date d'acquisition. CWPI est une entité non exploitée sans actifs ni passifs importants, qui transfère à ses actionnaires les coûts associés à l'entretien du barrage Chaudière aux chutes de la Chaudière. Également le 14 décembre 2016, la Société a conclu deux conventions connexes à la convention d'achat : 1) avec Hydro-Québec, un contrat d'achat d'électricité à prix fixe indexé sur 25 ans visant la vente à Hydro-Québec de l'électricité produite par les actifs d'Hydro-Québec à un tarif fondé sur le marché et 2) avec Gatineau Power Company, un contrat de location de 100 ans moins un jour portant sur les terres et les droits relatifs à l'eau connexes du côté québécois de la rivière des Outaouais à la hauteur des chutes de la Chaudière. L'acquisition de la participation de 33,33 % dans CWPI a permis à la Société de contrôler la totalité de l'entité, qui sera consolidée dans l'avenir. Il a été établi que l'acquisition des actifs d'Hydro-Québec constitue un regroupement d'entreprises aux fins comptables.

Le tableau ci-après résume les justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de la transaction avec Gatineau Power Company.

	Juste valeur à la date d'acquisition \$
Actifs non courants	
Production et autre	
Bassins, barrages et voies navigables	17 944
Matériel de production	12 025
Terrains, immeubles et ouvrages	10 031
Droits relatifs à l'eau	10 000
Actif au titre des prestations de retraite	90
Passifs non courants	
Avantages complémentaires de retraite	(36)
Créditeurs et charges à payer	(54)
Total des actifs nets acquis	50 000

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

27. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (SUITE)

La juste valeur des immobilisations corporelles acquises a été établie suivant la méthode du coût de remplacement direct, selon laquelle la valeur des actifs a été estimée comme si ceux-ci devaient être reconstruits sur un site non aménagé. Ces estimations ont été élaborées au moyen de discussions avec des ingénieurs externes, de recherches sur le marché et de comparaisons avec le coût de remplacement de matériel et d'installations semblables en fonction de la capacité. En outre, comme les actifs ont été mis en service à des moments différents, des provisions ont été établies au titre des facteurs physiques, fonctionnels et économiques qui influent sur la durée d'utilité et la valeur, selon ce qui convient. La juste valeur des droits relatifs à l'eau s'appuie sur la valeur actuelle des flux de trésorerie nets tirés de la propriété de ces droits. En conséquence, l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis d'Hydro-Québec est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les montants relatifs à l'actif au titre des prestations de retraite, aux avantages complémentaires de retraite ainsi qu'aux créiteurs et charges à payer se rapportent à la participation de 33,33 % dans CWPI acquise par la Société. La contrepartie conditionnelle de 10 000 \$ a été prise en compte dans les créiteurs et charges à payer au 31 décembre 2016 et elle a été réglée en 2017.

La Société a engagé des coûts de transaction (principalement des frais juridiques et des honoraires de consultation) totalisant 1 754 \$ à l'égard de l'acquisition des actifs nets de Gatineau Power Company. La direction n'ayant pas accès à l'information financière applicable, il est impossible d'établir le montant des produits des activités ordinaires ou du bénéfice (de la perte) que les actifs d'Hydro-Québec auraient généré si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2016.

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et au montant de la contrepartie déterminée et convenue entre les parties liées. Les montants à recevoir des parties liées et à payer à celles-ci ne portent pas intérêt, découlent de l'exploitation normale et sont exigibles dans un délai d'un an.

a) Transactions et soldes avec la société mère

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé auprès de la Ville d'Ottawa et de ses filiales, des produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité et de la distribution, facturés aux prix et aux conditions approuvés par la CEO. En outre, la Société a réalisé, auprès de la Ville d'Ottawa et de ses filiales, des produits tirés de services offerts aux entreprises totalisant 744 \$ (1 322 \$ en 2016) par l'intermédiaire d'Hydro Ottawa limitée, sa filiale réglementée, et 16 314 \$ (8 882 \$ en 2016) par l'entremise d'Énergie Ottawa. Au cours de l'exercice, la Société a également reçu 2 028 \$ (4 484 \$ en 2016) en plus des produits différés liés à la mise à niveau ou à l'expansion de son infrastructure de distribution d'électricité existante et elle a touché des produits d'intérêts de 152 \$ (néant en 2016) en lien avec le billet à recevoir de la Ville d'Ottawa.

La Société a engagé auprès de la Ville d'Ottawa des charges d'exploitation de 2 875 \$ (2 744 \$ en 2016). La Société a également engagé des frais au titre de permis et des frais de développement de 2 872 \$ (néant en 2016), lesquels sont inclus dans les immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2017, les débiteurs de la Société comprenaient un montant de 8 872 \$ (9 203 \$ au 31 décembre 2016), alors que les créiteurs et charges à payer de la Société comprennent un montant de 53 \$ (136 \$ au 31 décembre 2016) à payer à la Ville d'Ottawa et à ses filiales en lien avec les transactions décrites ci-dessus. Par ailleurs, le billet à recevoir de la Ville d'Ottawa par la Société est présenté à la note 12 afférente aux présents états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

b) Transactions et soldes avec les coentreprises et les entreprises communes

i) Moose Creek LP

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts totalisant 147 \$ (182 \$ en 2016) sur son billet à recevoir de la coentreprise Moose Creek LP, ainsi que d'autres produits de 34 \$ (21 \$ en 2016) au titre de la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2017, les débiteurs de la Société comprenaient un montant de 142 \$ (45 \$ au 31 décembre 2016) à recevoir en lien avec les transactions décrites se rapportant aux soldes payés au nom de Moose Creek LP.

Le billet à recevoir de Moose Creek LP par la Société est présenté à la note 12 afférentes aux présents états financiers consolidés.

ii) PowerTrail

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts théoriques totalisant 90 \$ (104 \$ en 2016) sur son billet à recevoir de la coentreprise PowerTrail, ainsi que d'autres produits de 37 \$ (24 \$ en 2016) au titre de la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2017, les débiteurs de la Société comprenaient un montant de 17 \$ (2 \$ au 31 décembre 2016) à recevoir en lien avec les transactions décrites.

Le billet à recevoir de PowerTrail par la Société est présenté à la note 12 afférente aux présents états financiers consolidés.

iii) CWPI

Avant la consolidation de l'entreprise commune CWPI le 14 décembre 2016, la Société a engagé des charges d'exploitation de 971 \$ avec CWPI en ce qui concerne la gestion et l'exploitation du barrage Chaudière aux chutes de la Chaudière et réalisé d'autres produits de 78 \$ au titre de la prestation de services administratifs. En outre, la Société a inscrit à l'actif des actifs de production d'électricité de 329 \$. Après le 14 décembre 2016, tous les soldes intersociétés avec CWPI ont été éliminés.

c) Rémunération des principaux dirigeants

	2017 \$	2016 \$
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	1 401	1 349
Avantages du personnel futurs	160	159
Autres avantages à long terme	12	12
	1 573	1 520

29. INFORMATION COMPARATIVE

Dans certains cas, l'information de 2016 présentée à des fins de comparaison a été reclassée afin de la rendre conforme à la présentation adoptée pour les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

La nouvelle centrale hydraulique d'Hydro Ottawa aux chutes de la Chaudière est entièrement construite sous terre. Grâce à l'énergie propre renouvelable qu'elle produit, cette centrale ultramoderne de 29 MW injecte de l'électricité sur le réseau provincial depuis sa mise en service en juillet 2017.

Deux mois avant la date d'entrée en production prévue, Ottawa a subi l'une des pires inondations depuis un siècle... Pour la toute première fois, on a alors ouvert toutes les vannes du barrage-voûte.

Les employés qui ont participé à l'intervention la fin de semaine fatidique n'oublieront jamais la puissance de l'eau et les mesures qu'il fallait prendre rapidement pour préserver notre équipement de production. C'est au prix d'un effort colossal que nous avons pu rester sur la bonne voie pour respecter les délais et le budget. Il s'agit d'un exemple inspirant de ce que le travail d'équipe permet d'accomplir.





Rémunération des membres de la haute direction

Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion est chargé d'élaborer le cadre de rémunération pour la Société et chacune de ses filiales et d'en recommander l'approbation.

Deux principes guident l'élaboration de ce cadre de rémunération, soit la nécessité de proposer un régime de rémunération globale propre à attirer et à maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés et l'établissement de la rémunération en fonction du rendement.

La rémunération des membres de la haute direction est examinée par le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et approuvée par le conseil d'administration. Le Comité formule ses recommandations au conseil d'administration à la lumière d'un examen des responsabilités et du rendement de chaque membre de la haute direction et des recommandations du président et chef de la direction.

Dans le but d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés, la Société s'efforce d'offrir un régime de rémunération globale concurrentiel par rapport à d'autres organisations d'envergure et de nature similaires. L'échelle de rémunération des membres de la haute direction est examinée chaque année. Avec l'aide de consultants indépendants, on la compare sur une base ponctuelle avec les données du marché pour s'assurer qu'elle demeure concurrentielle. Conformément aux pratiques exemplaires dans le secteur recensées en 2007 par le Comité d'examen des organismes du ministre de l'Énergie de l'Ontario, Hydro Ottawa applique une pondération de 50/50 aux données du marché provenant de comparateurs des secteurs public et privé. Le groupe des comparateurs de l'industrie sur le marché est largement issu de secteurs de même nature que ceux dans lesquels l'entreprise exerce ses activités [p. ex. transport et services publics] et est évalué selon les niveaux de revenu pour assurer la comparabilité.

La rémunération en argent globale des membres de la haute direction se compose de deux éléments*, soit le salaire de base et la rémunération conditionnelle au rendement.

La rémunération conditionnelle au rendement qui est versée une fois l'an représente un pourcentage du salaire de base. Elle vise à maintenir en poste et à motiver les membres de la haute direction, à les récompenser pour leur rendement de l'année précédente et à assurer la cohérence avec les objectifs de l'actionnaire. Le montant accordé est fondé sur la réalisation des objectifs financiers et autres de la Société et de la division qui sont fixés chaque année par le conseil d'administration. Les cibles non financières visent à favoriser une amélioration continue sur le front de plusieurs objectifs stratégiques, notamment le service à la clientèle, l'efficacité et l'efficacité opérationnelles et organisationnelles ainsi que la fiabilité du service.

Les membres de la haute direction bénéficient d'un programme d'avantages sociaux qui comprend une assurance-maladie complémentaire, une assurance dentaire, l'assurance-vie de base et facultative ainsi que l'invalidité de courte et de longue durée. Ce programme est offert à tous les membres du groupe de direction de la Société.

En outre, les membres de la haute direction participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [OMERS]. Il s'agit d'un régime contributif interentreprises à prestations déterminées établi par la province à l'intention des employés des municipalités, des conseils locaux et des conseils scolaires de l'Ontario. Les prestations de retraite sont établies en fonction de la moyenne la plus élevée des gains cotisables accumulés au cours de cinq années consécutives et du nombre d'années de service. Elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 6 % par année. Les employeurs et les employés qui participent à ce régime provincial y contribuent à parts égales en versant un montant déterminé en fonction des gains cotisables de l'employé visé. Les gains aux fins du calcul de la retraite sont plafonnés en vertu du régime.

* Dans le cas du président et chef de la direction la rémunération en argent globale se limite au salaire de base.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres de la haute direction

NOM ET PRINCIPAL POSTE ¹	ANNÉE	SALAIRE DE BASE (\$)²	RÉMUNÉRATION CONDITIONNELLE AU RENDEMENT (\$)³	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$)⁴
Bryce Conrad	2017	380 957	S.O.	18 166
Président et chef de la direction	2016	375 711	S.O.	22 398
	2015	384 163	S.O.	15 178
Geoff Simpson	2017	183 839	61 842	8 491
Dirigeant principal des finances	2016	180 783	67 711	8 479
	2015	184 850	57 254	8 471
Lance Jefferies	2017	162 668	54 720	8 412
Dirigeant principal de la distribution d'électricité	2016	159 830	34 798 ⁵	8 401
Gregory Clarke	2017	186 627	62 780	8 501
Dirigeant principal de la production d'électricité	2016	183 525	66 484	8 798
	2015	187 654	57 055	8 482

1 Les membres de la haute direction dont la rémunération est présentée occupaient le poste indiqué le 31 décembre 2017.

2 Le cycle de paie pour 2015 comptait 27 périodes et non 26 comme pour la plupart des années. Les montants figurant dans cette colonne ont été arrondis au dollar le plus près.

3 Les montants figurant dans cette colonne indiquent la rémunération conditionnelle au rendement versée au membre de la haute direction au cours de l'année écoulée pour avoir atteint ses objectifs de rendement établis pour l'année précédente. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

4 Les montants figurant dans cette colonne comprennent les paiements discrétionnaires approuvés par le conseil d'administration, par exemple les crédits de congé annuel acquis et non utilisés, l'allocation pour automobile, l'allocation pour ordinateur et la contribution de l'employeur aux primes d'assurance-vie de base. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

5 Comme M. Jefferies est titulaire du poste depuis le 1^{er} janvier 2016, la rémunération conditionnelle au rendement pour 2015 versée en 2016 a été établie en fonction du poste qu'il occupait auparavant au sein de la Société.

Membres des conseils d'administration

La rémunération des membres des conseils d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Hydro Ottawa limitée est déterminée respectivement par la Ville d'Ottawa et le conseil d'administration de la Société. Outre le remboursement des dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs reçoivent une allocation annuelle et des allocations de présence aux réunions :

- Le président des conseils d'administration reçoit une allocation annuelle de 40 000 \$.
- Tous les autres membres d'un conseil d'administration reçoivent une allocation annuelle de 7 000 \$.

- Le président des conseils d'administration reçoit 600 \$ pour chaque réunion d'un conseil d'administration ou d'un comité qu'il préside ou à laquelle il participe.
- Les présidents de comité reçoivent 800 \$ pour chaque réunion du comité qu'ils président.
- Tous les autres membres d'un conseil d'administration reçoivent 600 \$ pour chaque réunion du conseil ou d'un comité à laquelle ils participent.

Toute personne qui siège à la fois au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et à celui d'Hydro Ottawa limitée (HOL) reçoit une seule allocation annuelle. Ni les conseillers de la Ville d'Ottawa ni le président et chef de la direction ni le membre de la direction siégeant au conseil d'administration d'HOL ne sont rémunérés pour siéger aux conseils d'administration.

Gouvernance de la Société

Hydro Ottawa est résolue à établir et à maintenir les meilleures pratiques de gouvernance qui soient pour une entreprise ayant sa taille et son mandat. Comme les normes de gouvernance et les pratiques exemplaires en la matière sont en constante évolution, la Société s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques de gouvernance.

La Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. est une société fermée à but lucratif qui a été constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* [de l'Ontario]. Puisqu'elle est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa et qu'elle a un mandat public, Hydro Ottawa est pleinement consciente de sa responsabilité de rendre des comptes à son actionnaire et au grand public. Ses pratiques de gouvernance sont dictées non seulement par ses obligations juridiques mais aussi par les pratiques opérationnelles exemplaires et les normes établies par des organismes indépendants.

N'étant pas un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, Hydro Ottawa n'est pas tenue de se conformer aux normes de gouvernance s'appliquant aux sociétés cotées en bourse. Toutefois, elle prend ces normes comme modèle et s'efforce de les atteindre, voire de les surpasser. En outre, la Société compare régulièrement ses pratiques de gouvernance avec celles d'organisations des secteurs privé et public et avec les normes établies par des organismes comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité de surveiller de façon efficace la Société et ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc.] incombe à un conseil d'administration composé de 11 membres, qui donne une orientation à la Société au nom de l'actionnaire, soit la Ville d'Ottawa. En plus d'exercer son leadership à l'intérieur d'un cadre de mécanismes de contrôle efficaces permettant d'évaluer et de gérer le risque, le conseil d'administration surveille la gestion des activités et du fonctionnement de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Pour exercer sa fonction de surveillance, il s'inspire de la déclaration de l'actionnaire élaborée par le Conseil municipal d'Ottawa et révisée périodiquement. Les interventions du conseil d'administration sont également régies par le Code de conduite des affaires d'Hydro Ottawa et ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la conduite des administrateurs ainsi que par une politique et un processus de divulgation des opérations entre des parties liées.

En 2006, conformément au Code d'affiliation des distributeurs et des transporteurs publié par la Commission de l'énergie de l'Ontario, un conseil d'administration distinct a été créé pour surveiller les activités d'Hydro Ottawa limitée. Les attributions de ce conseil d'administration sont établies dans une déclaration de l'actionnaire émanant du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. Au jour, le jour la Société est sous la gouverne d'une équipe de direction composée du président et chef de la direction, du dirigeant principal des finances ainsi que des cadres supérieurs des filiales et des principaux secteurs fonctionnels. Cette équipe s'assure que les pratiques et les stratégies opérationnelles concordent avec les objectifs de la Société et elle gère le risque et les possibilités de manière à stimuler le rendement. L'équipe de la haute direction relève du conseil d'administration de la Société par l'intermédiaire du président et chef de la direction.

PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET MÉCANISMES DE CONTRÔLE CLÉS

Hydro Ottawa a mis en place plusieurs processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés pour aider le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction à exercer leurs fonctions de surveillance.

Gestion du risque : Un vaste système de gestion du risque a été mis en place à l'échelle de la Société pour effectuer un suivi des mesures indicatives et prédictives du risque. L'évaluation du risque figure dans l'information présentée régulièrement au conseil d'administration dans tous les secteurs d'activité de la Société.

Vérification interne : Hydro Ottawa s'est dotée d'un programme de vérification interne rigoureux pour vérifier les mécanismes de contrôle et maximiser son efficacité et son efficacité. Plusieurs fonctions et processus opérationnels font l'objet d'une vérification chaque année en fonction d'un plan de vérification dûment approuvé par le conseil d'administration. Le recours à des vérificateurs d'expérience internes et externes assure rigueur et objectivité.

Planification de la continuité des activités : Des plans d'action sont en place pour assurer la continuité des activités essentielles en cas d'urgence majeure, par exemple une pandémie, et reprendre le plus rapidement possible les activités habituelles le cas échéant. Ces plans prévoient des stratégies détaillées pour la réaffectation des ressources aux processus essentiels ainsi que des accords d'approvisionnement redondants avec des fournisseurs externes essentiels.

NOMINATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

La structure de gouvernance de la Société [Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.] et de ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc.] comprend deux conseils d'administration — le conseil de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et celui d'Hydro Ottawa limitée.

Conformément aux modalités de la déclaration de l'actionnaire, la Ville d'Ottawa nomme tous les membres des conseils d'administration à l'exception du président et chef de la direction et du membre de la direction qui siège au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée. À cette fin, la Ville examine le dossier des candidats recommandés par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., mais elle n'est pas tenue de les retenir. Le Comité de nomination fait appel à des consultants externes pour trouver des candidats aptes à siéger comme administrateurs.

Comme le prévoit la déclaration de l'actionnaire, tous les candidats doivent répondre à certaines exigences, notamment faire preuve d'intégrité et d'un comportement éthique irréprochable, posséder une expérience et une expertise professionnelles pertinentes et bien comprendre le rôle d'Hydro Ottawa tant en qualité de fournisseur de services aux abonnés locaux que d'atout pour les contribuables.

En outre, le processus de nomination et de sélection est conçu de sorte que le conseil compte toujours un ou plusieurs administrateurs possédant les compétences essentielles suivantes : solide bagage en affaires, notamment une expérience d'un environnement commercial concurrentiel et de la planification stratégique; solide bagage en finances, notamment un titre de compétence professionnelle et une expérience du financement dans les secteurs public ou privé; expérience de l'industrie dans les secteurs d'activité des filiales; expérience au sein d'un conseil d'administration; et expérience des fusions et acquisitions.

COMITÉS

Les comités ci-après aident les conseils d'administration à s'acquitter de leurs tâches. Ils se réunissent régulièrement et font part des résultats de leurs discussions à ces derniers.

Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

Comité d'examen des investissements : Le Comité d'examen des investissements aide la direction et le conseil d'administration à examiner les possibilités de développement commercial, d'acquisition et d'investissement et à en tirer parti. Dans l'exercice de ces fonctions, le Comité s'assure que les possibilités concordent avec les plans stratégiques et les lignes directrices en matière d'investissement, la maximisation de la valeur pour l'actionnaire et la gestion du risque.

Comité de la gouvernance et des ressources de gestion :

Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion examine les structures et pratiques de gouvernance de la Société pour s'assurer que le conseil d'administration peut s'acquitter de son mandat. Il se penche sur les ressources de gestion et les pratiques de rémunération afin de s'assurer que les systèmes voulus sont en place pour attirer, maintenir en poste et motiver des gestionnaires compétents. En outre, le Comité examine et évalue le rendement du président et chef de la direction, surveille le processus d'évaluation du conseil d'administration et s'assure de la conformité aux codes de conduite.

Comité de nomination : Avec l'aide de consultants externes, le Comité de nomination recherche des personnes aptes à siéger comme administrateurs et évalue leur candidature. Il formule des recommandations à l'actionnaire (représenté par le Conseil municipal d'Ottawa) concernant la nomination des administrateurs.

Comité de surveillance des initiatives stratégiques : Le Comité de surveillance des initiatives stratégiques aide en guidant la direction et en apportant une orientation et un soutien ponctuels pour les efforts en lien avec les grands projets d'immobilisations à la demande du conseil d'administration.

Comité de vérification : Le Comité de vérification examine les états financiers, les pratiques et conventions comptables, les processus de vérification ainsi que les résultats des vérifications internes et externes et les questions connexes. En outre, il surveille la gestion du risque financier et évalue les contrôles internes.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les tableaux ci-après font état de la participation des membres aux réunions des conseils d'administration et des comités auxquels ils siègent.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE HYDRO OTTAWA INC.

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell, C.M., IAS.A [président du conseil]	7/7	19/19
Bryce Conrad [président et chef de la direction]	7/7	S.O.
Dale Craig	5/7	8/8
Jan Harder	7/7	5/5
Andrea Johnson	6/7	9/9
Kalai Kalaichelvan	7/7	8/10
Cyril Leeder ²	3/3	2/2
J. Douglas McLarty	7/7	9/9
Philip Murray	7/7	8/8
Lori O'Neill	7/7	10/10
Zaina Sovani ¹	4/4	4/5
Marianne Wilkinson	7/7	6/6

1 Membre du conseil d'administration dont le mandat a pris fin le 30 juin 2017

2 Membre du conseil d'administration dont le mandat a débuté le 1^{er} juillet 2017

HYDRO OTTAWA LIMITÉE

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell, C.M., IAS.A [président du conseil]	4/4	S.O.
Bryce Conrad [président et chef de la direction]	4/4	S.O.
Lance Jefferies	4/4	S.O.

Membres des conseils d'administration

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE HYDRO OTTAWA INC.



Jim Durrell, C.M., IAS.A
[président du conseil]



Bryce Conrad



Dale Craig



Jan Harder,
conseillère municipale



Andrea Johnson



Kalai Kalaichelvan



Cyril Leeder



J. Douglas McLarty



Philip Murray



Lori O'Neill



Zaina Sovani



Marianne Wilkinson,
conseillère municipale

HYDRO OTTAWA LIMITÉE



Jim Durrell, C.M., IAS.A
[président du conseil]



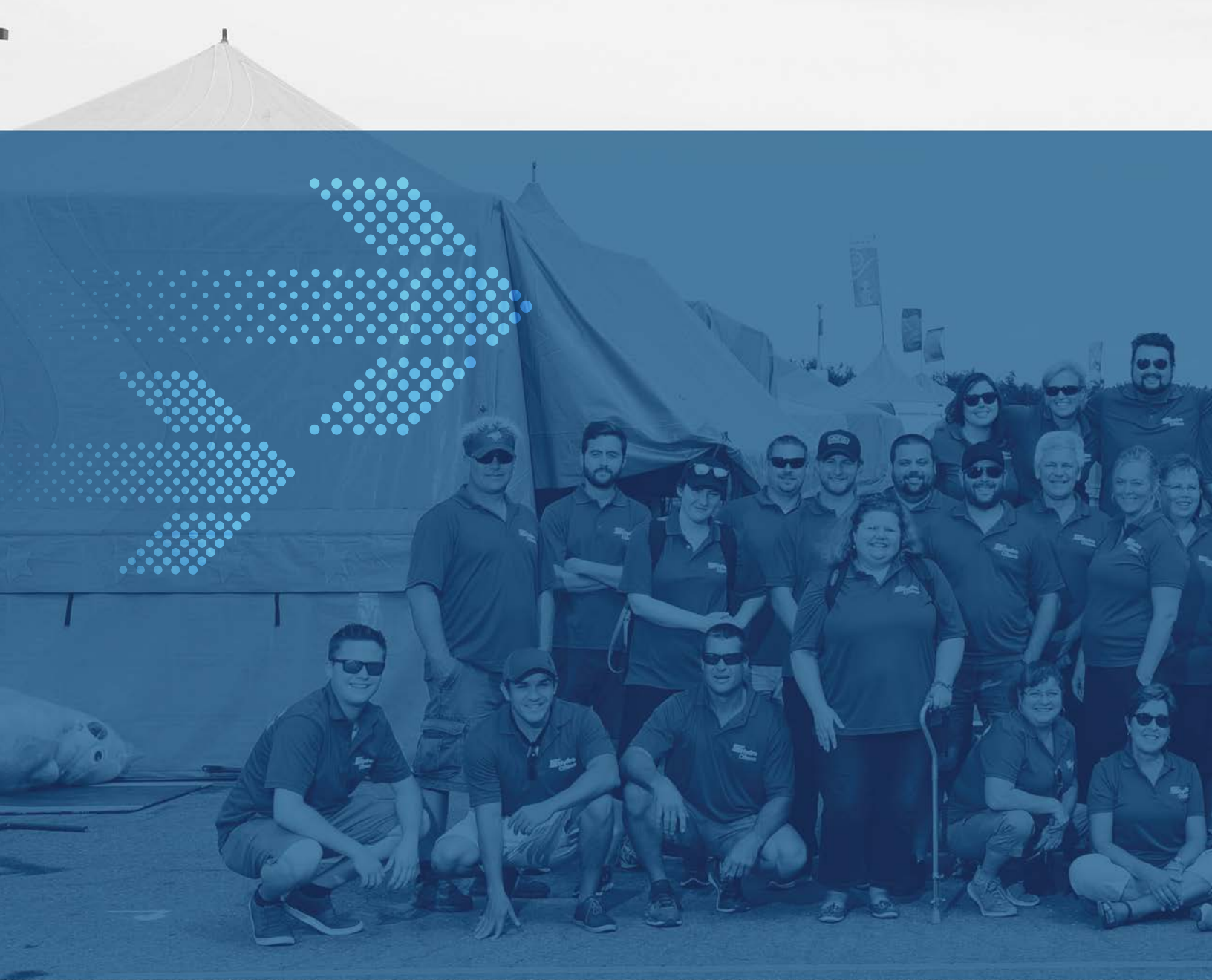
Bryce Conrad



Lance Jefferies

Remarque : Le premier mandat de Zaina Sovani au sein du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. a débuté le 1^{er} décembre 2014. Auparavant, plus précisément du 1^{er} juillet 2012 au 30 novembre 2014, elle avait siégé au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée. Nommée au Comité de vérification le 17 juillet 2012 et au Comité de la gouvernance et des ressources de gestion le 18 septembre 2015, M^{me} Sovani a fait partie de ces deux comités jusqu'à la fin de son mandat le 30 juin 2017. Nous tenons à la remercier sincèrement pour ses loyaux services.

Cyril Leeder a été nommé au conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. Son mandat a débuté le 1^{er} juillet 2017.







Hydro Ottawa souhaite remercier tous les employés dont la photo figure dans le présent rapport annuel.

This Annual Report is also available in English at hydroottawa.com.

© 2018 Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

3025, chemin Albion Nord
Case postale 8700
Ottawa (Ontario) K1G 3S4
Tél. : 613-5499, poste 2345

hydroottawa.com